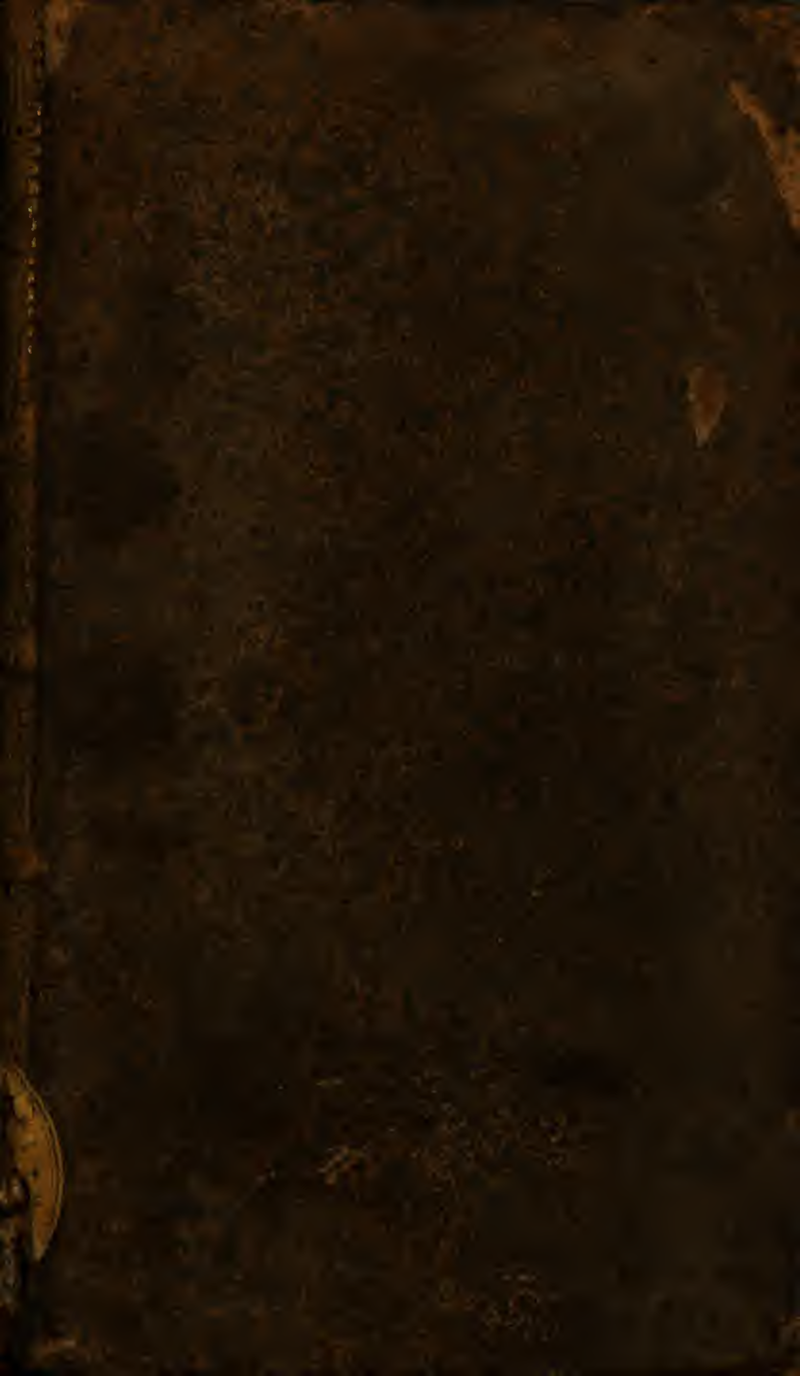
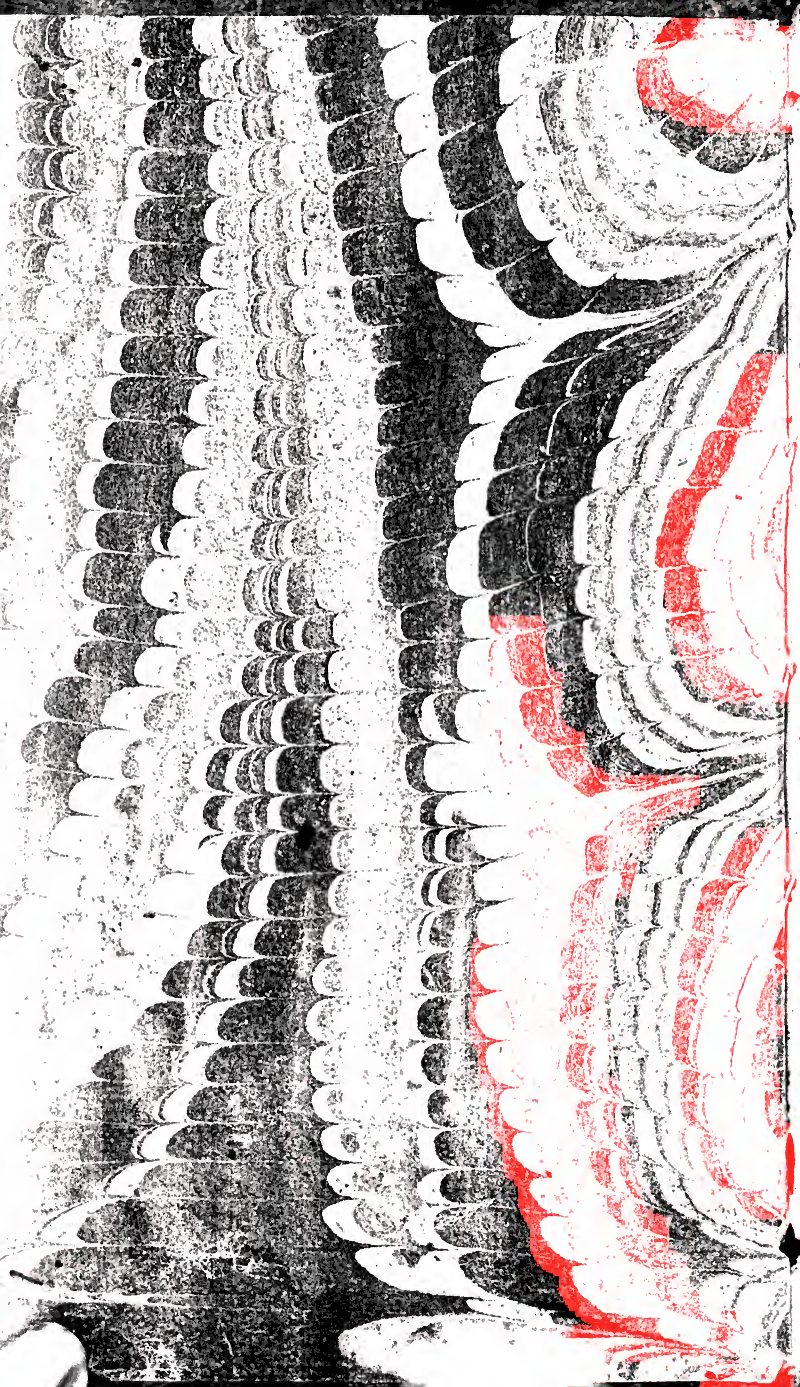




HISTOIRE
DU
CARDINAL
ALBERONI,
ET DE SON
MINISTERE.

Jusqu'à la fin de l'Année 1719.

PAR Mr. J. R**.

TOME I.



A LA HAYE,
Chez la Veuve d'ADRIEN MOETJENS,

M. DCC. XX.

[illegible]

AVERTISSEMENT.

LE Public a si bien reçû l'Histoire du Cardinal Alberoni, quelqu'imparfaite qu'elle fut alors, qu'on a tout lieu de bien espérer de cette nouvelle Edition, puisque l'Auteur a bien voulu rectifier les difformitez de la premiere copie, qui lui avoit été enlevée dans un état à ne pouvoir paroître en public : de sorte qu'on peut dire qu'elle est ici aussi parfaite que peut être l'Histoire d'un Ministre, qu'on écrit pendant sa vie & dans le tems qu'une partie de l'Europe s'éleve contre son Ministére & contre ses entreprises : on peut croire que cette circonstance lie terriblement l'imagination d'un Auteur qui ne peut découvrir les

ſecrets de l'un & qui doit prendre garde de ne pas irriter les autres ; C'eſt ce qu'a taché de faire l'Auteur en ſe contentant de raporter les faits, & indiquant ſeulement les motifs les plus aparens, laiſſant au Lecteur le plaiſir de pénétrer plus avant. On finiroit volontiers ici cet avertiſſement ; mais on croit qu'on ne doit pas retrancher de cette Edition, le Portrait du Cardinal, qui, quoiqu'il ne ſoit pas de l'Auteur, n'a pas déplu à pas bien des Gens.

Caractére & Portrait du Cardinal Alberoni.

Si le Portrait d'un homme conſiſtoit dans la Déſcription de ſon Corps, j'aurois bien-tôt fini celui-ci, car il ſuffiroit de

de dire que le Cardinal est de petite taille, plûtôt trop réplèt que trop mince, n'aïant rien de beau dans les traits du visage; Mais ses ïeux, les fenêtres de l'ame, découvrent, au prémier régard, toute la grandeur & l'élévation de la sienne, par leur éclat, qui est accompagné de je ne sai quelle douceur mêlée de Majesté; & il sait donner à sa voix une certaine inflection insinuante, qui rend sa conversation toûjours agréable & charmante. Voilà pour le Corps; venons à l'esprit & aux mœurs. Il y en a qui soûtiennent que le desir de la gloire, d'un grand nom, de l'immortalité, en un mot. l'ambition est le prémier principe de toutes les actions, des démarches, des projèts de ce

Car-

Cardinal ; pour moi , ſans faire le panégiriſte , j'oſe avancer que la ſeule gloire du Roi ſon Maître , la grandeur de l'Eſpagne , & le bonheur des Peuples , ſont le point de vuë qu'il ne perd pas dans toutes ſes entrepriſes : & dès qu'il s'eſt convaincu que l'une de ces trois choſes y eſt intéreſſée , rien ne lui coute , il oſe tout , pour réüſſir. Italien , & conſéquenment ſenſible au cruel plaiſir de la vengeance , il ne ſait ce que c'eſt que pardonner , lorſqu'on l'a offenſé , & ſi la feinte l'oblige à diférer de ſe venger , ce n'eſt que pour le faire plus ſûrement & avec plus de violence ; au reſte on ne trouve en lui aucun de ces défauts qui ſe rencontrent ſi ordinairement dans ceux que les anciens avoient coûtume de nommer

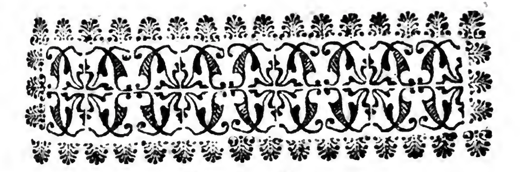
mer

mer novos homines; *sans se meconnoitre, il garde le rang où la fortune l'a elevé, avec la gravité d'un* Grand d'Espagne, *mais assaisonnée de cette certaine souplesse, si naturelle aux Italiens, qui corrige tout ce que la fierté d'un Grand a d'offensant & d'insuportable. Dans les fonctions de son Ministére, il en maintient toutes les prérogatives avec une hauteur, qui ne lui atire pas l'affection des* Grands, *mais qui vient moins de lui que de sa Dignité. Laborieux à l'excès, il ne se donne du repos qu'autant que le travail lui manque, puisqu'on l'a souvent vû occupé pendant dixhuit heures entiéres, ne prenant que les six autres heures pour ses repas & le sommeil; de cette grande aplication, autant*

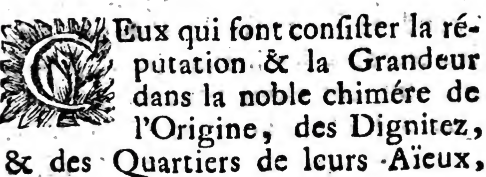
que de ſon inclination naturelle vient cet éloignement qu'il a toûjours fait paroître pour tout ce qu'on nomme volupté de quelque genre que ce ſoit; Affable envers les petits, autant qu'il eſt fier avec les grands, il eſt toûjours aſſuré de gagner leur affection, toutes les fois qu'elle lui eſt néceſſaire; diſſimulé, autant qu'un bon Politique doit l'être, il dit rarement ce qu'il penſe, & ne fait preſque jamais ce qu'il dit avec trop de facilité; perſuadé qu'il eſt que le ſuccès de quelque entrepriſe que ce ſoit, dépend autant du ſecrèt que des meſures qu'on prend pour la conduire à une bonne fin; vertu politique, qui lui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il a un penchant naturel pour toutes les entrepriſes extraordinaires, & ca-

pables de faire de l'éclat, regardant comme au dessous de lui de marcher dans les sentiers bâttus des autres Ministres, qui l'ont précédez; Aussi peut-on dire à sa loüange que l'Espagne, qu'une indolente molesse avoit, pour ainsi dire, rendu méprisable depuis plus d'un Siécle, lui a l'obligation d'avoir montré à toute la Terre, qu'elle est assez puissante pour se faire craindre de tous ses voisins, & assez opulente pour entreprendre tout ce qu'elle voudra, aussi-tôt qu'elle sera gouvernée par un Ministre vigilant, habile, & qui sache metre sa puissance à profit; de sorte que cette vaste Monarchie doit s'atendre, aussi-tôt que la Paix permetra à ce Ministre d'entrer dans l'examen de toutes les parties du Gouverne-

ment, à voir ses Provinces mieux policées, son Commerce plus florissant, sa Marine plus respectable, ses Armées mieux disciplinées, en un mot, sa puissance acruë à un point qui lui rendra la gloire des Siécles des Charles-Quints & des Ferdinands, sans qu'on puisse reprocher à ce Ministre qu'une orgeuilleuse opiniâtreté, dans laquelle il ne seroit peut-être pas tombé, s'il eut été au timon du Gouvernement d'une Nation moins sensible que l'Espagnole, à ce qu'on nomme le point d'honneur.



HISTOIRE DU CARDINAL ALBERONI ET DE SON MINISTERE.



Eux qui font consister la réputation & la Grandeur dans la noble chimére de l'Origine, des Dignitez, & des Quartiers de leurs Aïeux,

trouveront, ſans doute, que ce n'eſt guéres travailler à la gloire du Cardinal, que de commencer l'Hiſtoire de ſon Miniſtére par expoſer la baſſeſſe de ſon extraction au yeux du Public ; Mais ceux qui ont les idées plus droites, qui nomment les choſes par leur vrai nom, & qui ne cherchent la grandeur d'un homme que dans ſa Vertu & dans ſes actions avouëront que, vû l'éclat du poſte, où *Jules Alberoni* à ſçu s'élever par lui-même, on ne pouvoit lui donner un plus bel éloge, qu'en ne deguiſant rien ſur le chapitre de ſa naiſſance. En effet, cette premiére circonſtance de la vie doit avoir d'autant moins d'influence dans le jugement qu'on porte d'un grand homme, que nous ne ſommes pas les maîtres de naître de qui nous voulons ; & que tel prend naiſſance ſur le Trône, dont le naturel & les inclinations laiſſent ſouvent entrevoir plus de baſſeſſe que s'il étoit né d'un vil Palfre-

nier.

nier. Au lieu que rien n'eſt plus glorieux que lorſque, malgré le défaut d'éducation, on ſait rectifier & élever des inclinations qu'une naiſſance mépriſable & un ſang groſſier portoient naturellement à ramper.

C'eſt l'éloge qu'on peut donner à juſte titre, au Jeune *Alberoni*. Né † de Parens vertueux, à la Vérité, mais très-mal partagez des biens de la Fortune, puiſqu'ils gagnoient leur vie à la ſueur de leur corps, il commença à peine à ſe connoitre qu'il déplora ſa mauvaiſe deſtinée qui l'avoit fait naître dans un état où il lui étoit impoſſible d'avoir une Education telle qu'il l'envioit à d'autres de ſon âge. Cette noble émulation lui inſpira les moïens de ſortir du néant, où il ſembloit que la pauvreté l'avoit condamné pour toûjours. Il lui parut que le meilleur & le plus court ſeroit d'embraſſer l'é- *Sa Naiſſance.*

A 2

† Sous le Pontificat d'Alexandre VII. le 30. Mars 1664. la ſixiéme année de la Regence de *Ranuce II.* ſixiéme Duc de Parme & de Plaiſance.

l'état Ecléſiaſtique. Il n'y a guéres de Ville en Italie où il y ait plus d'Ecléſiaſtiques qu'à *Plaiſance*, à cauſe des Priviléges & des Exemtions dont ils y joüiſſent; de ſorte qu'il y en a toûjours quelqu'un dans chaque famille. Ainſi il ne fut pas difficile à *Alberoni*, qui avoit toute l'adreſſe & la ſoupleſſe d'eſprit néceſſaire pour s'inſinuer, d'obtenir une place de *Clerc* dans l'Egliſe de ſa Paroiſſe, dans laquelle il ſe trouva un bon Prêtre, qui voulut bien dérober à ſon oiſiveté, quelques memons, qu'il emploia à aprendre à lire & à écrire au Clerc *Alberoni*, qui païoit, de ſes ſervices aſſidus, le ſoin que ſon maitre vouloit bien lui donner : car on ſait que qui dit *Clerc* dans ces Egliſes d'Italie, c'eſt comme qui diroit, en France, valet ou garçon de Sacriſtie.

Son Education.

Rien n'eſt dificile à qui travaille d'inclination ; ainſi Alberoni en ſçût bien-tôt aſſez pour n'avoir plus beſoin des leçons de ce bon Prêtre; & conſidérant ces premiéres connoiſſances comme l'entrée d'une plus

plus longue cariére qu'il étoit de ſon honneur de fournir, il profita des bonnes intentions, que quelques *Barnabites* lui témoignoient, pour ſe procurer une entrée dans leur Couvent.

La Congrégation des Clercs Réguliers de St. Paul, (à qui on a donné le nom de *Barnabites* par la même raiſon que les Pariſiens donnent le nom de Jacobins aux Dominiquains ou Freres Prêcheurs,) s'eſt établie en Italie en même tems que celle des Jeſuites ſe formoit en France; les uns & les autres, quoique bien diférens en mœurs, en conduite, en ſentimens, ſe reſſemblent preſque par leurs habits, mais, ſur tout, par leur dévouëment à l'inſtruction de la Jeuneſſe; puiſque les Barnabites ſont en poſſeſſion de pluſieurs beaux Colléges en Italie. Ces Peres remarquérent bien-tôt l'inclination qu'avoit *Alberoni* pour l'Etude, ainſi ils lui enſeignerent, même avec quelque ſoin, ce qu'on apelle les Humanitez. La

paſſion qu'il avoit de devenir habile Homme, parceque c'étoit l'unique moïen, qui lui reſtoit, de ſortir de la pouſſiere, où il étoit né, lui fit faire en très peu de tems des progrès, que d'autres ne font que dans le cours de pluſieurs années. Il faut cependant avoüer que l'Etude du Latin lui paroiſſant fort ſéche, il ne s'y apliqua qu'autant qu'il ne pouvoit s'en diſpenſer, & il n'en prit qu'autant qu'il lui en falloit pour dire qu'il entendoit paſſablement cette Langue.

Ceux que ſon Eſprit vif, ſouple & inſinuant, avoit rendu ſes Protecteurs, lui avoient procuré un Office de *Sonneur Clerc* dans la Cathédrale, dont il retiroit quelques émolumens, qui le mirent en état de vivre un peu mieux: mais ſur tout il ſut profiter de l'ocaſion que lui donnoit cet emploi d'avoir affaire aux Chanoines de la Cathédrale, pour gagner leur eſtime & ſe faire de nouveaux protecteurs: & il leur devint ſi agréable à tous, qu'ils s'ofrirent à l'en-

l'envie pour lui rendre service dans l'ocasion. Il n'eut garde de manquer de si favorables dispositions ; & aïant distingué ceux qui avoient l'oreille de l'Evêque, il les pria de le disposer à lui accorder la Tonsure. Ils n'eurent pas de peine à obtenir de ce Prélat une grace, qu'il ne pouvoit guéres leur refuser. Cette premiére Céromonie fut bien tôt suivie des Ordres mineurs, de sorte qu'il se vit insensiblement à la veille d'être revêtu du Sacré caractére de la Prêtrise sans pouvoir y parvenir, parcequ'il n'avoit point de patrimoine, & que c'est une Loi de l'Eglise, sur tout en Italie, de n'ordiner personne Prêtre qu'il n'en ait un, du moins aparent.

Reçoit les Ordres.

Tout autre auroit échoué contre un tel équeil, & il n'étoit guéres aparent qu'*Alberoni* put s'en tirer sur tout dans une Ville, où l'on connoissoit son extraction, & où tout autre que lui se seroit trouvé fort heureux de borner sa fortune

ne à l'emploi de *Sonneur Clerc*, qu'il possédoit; mais il portoit ses vuës plus loin, & ce n'étoit pas sans dessein qu'il n'avoit épargné ni soins, ni soumissions, ni flateries, pour se faire des Amis & des Protecteurs: Il les reünit tous en cette ocasion, où ils pouvoient mettre le comble à leurs bons Offices, en lui obtenant quelque petit bénéfice qui lui tint lieu de patrimoine. Il réüssit encore, & par consequent il reçût la Prêtrise. Ce fut alors qu'il quitta son Emploi de la Cathédrale, pour passer, quelque tems après, dans la famille du Vice-Legat de la *Romagne*, résident à Ravenne.

Ordiné Prêtre.

La Province de Romagne, une des plus grandes de l'Etat Ecléstiastique, en fait partie depuis l'an 756. que Pepin, Roi de France, en aïant chassé les Lombards, qui eux-mêmes l'avoient enlevée aux Exarques Grecs en fit présent au St. Siége. *Ravenne*, qui en est restée la Capitale, parcequ'elle avoit été la Résidence des Rois Goths, des

des Exarques, & des Rois Lombards, n'eſt plus aujourd'hui qu'un deſert, en comparaiſon de ce qu'elle étoit autrefois, lorſque ſon Port ſubſiſtoit. Monſieur *Barni*, qui en étoit Vice-Legat, reçût avec plaiſir dans ſa Maiſon, le Prêtre *Alberoni*, qu'il connoiſſoit, de réputation, pour un eſprit vif, enjoué, & dont la compagnie ne pouvoit manquer de diſſiper le chagrin d'une ennuieuſe ſolitude; il ne fût pas trompé: *Alberoni* fit tout ce qui dépendoit de ſa bonne humeur pour lui rendre le reſte de ſa Légation plus agréable que n'en avoit été le commencement, & en même-tems il ne manqua pas de profiter des fréquentes occaſions qu'il avoit de s'entretenir avec le Vice-Legat, pour gagner entiérement ſon amitié & ſa confiance; de ſorte que Mr. *Barni* aïant été nommé à l'Evéché de Plaiſance, *Alberoni* trouva le moïen de ſe rendre néceſſaire dans une Ville dont les perſonnes les plus conſidérables & ſur tout celles du

Entre chez M. Barni.

Clergé, lui étoient connuës; c'est pourquoi le nouvel Evêque le garda dans sa maison, dont il lui donna même la direction ou l'Intendance.

Tel gouverneroit très bien son propre Domestique, qui est souvent incapable de régler celui d'autrui: du moins est-il constant qu'il n'y a de bons & œconomes Intendans que ceux qui ont fait leur aprentissage aux dépens de leur prémier maître; l'Abbé *Alberoni*, n'avoit jamais entendu parler de la direction d'une grande Maison; Ce que nous avons vû de sa naissance, de son éducation & de sa conduite, jusqu'à son entrée chez Mr. le Vice-Legat, sufit pour convaincre qu'il étoit fort novice dans cet emploi, qu'il n'osa cependant refuser, & dont il s'acquita par conséquent très mal; aussi le nouvel Evêque le lui ôta-t-il bien tôt; mais pour le faire d'une maniére honnête, & qui répondit à l'estime qu'il lui avoit toûjours témoignée, il lui donna une Prébende, qui étoit vacante dans sa Cathédrale. Ce-

Nommé à un Canonicat.

Ce fut alors qu'*Alberoni* se crut au dessus de la mauvaise Fortune, & qu'il commença à bien espérer de la Constellation qui avoit présidé à sa naissance : il se félicitoit d'autant plus de la situation où il se trouvoit, qu'il ne la devoit qu'à lui-même, à sa patience, à son aplication à étudier toutes les ocasions de se concilier des Amis & des Protecteurs, à sa complaisance, & sur tout, à cet art, qu'il possede au suprême degré, de s'insinuër & de se rendre nécessaire.

Tout autre qu'*Alberoni*, content du revenu de son Bénéfice, se seroit retiré du Palais de l'Evêque, pour vivre tranquillement dans l'indépendance, mais notre Abbé avoit d'autres vuës, ou, pour mieux dire, la Fortune en avoit sur lui qui ne pouvoient encore éclater, & qu'elle conduisoit avec ces détours qui lui sont si ordinaires; en effet voïant que, tout pourvû qu'il étoit d'un Bénéfice, il pouvoit encore se rendre né-

Précepteur de l'Abbé Barni.

cessaire à son Protecteur, qui cherchoit un Précepteur pour l'Abbé *Barni* son Neveu, il s'ofrit pour ce pénible emploi, dont il n'étoit guéres plus capable que de celui de Maître-d'Hôtel; puisqu'il est certain que, pour bien élever un Gentilhomme, il faut avoir été élevé en Gentilhomme, en connoître tous les devoirs, & que pour bien enseigner un jeune Seigneur, il faut avoir eu soi-même de bons maitres, & savoir quelque chose. Rien de tout cela ne se trouvoit dans l'Abbé *Alberoni*: Fils d'un pauvre Jardinier, il devoit son éducation à lui même, & instruit par quelques Prêtres & par charité, il ne savoit de Latin qu'autant qu'il en falloit pour pouvoir dire qu'il n'ignoroit par cette Langue; mais il supléoit à ces défauts par beaucoup de reflexion & par une attention particuliére sur lui-même & sur la conduite & les mœurs des autres. Ainsi persuadé de son ignorance il se conduisit avec son Eleve de telle sorte qu'il en étoit

moins

moins le Précepteur que le condi-
ciple: puiſqu'il le ſuivoit dans les
Ecoles de Philoſophie & de Droit,
où il prenoit les Leçons avec au-
tant & même plus d'aplication &
d'exactitude que ſon diciple; avec
lequel il faiſoit des repetitions très
utiles., lorſqu'ils étoient rentré dans
leur apartement.

L'Abbé *Barni* devant aller à Ro-me, par ordre de ſon Oncle, *Albe-roni* l'y accompagna. Arrivé dans cette Capitale de l'Italie, il n'ou-blia rien pour s'y faire connoître, c'eſt-à-dire, ſe faire des Amis & des Protecteurs des plus grands Sei-gneurs, qu'il avoit occaſion de voir, puiſqu'il ne quittoit point ſon Ele-ve, qui lui même ſe faiſoit un plai-ſir & un devoir de le produire chez les perſonnes de la premiére qua-lité. *Va à Rome.*

Nous laiſſerons notre Abbé dans cette fameuſe Ville, où la Fortu-ne lui reſervoit un jour un rang ſi diſtingué, pour parler de la Mai-ſon *Farneſe*, dont la grandeur &

les intérêts lui sont devenu si chers depuis son retour de Rome.

Abregé de la Maison Farnese. Le Duc *Ranuce II.*, Pere du Duc de Parme, aujourd'hui régnant, eut trois Fils, *Odoard II.*, dont la Mere étoit *Isabelle* Fille de *François I.* Duc de *Modene*, sa seconde Femme; & de sa troisiéme, *Marie* Sœur d'*Isabelle*, il eut le Duc *François*, aujourd'hui régnant & le Prince *Antoine* son Frere.

Le Prince *Odoard* avoit épousé en 1690, la Princesse *Dorothée Sophie de Neubourg*, Fille de Philippe Guillaume, Electeur Palatin, Sœur de l'Imperatrice, Mere de l'Empereur Charles VI. & de la Reine Doüairiére d'Espagne; Ce Prince n'eut de ce mariage que deux Enfans, *Alexandre Ignace*, mort quelques mois avant son Pere en 1693. & la Princesse *Elizabeth* née le 25. Octobre 1692.

Le Duc *Ranuce* étant mort un an après son Fils aîné, les Duchez de *Parme* & *de Plaisance*, & tous les Droits de la maison Farnese, furent dévolus

dévolus au Duc *François I.*, né le 19. Mai 1678., & qui en 1695. épousa la Princesse, Veuve de son Frere *Odoard*, avec dispense du Pape Innocent XII. Jusqu'à present il n'en a pas eu d'Enfans, & il n'y a guéres d'aparence qu'il en ait, puisque cette Princesse touche presque à sa cinquantiéme année, étant née le 5. Juillet 1670.; C'est pourquoi on croïoit que le Prince *Antoine*, seul héritier de la Maison *Farnese*, auroit épousé sa Cousine, la Princesse *Elizabeth*, pour réunir par ce mariage toutes les raisons de la Succession.

Comme il sera nécessaire de parler souvent de cette Maison dans cette Histoire, je crois qu'on ne sera pas fâché d'en savoir l'origine, & de quelle maniére elle est entrée en possession de ces Etats, d'autant plus que l'origine de cette possession, est aujourd'hui le sujet d'une contestation fort épineuse entre les Politiques.

Le Chef de cette Famille fut *Ra-*

nuce

nuce Farnese, Général des Troupes de l'Eglise en 1432. sous le Pape Eugene IV. Le Petit-Fils de Ranuce fut elevé sur le St. Siége en 1549., & il prit le nom de Paul III Ce Pontife avant son lévation sur la Chaire de St. Pierre, avoit eu un Fils & une Fille. Ces cas n'étoient ni rares ni infames dans ces tems-là, où des Personnes obligées au Celibat, par les Loix de l'Eglise, élevoient publiquement des Enfans nez, avant leur élevation aux Dignitez Eclésiastiques, d'une conjonction naturelle, autorisée par les seules suretez de la Conscience particuliére. Ce St. Pere imitant dans cette ocasion l'exemple de quelques-uns de ses Prédecesseurs, maria avantageusement sa Fille Constance à Bosio II., de la Maison de *Sforse*, & crea son Fils, *Pierre Loüis Farnese*, premiérement Duc de Castro & de Camerino, & ensuite de Parme & de Plaisance, reünissant ainsi

en

en sa personne * quatre riches Fiefs de l'Eglise. Caron prétend à Rome que ces deux derniers Duchez ne relevent que du St. Siége, depuis que le Pape Jules II. en prit possession du consentement de l'Empereur Maximilien I.; & en effet les Ducs de *Parme*, qui reconnoissent cette dépendance du St. Siége, lui païent tous les ans une espéce de tribut ou de reconnoissance de dix milles Scudis.

Pierre Loüis assassiné dans une conspiration, qu'on a mise sur le compte de *Charles-quint*, qui vouloit chagriner le St. Pere, eut pour successeur son Fils *Octave*, qui avoit épousé la célèbre Princesse Marguerite, Gouvernante des Païs-Bas, Fille naturelle de cet Empereur. Depuis ce tems-là la Maison Farnese n'a laissé passer aucune ocasion de témoigner son atachement pour l'Espagne, dont elle n'eut pour-

* en lui donnant *Parme* & *Plaisance* il reprit *Castro* & *Camerino*, puis il les lui rendit ensuite.

pourtant jamais lieu de se trop louër.

Le Duc *François* aujourd'hui régnant, arriére Petit-Fils du Duc Ranuce I. qui étoit Petit-Fils du Duc Octave, n'a paru que fort peu sur la Scéne dans la derniére Guerre. Les Troupes des deux Couronnes étant entrées avec celles du Duc de Savoye en Italie, y firent en peu de tems des progrès qui étonnérent la Cour de Vienne, qui y envoïa de son côté autant de Troupes qu'il lui fut possible, sous la conduite du Prince Eugene.

Guerre d'Italie.

Les deux partis mirent tout en œuvre pour mettre les Princes de la Lombardie dans leurs intérets, & Mr. de Catinat, qui négocia cette affaire par ordre du Roi son Maître, réüssit auprès du Duc de Mantouë, pendant que le Duc de Modene se déclara pour les Impériaux: mais le Duc de Parme, s'étant déclaré Vassal du Pape, se délivra des sollicitations du Colonel *Locatelli*, que le Prince *Eugene* lui avoit envoïé, & d'un autre côté, sans

se déclarer pour le Roi Philippe, 1703.
il ménageoit adroitement les Géné-
raux des deux Couronnes, dont les Armées étoient sur les Frontiéres de ses Etats, & il tenoit toûjours auprès d'eux quelque personne de confiance pour veiller à ses intérêts.

Après l'Entreprise du Prince Eugene sur Cremone & l'enlevement du Duc de Villeroi, le Roi de France donna le Commandement de l'Armée d'Italie au Duc de *Vendôme*, qui y arriva pour commencer la Campagne. Le Duc de *Parme* envoïa, auprès de ce nouveau Général, le Comte *Roncoveri*, qui, après avoir accompagné le Prince *Antoine* dans les voïages qu'il fit dans les principaux Etats de l'Europe, sous le nom de Marquis de *Sala*, avoit été nommé à l'Evêché de St. Donnin, entre les Villes de Parme & de Plaisance. Ce Prélat étoit l'homme du monde le plus poli, & dont le genie aussi elevé que vif & penetrant, étoit autant capable des plus grandes affaires qu'il étoit

pro-

1703. propre à découvrir, dès la premiére entrévûë, les bonnes & les mauvaises qualitez de ceux avec qui il avoit affaire : L'Abbé *Alberoni* avoit eu le bonheur de s'en faire connoître, & sachant le pouvoir que ce Prélat avoit sur l'esprit du Duc régnant & sur celui du Prince son Frere, il avoit menagé les ocasions de s'introduire chez lui d'une maniére même assez distinguée, de sorte qu'en aïant été assez bien reçû d'abord, il s'insinua aisément dans la faveur de ce Seigneur, qui, dès la seconde visite que lui rendit *Alberoni*, lui acorda toute son estime, à laquelle il doit toute sa fortune.

Il va au Camp du Duc de Vendôme.

En effet, l'Evêque de St. Donnin devant se rendre auprès du Duc de Vendôme, prit avec lui l'Abbé *Alberoni*, dont l'esprit lui revenoit beaucoup, soit pour lui tenir compagnie, soit pour s'en servir, d'autant qu'il parloit assez bien la Langue Françoise, qu'il avoit aprise en écoutant les Leçons des maitres de

de ſon Eleve l'Abbé Barni. 1703.

L'Abbê *Alberoni* fut fort gouté des Officiers de la ſuite du Général François, à qui on parla ſi ſouvent de la vivacité de ſes réparties & de l'enjouëment de ſa converſation, que ce Prince eut envie de l'entretenir. Heureuſe viſite! qui merita à notre Abbé premiérement l'eſtime, bien tôt après l'amitié, & enſuite toûte la confiance du Duc de *Vendôme*, qui ne le nommant que ſon *cher Abbé*, ne trouvoit de plaiſir & de délaſſement que dans ſa compagnie: de ſorte que les Courtiſans témoins de la faveur où ce nouveau venu étoit auprès de leur Général, commencérent bien-tôt à lui faire leur Cour. *Alberoni* ne s'oublioit point, & ſans s'enivrer de l'encens flateur & ſouvent groſſier des Officiers, dont il étoit environné, il vivoit avec eux de la même maniére que s'ils euſſent été les Favoris, & lui leur Courtiſan. L'Agent du Duc de *Parme* ne fut pas des derniers à s'aperçevoir de l'aſcendant qu'*Alberoni*

S'en fait aimer.

1704. *roni* avoit sur l'Esprit du Général
1705. François, de sorte qu'il l'emploïa utilement pour les intérets du Duc son Maître, jusques là que, persuadé qu'il réüssiroit mieux que lui-même auprès du Duc de *Vendôme*, il conseilla au Duc *François* de lui donner la commission dont il l'avoit honoré. Ainsi, au grand contentement du Général François, il vit son Favori revenir auprès de lui en qualité d'Agent. Cette Commission dura tant que le Duc de *Vendôme* resta en Italie, & *Alberoni* ménagea si bien les intérets de son Maître, que les Imperiaux craignant toûjours que le Duc n'ouvrit les portes de sa Capitale à une Garnison Françoise, si on vouloit le harceller, n'oserent l'inquiéter.

Agent de Parme.

Les choses furent dans cet Etat
1706. jusqu'au commencement de 1706. que le Duc de *Vendôme* fut rapellé, & M. le Duc d'*Orleans* envoïé en sa place: les affaires changérent alors de face; la rencontre de *Pianesse*, suivie de la Bataille de *Turin*, & de la

levée

levée du Siége de cette Capitale, 1706.
ruina les affaires des deux Couronnes en *Italie*, où les Imperiaux & le Duc de *Savoye* commencérent à prendre le dessus.

Dès la Campagne suivante, le Duc de *Parme* fut un des prémiers à qui les Imperiaux firent sentir, que s'ils l'avoient épargné, ce n'avoit été que par la considération du voisinage des Armées de *France* & *d'Espagne*, ainsi ils se jettérent d'abord sur ses Terres, où ils prirent, par voïe de fait, des Quartiers d'Hiver, & exigérent de grosses Contributions, malgré les protestations du Duc, qui, quoiqu'il se déclara Vassal de l'Eglise, & qu'il en implora la protection, fut néanmoins obligé d'envoïer le Gouverneur *Malpeli* au Marquis de *Prié* Plenipotentiaire & Commissaire Imperial en Italie, pour passer avec lui une convention par laquelle ses Etats furent taxez pour les Laïcs à une contribution de 90000. pistoles d'Espagne, pour le quartier d'Hiver, & de 21230. pistoles pour le Clergé

1707. gé seculier & regulier: comme ce dernier Article ne pouvoit être réglé sans agiter la question des droits du St. Siége sur les Etats de *Parme*, outre qu'il n'étoit pas permis de lever ces deniers sur les Eclésiastiques sans une concession expresse du St. Siége; la Cour de Rome, qui fut d'abord informée de tout ce qui s'étoit passé, rendit aussi tôt un Décrèt fulminant contre l'Empereur *Joseph* & contre ses Ministres, dans lequel on prouve que les Etats de *Parme* sont fiefs de l'Eglise. Ce Décrèt qui est du 27. Juillet 1707. ne demeura pas sans reponse & comme on y attaquoit directement non seulement la pieté & l'équité de l'Empereur & de ses Ministres mais même les Droits de sa Maison & de l'Empire, Sa Majesté Impériale y oposa le Manifeste suivant, qui est d'autant plus nécessaire ici qu'il établit les preuves du droit que la Maison d'Autriche & l'Empire prétendent avoir sur les Duchez de *Parme* & de *Plaisance*; droits

sur

ſur leſquels le Succeſſeur de l'Empereur *Joſeph* fondera celui qu'il s'attribuëra de diſpoſer de la ſucceſſion de ces Etats, comme on le verra ci-après. Voici cette importante piéce. 1707.

„ JOSEPH, par la Divine Clémence élû Empereur des Romains, toûjours Auguſte, Roi de Germanie, Hongrie, Boheme, &c. &c. *Manifeſte de l'Emp. Joſeph.*

„ Il eſt connu à tous, & les ſuccès de ces derniers tems montrent avec combien de ſoin, de travail, & de frais, nos Ennemis ont été chaſſez d'Italie, & comme la Liberté de cette Province, que la Violence des François avoit envahie a été heureuſement délivrée de leur joug, par nos armes Victorieuſes & celles de nos Alliez.

„ Cependant nous ſommes aujourd'hui contraints, de nous plaindre avec un juſte ſentiment de douleur, de ce que les Miniſ-

1707. „ tres de la Cour de Rome, ou
„ instiguez par d'autres, ou dans
„ la confiance d'en retirer quelque
„ avantage, se sont laissez aller à
„ la hardiesse, au grand étonne-
„ ment de l'Univers, & au scanda-
„ le de la République Crêtienne,
„ de mêler les armes spirituelles
„ dans des intérêts puremment
„ mondains, & de rendre public
„ un Ecrit imprimé, de la teneur
„ suivante.

Déclaration de Nullité d'un certain Accord, fait au préjudice du Siége Apostolique & de la Sainte Eglise Romaine touchant les quartiers d'hiver que les troupes Alemandes ont pris dans le Duché de Parme & de Plaisance, &c.

„ Ayant fait une attentive con-
„ sidération sur ladite Déclaration
„ & sur toutes & chacune de ses
„ clauses : Nous ne pouvons n'être
„ pas, entr'autres choses, grievé-
„ ment émus de ce que la Cour de
„ Rome nous dispute hardiment
„ les

„ les droits très-anciens que Nous 1707.
„ & l'Empire Romain avons en Ita-
„ lie, & ceux en particulier que le
„ Duché de Milan a ſur Parme &
„ Plaiſance, ſous prétexte d'un do-
„ maine qu'elle s'attribue ſur ces
„ villes; Etant conſtant par la plei-
„ ne foi des Hiſtoriens, & par les
„ Inveſtitures que les Empereurs
„ Romains nos Prédéceſſeurs en
„ ont données, & par d'autres Ac-
„ tes évidens, que le Domaine
„ Souverain, & de haute Majeſté
„ ſur les ſuſdites villes de Parme &
„ de Plaiſance ne compète qu'à
„ Nous, & au ſacré Empire Ro-
„ main, & que les légitimes poſ-
„ ſeſſeurs du Duché de Milan en
„ reçoivent l'Inveſtiture. Certai-
„ nement on ne ſçauroit montrer
„ que ce Domaine Souverain, di-
„ rect & de haute Majeſté ait ja-
„ mais été abdiqué par aucun Em-
„ pereur, ou qu'aucun Duc de Mi-
„ lan l'ait pû abdiquer, ceder ou
„ transférer, & beaucoup moins

1707. „ que la Cour de Rome l'ait pû
„ validement usurper, ni que les
„ Ducs de Parme l'ayent pû recon-
„ noître d'elle. Plusieurs Livres
„ d'Histoire font connoître & dé-
„ crivent bien au long ce qui s'est
„ fait sans interruption dans cette
„ matiere pour la conservation des
„ droits de l'Empire: Et les per-
„ sonnes versées dans le maniement
„ des affaires publiques, sçavent avec
„ quel zele nos Prédécesseurs & spé-
„ cialement Charles Quint, de
„ glorieuse memoire, a défendu &
„ protesté de vouloir défendre, mê-
„ me à la fin de sa vie, & par ses
„ dernieres paroles, ses droits &
„ ceux de l'Empire: étant d'ailleurs
„ assez clair que les droits sont telle-
„ lement annexez à l'Empire, qu'ils
„ ne peuvent en être séparez sans
„ son consentement, & beaucoup
„ moins contre son gré, par quel-
„ ques Bulles des Papes que ce soit
„ & de quelques menaces de fou-
„ dres qu'elles soient remplies.

„ C'a donc été une peine perdue,

„ &

„ & digne en quelque façon d'être 1707.
„ ſifflée, que celle par laquelle les
„ Papes alleguez dans la dite Décla-
„ ration, ſe ſont voulus arroger le
„ jugement dans leur propre cauſe,
„ & ſe ſont efforcez d'établir par
„ le ſecours de leurs Bulles, des
„ droits tendans directement au
„ préjudice des Tiers. Et certai-
„ nement on ne peut pas compren-
„ dre comme il eſt entré dans l'eſ-
„ prit de la Cour de Rome, d'é-
„ crire que nos milices ont envahi
„ les biens de l'Egliſe, ſçachant,
„ ou devant ſçavoir que les lieux,
„ dans leſquels elles ſont entré
„ ſont des Fiefs de Nous & de l'Em-
„ pire, & qu'on peut exiger des
„ alimens & les choſes néceſſaires
„ à la vie par un privilege du droit
„ de la Nature & des Gens, mê-
„ me dans un territoire neutre,
„ alors principalement que cette
„ ſuſtentation a pour effet de dé-
„ fendre celui qui la fournit, & de
„ le délivrer des dangers, & doma-
„ ges ultérieurs, dont il eſt ména-

 „ cé

1707. „ cé. Lesquelles circonstances se
„ trouvant dans le cas présent, il
„ n'y a personne qui ne voïe que
„ les Canons les Loix, & la rai-
„ son d'Etat obligent au soûtien des
„ charges publiques le Clergé aussi
„ bien que le reste, puisqu'il s'a-
„ git de la défense de son repos
„ & de sa liberté; spécialement
„ en une Province dans la quel-
„ le par coûtume ancienne le
„ commun suport des charges pu-
„ pliques, dans l'entretien des Sol-
„ dats, est établi, & que les pos-
„ sessions du Clergé de Parme sont
„ si amples, qu'ils surpassent quasi
„ la quatrieme partie de tout le
„ Duché. Il a donc paru que les
„ Eclésiastiques se rendoient indi-
„ gnes du bonheur de leur Etat,
„ en montrant leur tenacité & ava-
„ rice au milieu des plus indigens,
„ & en refusant à nôtre Commissai-
„ re Impérial, qui les en sollicitoit,
„ de concourir avec les Laïcs, & de
„ païer quoi que ce soit avec eux:
„ En s'opiniatrant dans ce refus

„ avec

„ avec un esprit réfractaire, nonob- 1707.
„ stant que le consentement du Pa-
„ pe pour ces collectes dans la né-
„ cessité & à l'avantage commun
„ eut été reservé dans le Traité con-
„ clu par nôtre dit Commissaire,
„ non sans une marque illustre de
„ nôtre respect envers le S. Siege.
„ c'est pourquoi ces maniéres d'agir
„ & beaucoup d'autres, par lesquelles
„ nous avons moderé nôtre condui-
„ te, étant des témoignages clairs de
„ nôtre équité & de la maniere légi-
„ time, avec laquelle nous exerçons
„ nôtre pouvoir Impérial, nous
„ ne pouvons concevoir de quelle
„ source sont venuës ces Censures
„ spirituelles si acres & si précipi-
„ tées, qu'on a raportées ci-dessus.
„ Nous avons fait ce que deman-
„ doient de Nous nos droits & ceux
„ du S. Empire, & nous l'avons
„ fait de la maniere que les con-
„ stitutions de l'Empire & leur usa-
„ ge Nous préscrit, & qu'a semblé
„ demander de Nous le respect par-
„ ticulier avec lequel nous hono-

„ quelque nom qu'ils soïent appel- 1707.
„ lez, & nous les déclarons Nôtres
„ dans la forme, & maniere la meil-
„ leure que puisse être; annullant,
„ abolissant, & cassant toutes les
„ possessions & prétentions illégiti-
„ mes, excepté celles qui ont été
„ expressément transférées audit
„ Siege par la bonté & munificen-
„ ce des Empereurs, déclarant tou-
„ tes les autres pour d'autant plus
„ nulles, injustes, & invalides,
„ qu'il est évident que tout ce qu'on
„ prétend d'aliéner & de soustraire
„ publiquement ou en secret, &
„ par authorité propre du Domai-
„ ne de l'Empire, est sans aucune
„ force, même tout ce qu'un Em-
„ pereur auroit pû aliéner sans y
„ observer les formes requises.

„ Nous nous oposons encore
„ très-Solennellement & spéciale-
„ ment, à la prétention qu'a la
„ Cour de Rome, de pouvoir par
„ voïe de Bulles & de Décrets,
„ disposer des droits d'un tiers; &
„ des biens temporels, qui ne lui

1707. „ apartiennent point en propre ;
„ les Bulles & décrets n'étant point
„ valides en ce genre, & ce pou-
„ voir n'étant aucunement recon-
„ nu de quelque nom ou titre qu'on
„ se serve pour cela, & ne pouvant
„ & ne devant obliger en aucune
„ maniére Nous ni l'Empire Ro-
„ main: Parce que nous n'admet-
„ tons & ne pouvons tolerer au-
„ cun pouvoir dans la Cour de Ro-
„ me, qui ait la force d'annuller
„ ce que nous disposons & ordon-
„ nons de droit & en vertu de Nô-
„ tre Autorité Impériale; Ne dou-
„ tant nullement d'être incontinent
„ avouez & assistez en ceci par l'As-
„ semblée de tout l'Empire en gé-
„ néral, & en particulier de tous
„ les Electeurs, Princes, Etats,
„ Vassaux & sujets de l'Empire,
„ de leur Conseil & secours effec-
„ tifs où il en sera besoin & où la
„ conjoncture des affaires le deman-
„ dera.

„ Donc de nouveau, de propos
„ délibéré, après un meur Conseil

„ &

„ & avec la plénitude de Nôtre 1707.
„ pouvoir Imperial, Nous décla-
„ rons publiquement par ces pré-
„ ſentes, que Nous nous opoſons,
„ nõus aboliſſons, nous caſſons, &
„ nous proteſtons comme deſſus de
„ la maniere la plus ſolennelle qu'il
„ ſe peut, contre tout ce qui eſt
„ exprimé dans l'Ecrit raporté,
„ tant contre la matiere, au pré-
„ judice de nos Droits & de ceux
„ du Saint Empire Romain, que
„ contre nos Miniſtres, Com-
„ miſſaires, Soldats, & toutes au-
„ tres perſonnes, deſquelles l'Ecrit
„ peut avoir voulu, pû, ou enten-
„ du parler.

„ Nous défendons de même à
„ tous & à chacun des Ecléſiaſti-
„ ques & ſéculiers Vaſſaux de Nous
„ & de l'Empire, à nos Miniſtres
„ & ſujets, ſoit dans les terres de
„ l'Egliſe, ſoit dans les Duchez de
„ Parme & de Plaiſance, ou habi-
„ tant quelque part que ce ſoit,
„ ſous peine de nôtre très-griève
„ indignation & celle de l'Empire,

„ ſous

1707. „ sous la Confiscation de tous ses
„ biens, & encore de peine corpo-
„ relle, d'avoir aucun égard en
„ quelque occasion que ce soit à ce
„ qui est contenu dans l'Ecrit ra-
„ porté; commandons au contrai-
„ re le plus étroitement que nous
„ pouvons, d'obéïr, comme ils sont
„ tenus constamment à Nos com-
„ mandemens & à Nos ordres; leur
„ promettant réciproquement de
„ les faire jouïr des effets de Nô-
„ tre protection & clémence: De-
„ vant faire avertir pour cet effet
„ dans les formes deües, le Duc de
„ Parme, à ce qu'il ne reconnoisse
„ pour les Duchez de Parme & de
„ Plaisance aucun autre domaine
„ que le Nôtre & celui de nôtre-
„ dit très-cher frere le Roi d'Espa-
„ gne, comme étants seuls Seigneurs
„ & possesseurs légitimes du Du-
„ ché de Milan; étant d'ailleurs évi-
„ dent qu'il est tenu de répondre
„ à Nous de nos Droits & de ceux
„ du S. Empire Romain.

„ Nous prions enfin le Tout-
„ puis-

„ droits les plus clairs de l'Empire, 1707.
„ par paroles, écrits, & actions;
„ ce qui auroit dès long-temps excité en nous des mouvemens plus violens si nous n'avions été retenus par la bonté qui est naturelle à nôtre Maison d'Autriche & par d'autres égards envers l'Eglise Universelle. Et nous voudrions encore faire connoître plus longtems nôtre patience quoique provoquée dès le commencement de nôtre Gouvernement Impérial, s'il nous étoit permis de diférer d'avantage à défendre nos droits & ceux de l'Empire, & que nous pussions excuser cette dilation auprès de Dieu & de la postérité, étant obligez à faire ce que nous faisons par les loix Divines & humaines, par la droite raison, par le Droit des Gens & par les autres principes de la Justice & de l'équité.

„ Delà est, que toutes ces choses considérées; Nous souvenant de la Capitulation que nous avons

„ l'héritage du Seigneur, mais à 1707.
„ usurper les droits Impériaux sur
„ les Duchez de Parme & de Plai-
„ sance.

„ Et comme selon la pensée des
„ Saints Peres & des Conciles, les
„ censures sont souvent redouta-
„ bles, non pas à ceux à qui elles
„ sont infligées, mais à ceux qui
„ les infligent; Nous remettons à
„ l'estime & au jugement de Dieu,
„ tout-puissant juge de toute chair,
„ & qui sonde les cœurs, de mê-
„ me qu'à celui de tout homme
„ qui ne sera point prévenu de pas-
„ sion, ce qu'il faut croire de ces
„ larmes des Ecléfiastiques, qui
„ ont les oreilles bouchées pendant
„ que nos ennemis & ceux du Sa-
„ cré Empire Romain dans les Pro-
„ vinces d'Alemagne & d'Italie,
„ même dans le Domaine des Pa-
„ pes, opriment cruellement &
„ à leur fantaisie les Ministres de
„ Dieu & l'Eglise; & commencent
„ seulement à s'élever contre Nous
„ & contre le Serenissime & très-

„ puiſſant & très-juſte Dieu de 1707.
„ vouloir inſpirer à tous une ardeur
„ & ſincere amour d'une honête fi-
„ dele, & conſtante paix & con-
„ corde, & de nous donner la gra-
„ ce de défendre conſtamment, &
„ virilement tout ce qui apartient
„ à Nous & au Saint Empire, pro-
„ teſtant de tenir de la Divine Ma-
„ jeſté avec la plus humble recon-
„ noiſſance tout ce qui eſt des
„ Droits de l'Empereur & de l'Em-
„ pire & proteſtant par cette pu-
„ blique Déclaration, Proteſtation
„ & Reſervation que nous renou-
„ vellons encore, que touchant les
„ biens & les Droits temporels de
„ l'Empire, perſonne ne peut rien
„ prétendre, occuper ou retenir
„ légitimement ſi ce n'eſt ce qui en
„ a été aliéné avec le conſentement
„ exprès de nos Prédéceſſeurs, &
„ en particulier aucun Domaine
„ temporel Souverain dudit Em-
„ pire: Tout ce qui a été fait au
„ contraire ou réputé avoir été fait,
„ devant être tenu pour non fait

„ &

1707. „ & d'aucune force, & nous y o-
„ posant en vertu de ce Diplome
„ souscrit de Nôtre main, & muni
„ de Nôtre Sçeau Impérial, afin
„ que nôtre oposition ait dès à pré-
„ sent & à tous siécles à venir tou-
„ te la solennité & la force qu'elle
„ peut avoir. Donné en nôtre vil-
„ le de Vienne ce 26. du mois de
„ Juin l'an 1708. De nôtre Roïau-
„ me des Romains le 19. de celui
„ de Hongrie le 22. & de Boheme
„ le 24.

JOSEPH.

V. T. Fred. Charles de Schonborn.

Par commandement exprès de S. M. I.

François Winand de Bertram.

Mr. le Duc de *Vendôme* retournant à la Cour, y emmena avec lui son cher Abbé, qui y étoit déja connu de réputation. Son Altesse profita de la premiére occasion pour en

en faire l'Eloge devant le Roi, & inspirer par là à ce grand Prince, la curiosité de le voir. En effet *Alberoni* fut presenté par son Protecteur à ce Monarque, qui le reçût d'une maniére toute gracieuse. 1707. *Il est présenté au Roi de France.*

Le Maréchal de *Villeroi* n'aïant pas été plus heureux en *Flandres* qu'en Italie, ses malheurs ne servirent qu'à faire éclater d'avantage la grande estime & la parfaite confiance que Sa Majesté Très-Crêtienne avoit en lui, & qui sembloient s'augmenter à proportion de ses disgraces, ce qui ne fit pas moins d'honneur au Monarque qu'au Favoris Cependant le Roi jugea à propos d'envoïer le Duc de *Vendôme* aux Païs-Bas, pour commander les Troupes que la journée de *Ramillies* avoit mis dans le désordre: il s'agissoit de remettre les choses sur un bon pié. Il avoit besoin pour y réussir de toute son habileté; ainsi il prit le parti de temporiser, persuadé qu'il ne dévoit rien hazarder, & qu'il remporteroit d'assez grands avantages, si,

1707. en campant & décampant, il couvroit les frontiéres & faisoit avorter toutes les entreprises de ses Ennemis. Il réussit, & sans sortir du Plan qu'il s'étoit fait, la Campagne se passa, & l'on dit à la fin, le Duc de *Vendôme* s'est tiré d'affaire en habile Général.

Le Roi aussi genereux envers ses Généraux favorisez de la fortune, que juste à l'égard des malheureux, donna au Duc de *Vendôme* des marques éclatantes de son estime & de sa bien-veillance, que Son Altesse voulut partager avec l'Abbé *Alberoni*, car le présentant au Roi, il lui en fit un Eloge proportionné à l'estime qu'il avoit pour lui, & le peignant à ce Prince comme un homme d'un génie supérieur & capable des plus grandes affaires, il ne crut pas diminuër ni sa gloire ni la reconnoissance que le Roi lui témoignoit pour sa bonne conduite, en avouant qu'il devoit ce succès aux judicieux conseils de son cher Abbé. Un témoignage si éclatant, &

rendu

rendu par un Prince ſi judicieux & ſi éclairé, valût à l'Abbé l'eſtime du Monarque, qui lui accorda généreuſement une penſion conſidérable. 1708.

Reçoit une Penſion de Louis XIV.

Voilà dans quelle ſituation étoit la Fortune de l'Abbé *Alberoni* vers la fin de l'année 1707. Il retourna en Flandre avec ſon Protecteur en 1708. mais ce n'étoit plus le tems de lui donner des Conſeils; le Duc de *Vendôme* avoit avec lui les Ducs de *Bourgogne* & de *Berri*, qui vouloient tout faire à leur gré; & cette Campagne fut ſi fatale à la Cauſe des deux Couronnes, par la perte de *Lille*, de *Bruges* & de *Gand*, la retraite du Duc de *Baviére* de devant *Bruxelles*, les irruptions des partis des Alliez, juſques ſur les Frontiéres de *Picardie*, où ils établirent des Contributions, & enfin par le retour du *Prétendant*, qui manqua ſon coup ſur *l'Ecoſſe*, que le Roi de France penſa ſerieuſement à faire la Paix, & envoïa, pour cet effêt, le Marquis de *Torci* à la *Haïe*,

1708. où ſe trouvoient les Miniſtres de toutes les Puiſſances qui étoient en Guerre contre la *France* & contre l'*Eſpagne*.

Il reſte auprès du Duc de Vendôme Pendant ce tems-là *Alberoni* tenoit fidéle compagnie au Duc de *Vendôme*, qui s'étoit retiré à ſon Château d'*Anet*, en cédant ſa place en *Flandre* aux Maréchaux de *Villars* & de *Bouflers*, qui malgré leur bravoure & toute leur expérience dans l'Art Militaire, furent contrains de céder au Prince *Eugene* & au Duc de *Marlborough*, la gloire de cette Campagne, qui couta à la France la perte de la fameuſe Bataille *Blavet*. & celle des Fortes Villes de *Tournai* & de *Mons*.

Le Roi *Philippe*, dont ſon Aïeul avoit feint l'année précédente d'abandonner les intérêts ou plûtôt de les ſacrifier à ceux de la *France*: prenoit le deſſus en *Catalogne*, il avoit repris les Roïaumes de *Valence*, & d'*Arragon*, & tenoit les Armées de l'Archiduc & de ſes Alliez renfermées dans la ſeule *Catalogne*,

où

où il les auroit terriblement resserées, 1708.
sans la descente que le Général *Seissan* fit à *Cete* à 6. lieuës *d'Agde*. Ce débarquement des Troupes Ennemies dans une des Provinces du Roïaume où il y avoit tant de siécles qu'on n'avoit vû ni Anglois, ni Alemans, ni Hollandois, répandit la fraïeur de tout côtez. L'Intendant *Bâsville*, & le Duc de *Roquelaure*, sur le bruit qui s'étoit répandu, que le débarquement étoit de plus de 4000. hommes, quoiqu'il fut à peine de 7. ou de 800, dépéchérent en diligence un exprès dans le *Roussillon*, au Duc de *Noailles*, qui arriva 2. jours après à *Montpellier*, & qui le lendemain fut suivi d'un détachement de 1000. Cavaliers portant chacun un Fantassin en croupe, pendant que d'autres Troupes s'avançoient en diligence, pour venir au secours de tout le *Languedoc* allarmé. Le Général ennemi se rembarqua alors tranquillement & mit au large sans avoir perdu un seul homme. Cette petite expedition fut

fut la cause de la déroute *d'Almenara*, car le Duc de *Noailles* qui étoit informé qu'une Flote Ennemie menaçoit d'une décente, n'avoit osé remüer dans le *Roussillon*, ce qui avoit mis le Roi *Charles* en liberté de renforcer son Armée, qui fut chercher celle du Roi *Philippe*: Ce Prince atribuant ce mauvais succès à l'inexpérience de ses Généraux, pria le Roi son Aïeul, en lui donnant avis de ce qui venoit de se passer à *Almenara*, de lui envoïer le Duc de *Vendôme*. La Bataille qu'il perdit trois semaines après, sous le Canon même de *Saragosse*, l'obligea à reïtérer ses Priéres, & le Roi y donna les mains d'autant plus volontiers, que les Conférences de *Geertruydenberg* venant d'être rompuës il avoit été résolu de secourir l'*Espagne* efficacement: jamais ce Prince n'en eut un plus grand besoin; toute son Armée avoit été ruïnée par la perte de plus de 3000. morts; & les Alliez tirant de cette Victoire tous les avantages possibles, s'étoient avan-

avancé à grands pas vers le cœur de 1711.
la *Castille*, & le Roi *Philippe* qui n'étoit pas en état de résister, cédoit à la fortune, qui sembloit prendre plaisir à le persecuter: après avoir donné tous les ordres nécessaires pour enlever de *Madrid* tout ce qu'on pouroit, & avoir pourvû au rétablissement de son Armée, en faisant venir des Détachemens de différens endroits comme d'*Estramadure*, de *Galice*, d'*Andalousie*, & même du *Roussillon* & de la *Guienne*, il abandonna *Madrid*, pour se retirer avec la Reine, la Famille Roïale, & les Conseils à *Valladolid*, où il y avoit si long-tems que les Rois ses Prédecesseurs avoient cessé de faire leur résidence. Quel triste Spectacle n'étoit-ce pas de voir ce Prince, si digne de régner & si cheri de ses Peuples, fuir en desordre, acompagné de peu de fidelles Sujets, qui sacrifioient tout pour partager ses chagrins & ses infortunes.

Le Roi abandonne Madrid.

Huit jours après que le Roi *Phi-*

1711. *lippe* eut abandonné *Madrid*, le Général *Stanhope* en vint prendre possession, & quelques jours après le Roi *Charles* y entra en triomphe. Cependant le Duc de *Noailles* arrivé à *Versailles*, y avoit assisté à un grand Conseil, où il avoit fait une si triste déscription du pitoïable état des affaires du Roi d'*Espagne*, que le Roi Très-Chrêtien s'étant confirmé dans la Résolution d'aider puissamment son Petit-Fils, envoïa à son secours 36. Bataillons & 28. Escadrons, qu'il détacha de l'Armée du Dauphiné; le Duc de *Vendôme*, qui devoit être le sauveur de l'*Espagne*, arriva enfin auprès du Roi *Philippe*, qu'il trouva à *Valladolid*, environné de tant de disgraces, sans en être accablé. On peut juger, sans qu'il soit néceſſaire de le dire, avec quel acueil il fut reçû; aussi dès qu'il eut pris le maniement des affaires, tout changea tout d'un coup de face.

Le Duc de Vendôme arrive en Espagne.

Le Roi *Philippe*, & presque tout son Conseil avoit été d'avis de tirer un gros Détachement de l'Armée,

que

que le Marquis de *Bay* commandoit 1711
sur les Frontiéres de *Portugal*, afin de remplacer celles qu'on avoit perdu à la journée de *Saragosse*, & le Marquis de *Bay* avoit déja fait un mouvement vers *Truxillo* pour faciliter la marche de ce Détachement; Mais le Duc de *Vendôme* en jugea tout autrement, car concevant bien que si l'on ne tenoit les Protugais en bride, il se pouroit faire une jonction de l'Armée d'*Estramadure* avec celle qui avoit accompagné le Roi *Charles* à *Madrid* & à *Tolede*, il envoïa ordre au Marquis de *Bay* d'ocuper si bien les *Portugais* qu'il pussent avoir de bonnes raisons pour réjeter les sollicitations du Roi *Charles* & des Ministres des Alliez, qui demandoient cette jonction avec instance, ou du moins quelque gros Détachement: Mais la bonne contenance du Général fut cause qu'ils ne purent obtenir ni l'un ni l'autre, & on peut dire que ce fût cette prémiére disposition du Duc de *Vendôme* qui

1711. conserva le Trône au Roi *Philippe*, pendant le tems qu'on emploia à solliciter le Roi de *Portugal*, l'Armée du Roi Philippe se renforça par ses détachemens tiré de la *Navarre*, de *Valence*, d'*Arragon*, de la *Biscaye* & du *Roussillon*, & par des Milices qu'on leva avec diligence : alors le Roi *Charles* se trouva trop foible pour aller attaquer cette nouvelle Armée campée avantageusement & commandée par un Général qui faisoit dependre sa gloire & sa reputation du rétablissement des Affaires d'un Prince qui ne meritoit pas tous ces contrecoups de l'aveugle Fortune.

L'Abbé Alberoni s'eleve par degré. L'Abbé *Alberoni*, qui naturellement aimoit le bruit des armes & la vie remuante qu'on est obligé de mener dans un Camp, n'auroit pas manqué l'occasion de se contenter de ce côté-là, en suivant le Duc de *Vendôme* en Espagne, quand bien même son atachement à la personne de cet illustre Protecteur ne l'y auroit pas attiré. La Fortune, qui le

le conduisoit par degrez au Poste 1711.
où il est parvenu, étoit attentive à le faire passer par toutes les écoles de la politique. Il avoit apris l'art de la négociation sous le Comte *Roncoveri* auprès du Duc de *Vendôme*; il s'étoit perfectionné dans cet art en l'exerçant ensuite lui même, & en joignant à la pratique toutes les reflexions que la délicatesse & la pénétration de son Esprit ne manquerent pas de lui fournir, selon les ocasions où il se trouvoit; devenu Favoris d'un Prince aussi grand par sa naissance que par ses belles qualitez, il aprit par expérience de quoi sont capables les Courtisans flateurs, jusqu'à quel point, par consequent, un Ministre doit les écouter & combien il doit être sur ses gardes contre leurs lâches adulations; enfin sous un Roi vaillant, & sous un Général d'une expérience consommée, il s'est instruit de tout ce qui concerne la Guerre, en quoi consiste la principale qualité d'un bon Général, d'où dépend le

1711. ſuccès de ſes entrepriſes, la maniére de tirer avantage des évenemens, juſqu'où on doit porter les reſſentiments contre l'Ennemi abatu, & comment il faut traiter les Peuples, dont le Païs eſt le Théatre de la Guerre, pour les engager à reſter fidelles à leur Prince.

Retraite du Roi Charles.

Le premier ſuccès qui ſuivit l'arrivée du Duc de *Vendôme* en *Eſpagne*, fut la retraite du Roi *Charles* & de ſes Alliez, qui quitterent & *Madrid* & *Tolede* pour regagner la *Catalogne*. Quoi que ce Prince eut été ſi peu de tems maître de cette Capitale de la *Caſtille*, il n'y avoit été que trop de tems pour être convaincu par une triſte expérience, que les cœurs étoient pour ſon compétiteur, & que s'il n'étoit venu à la tête d'une Armée triomphante, on ne lui auroit point fait un acueil ſi flateur en aparence; Cependant il ſe flatoit que les Arragonois & ceux du Roïaume de *Valence* changeroient de diſpoſition en ſa faveur, mais on ne jugea pas à propos de lui donner le tems de tenter leur fidélité. *Bri-*

Brigueha est une petite Ville de la nouvelle *Castille* à 12. lieuës de *Madrid*, qui n'a rien de fort qu'une assez bonne muraille & un vieux Château; L'Armée des Alliez, qui partagée en plusieurs petits Corps, se retiroit à petite journée vers l'*Arragon*, y avoit laissé le Général *Stanhope* avec 8. Escadrons & autant de Bataillons, comme pour former l'arriére-garde, & couvrir sa retraite. Le Duc de *Vendôme* qui étoit avec le Roi *Philippe* à *Guadalaxara*, à cinq lieuës de *Brigueha*, en aiant été informé, se mit à la tête d'un Détachement de Grenadiers & de Cavalerie, & vint bloquer les Anglois, pendant que le Roi *Philippe* avançoit avec le reste de son Armée, qui consistoit en 32. Bataillons & 80. Escadrons, & étoit aussi complette & aussi leste que si elle sortoit des Quartiers d'Hiver. Cette Armée arriva dans le moment que le Duc de *Vendôme* disposoit tout pour donner un assaut à la Ville, qu'il prit l'épée à la main, malgré la belle

1711.

Prise de Brigueha.

1707. résistance du Général *Stanhope* qui disputoit le terrain, de ruë en ruë & de maison en maison. Cette Garnison s'étoit à peine renduë prisonniére de Guerre, que le Duc de *Vendôme* reçut des avis certains que le Comte de *Starremberg* n'étoit qu'à trois quarts de lieuë de *Brigueha*. Ce Général étoit déja arrivé à *Cifuentes* avec toute l'Artillerie, lorsqu'il aprit le danger où étoient les *Anglois*, il accourut à leur secours, mais il ne put arriver à tems, cependant il ne pouvoit plus reculer, & s'il en eut fait mine, le Duc de *Vendôme*, qui étoit infiniment superieur, en toutes maniéres, ne l'auroit pas souffert, ainsi faisant bonne mine à mauvais jeu, il rangea sur deux lignes ses 36. Bataillons & 30. Escadrons; La valeur de cet habile Général, & cette intrépidité, ocasionna la Bataille de *Villa Viciosa*, qu'on devoit plûtôt nommer de *Brigueha*, puisqu'elle se donna à la vuë de cette Ville; les deux partis y triomphérent; on dit du Comte de

Bataille de Villa-Viciosa.

de *Starremberg* qu'il avoit perdu la Bataille ſans avoir été batu, & du Duc de *Vendôme* qu'il avoit remporté une Victoire qui coutoit plus qu'une défaite; quoi qu'il en ſoit, les Alliez ſe retirérent & continuérent leur route vers *l'Arragon*, où ils ne reſtérent pas long-tems, pendant qu'on promena les priſonniers de *Brigueha* dans la plûpart des Villes qui dépendoient du Roi *Philippe*. 1711.

Pendant que le Duc de *Vendôme* rétabliſſoit, avec tant de bonheur, les affaires du Roi *d'Eſpagne*, il ne laiſſoit pas l'Abbé *Alberoni* dans l'oiſiveté; connoiſſant le talent qu'il a de s'inſinuer & de perſuader tout ce qu'il veut, il lui fit parcourir pluſieurs Villes des Roïaumes de *Valence* & *d'Arragon*, pour tâcher de pénétrer dans quelle diſpoſition étoient les Peuples, & afin de raſfermir ceux qui pouroient chanceler. Cet Agent s'aquita de ſa Commiſſion de maniére qu'il répondit très bien aux eſpérances du Duc; puiſque lui même a depuis avoué

1711. que c'étoit aux insinuations adroites, aux perquisitions exactes & aux sollicitations pressantes d'Alberoni, que le Roi *Philippe* devoit la conservation d'une partie de *l'Arragon* & du Roïaume de *Valence*, où le Roi *Charles* avoit un grand nombre d'Emissaires, qui mettoient tout en œuvre pour porter ces Peuples, naturellement changeans & amis de la nouveauté, à quelque révolte, qui auroit sans doute causé un funeste dérangement dans les projèts du Duc de *Vendôme*.

Ce Prince s'étoit si bien concilié l'estime & la confiance du Roi *Philippe*, qu'il tint le haut bout à sa Cour, dès le moment qu'il y arriva : tout s'y régloit par ses Conseils, & les Emplois étoit distribuez à sa Recommandation. La Princesse des *Ursins* possedoit alors toute la faveur de la Cour, & ce ne fut qu'avec un extrême chagrin qu'elle vit passer son autorité entre les mains d'un autre, qu'elle osoit traiter d'étranger. Cette Favorite impérieuse étoit auprès

près de la Reine en qualité de premiere Dame d'honneur & de confidente; poste dont elle étoit redevable au Cardinal *Portocarero*, avec lequel elle avoit lié une étroite amitié pendant que cette Eminence étoit à *Rome*, avant que *Charles II.* l'apella au maniement des affaires. 1711.

Histoire de la Pr. des Ursins.

La Princesse des *Ursins*, que bien des gens prennent pour une Italienne, est de l'ancienne & très illustre famille de la *Trimoille*; elle est fille de *Louïs* de la *Trimoille* II. du nom, Duc de Noirmonstier, &c. & Sœur du Cardinal de ce nom, Archevêque de Cambrai, à présent Ambassadeur de France à Rome. Elle avoit été mariée en premiéres nôces avec *Adrien Blaise* de *Talayran*, Prince de *Chalais* en 1659; & en 1675. elle avoit épousé *Flavio* des *Ursins*, Duc de *Bracciano* & de *Santo Gemini*, Chevalier des Ordres du Roi & Grand d'*Espagne*. La mésintelligence qui régnoit entre elle & son Epoux, lui donna occasion de connoître le Cardinal *Portocarero*, qui

1711. l'avoit quelquefois réconciliée avec son Mari; c'est cette connoissance, qui, suivie d'une grande union, fut cause, que le Cardinal, se voïant en faveur auprès du Roi *Philippe*, profita de son crédit pour témoigner sa reconnoissance à Madame de *Bracciano*, qu'il fit nommer premiére Dame d'Honneur de la Princesse de *Savoïe*, Epouse du Roi *Philippe*. Elle n'eut pas été long-tems auprès de cette Reine, qui aussi bien que le Roi son Epoux, étoit la douceur & la bonté même, quelle prit un tel ascendant sur elle, que la Reine ne pouvoit être un moment sans elle. De cette étroite amitié la Confidente porta sa curiosité aux affaires d'Etat, & aïant osé s'en mêler, sans qu'on l'eut trouvé mauvais, elle s'y ingera de telle sorte, qu'on peut dire qu'elle devint prémier Ministre, puisqu'on n'entréprenoit plus rien sans son avis, disons mieux, sans son consentement. Faveur qu'elle sçut conserver pendant plus de 12. années de suite, sans presque d'interruption.

tion. Cette digreſſion étoit néceſ- 1711.
ſaire pour faire connoître cette Favorite, qui avoit tenu tête au Duc d'*Orleans*, qu'elle avoit trouvé le ſecret de brouiller avec le Roi *Philippe*; qui a peut-être conſervé juſqu'aujourd'hui les mauvaiſes* impreſſions qu'elle lui avoit données de ce Prince, qui n'avoit attiré la haine de cette Femme, que pour n'avoir pas voulu dépendre d'elle, lorſqu'il étoit à la tête des Armées du Roi d'Eſpagne. L'exemple de ce qui étoit arrivé à Monſieur le Duc d'*Orleans* n'ébranla pas la fermeté du Duc de *Vendôme*, qui ſachant quelle préference il meritoit ſur elle, par ſes ſervices, quand il ne l'auroit pas merité par ſa naiſſance & par ſon rang, n'avoit garde de la ménager; & ne

* *Elle avoit fait croire au Roi Philippe que le Duc d'*Orleans *tâchoit de ménager les eſprits des Eſpagnols, pour lui enlever la Couronne; ce dont ce Prince parut être perſuadé, puiſqu'il pria Loüis XIV. de rapeller le Duc d'*Orleans, *& qu'il ne ſe racommodât avec lui qu'après que Loüis XIV. lui eût écrit lui même pour le diſſuader de ce qu'on lui avoit fait acroire ſur le Chapitre du Duc.*

1711. fit pas difficulté de dire un jour, en parlant d'elle, qu'il trouvoit étrange qu'on prit les avis d'une *Femme* sur des affaires qu'il n'apartenoit pas à un Femme de savoir.

Cette mésintelligence fut encore au profit de l'Abbé *Alberoni*, car le Duc de *Vendôme* aïant besoin d'une personne de confiance à la Cour, il l'y produisit plusieurs fois, en le chargeant de quelques Commissions, qui le firent connoître au Roi, à qui ce généreux Protecteur ne manqua pas de vanter les services, que son Favori avoit rendu dans toutes les ocasions, où il l'avoit emploïé pour le service de Sa Majesté.

Suites de la mort de l'Emp. Joseph.

La fortune qui se jouë des hommes prit plaisir à bouleverser en un instant toute la face des choses, en couchant dans le Tombeau deux Princes dont la vie avoit tant d'influance alors sur le cours des affaires dans la meilleure partie de l'Europe. La petite Verole emporta presqu'en un même tems Monsieur le *Dauphin*, & l'Empereur *Joseph*. Il sembloit

que

que la mort de celui-ci devoit desarmer les Ennemis du Roi *Philippe* ; qui ne s'étoient crus obligez à prendre les Armes pour lui disputer la Couronne d'Espagne, que dans la crainte d'un pouvoir excessif, si les deux Couronnes de *France* & *d'Espagne* venoient à se réünir sur une même tête ; puisque la réünion de la Monarchie d'Espagne aux Païs héréditaires, de la Maison d'Autriche dont le Roi *Charles* devenoit le possesseur, jointe à la Couronne Impériale, qui, depuis si long-tems, étoit comme atachée à cette Maison, & qui sembloit, dans la situation des affaires, n'en pouvoir être séparée, sans exciter les plus grands troubles, cette réünion, dis-je, donnoit lieu à une crainte qui devoit être & bien plus forte & plus réelle que celle que l'idée de la réünion des Roïaumes de *France* & *d'Espagne*, avoit causée à toute l'Europe, ce qui fit faire de serieuses reflexions aux Potentats liguez. Cependant les conjonctures délicates où l'on se trouvoit, ne permettoient

pas

1711. pas qu'on diféra l'Election d'un Empereur, & cette derniére considération parut si importante, qu'elle l'emporta sur tous les inconveniens qui s'y trouvoient, auxquels on se flatoit de remedier dans la suite. C'est pourquoi tous les Alliez se réünirent pour presser cette Election:

Charles VI. Emp. *Charles VI.*, le dernier Prince de l'Auguste Maison d'*Autriche*, fut élû unaniment, & invité aussi-tôt de la part des Electeurs & de l'Empire, de venir prendre possession de la Couronne Impériale, ce qu'il fit.

La Reine Anne fut la premiére à entrer dans ces vuës & il a paru par ce que cette Princesse a fait depuis, qu'elle ne s'étoit tant empressé à concourir avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, à presser l'Election du Roi *Charles* à la Couronne Impériale, que pour avoir de justes raisons de mettre fin à une Guerre, qui n'avoit déja duré que trop de tems, & qui avoit coûté tant de sang & tant de Trésors à l'*Angleterre* & à Leurs Hautes Puissances.

La Cour de *France* toujours attentive à profiter des moindres ocasions, ne manqua pas celle-ci: elle mit tous ses Emissaires en Campagne, & sacrifia le peu d'argent comptant qui lui restoit pour porter un coup mortel à la grande Alliance; elle réüssit: & Mr. *Menager*, quoique simple Député du Commerce, merita par les services qu'il rendit alors à la *France*, le titre de Comte de St. Jean. 1711.

Une Révolution aussi étonnante qu'elle étoit subite, fit changer tout d'un coup les affaires de face en *Angleterre*: le Parti des *Torys* prenant tout d'un coup le dessus, ne garda aucun ménagement, & en ôtant tous les Emplois aux *Wighs*, leurs Antagonistes, ils improuvérent tout ce qu'ils avoient fait; Ce fut alors qu'on parla ouvertement de Paix; & que Messieurs *Menager* & *Prior* parurent avec éclat sur le Théatre de la Négociation. Conclusion; la Reine *Anne* entra dans toutes les vuës de la *France*, souscri-

Les Torys cause de la Paix.

vit

1711. vit à tous ses Préliminaires; & cette Princesse, qui deux ans auparavant avoit rompu les Négociations de la Paix, parceque le Roi de *France* ne vouloit pas chasser lui-même son Petit-Fils de l'*Espagne*, consentit avec la plus grande facilité, à laisser tranquillement ce même Prince sur le Trône, dont elle avoit voulu le précipiter, & se contenta, pour fermer la bouche à ses Alliez, de la Renonciation de ce Prince aux Etats de la Couronne de France.

Ce fut sur ce Plan que tous les Alliez convinrent enfin, non sans regret, d'envoïer leurs Plénipotentiaires à *Utrecht*, que la Reine avoit choisi pour être le lieu du Congrès. Ceux mêmes du Roi *Philippe* y furent admis après quelques difficultez, qui ne furent faites que pour la forme, & pour donner le tems à ceux de *France* & d'*Angleterre* de régler la plupart des Articles qui regardoient ce Monarque.

Pendant ces Négociations la Guerre se faisoit avec vigueur de tous

tous côtez : Le Duc de *Vendôme* 1711. instruit par la Cour de France de tout ce qui devoit se faire à *Utrecht* menageoit tout pour profiter des bonnes dispositions du Ministere Anglois qui abandonnoit assez ouvertement les affaires de *Catalogne*. L'Abbé *Alberoni*, qui ne le quittoit pas, avoit part à toutes les affaires, & l'on fit même courir le bruit que c'étoit lui qui avoit porté Son Altesse à faire la Paix avec la Princesse des *Ursins*; quoiqu'il en soit, cette intriguante Princesse lui témoigna quelque estime, soit parcequ'elle voulut le menager, à cause du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Duc de *Vendôme*, soit que, connoissant l'étenduë de son genie, & sa capacité pour les plus grandes choses, elle eut dessein de se servir de lui dans quelques conjonctures épineuses.

Alberoni estimé de la Pr. des Ursins & du Roi.

Quelque que fut la faveur où *Alberoni* paroissoit même auprès du Roi *Philippe*, qui lui avoit donné une assez forte pension, il ne put em-

1711. empêcher que le Duc de *Parme*, son Souverain, ne fut compris dans un Décret que ce Prince fit publier contre les Républiques de *Venise*, de *Genes*, & de *Lucques*, qui, ainsi que le Duc de *Parme*, avoient reconnu, par des Ambassades solemnelles le nouvel Empereur en qualité de Roi d'*Espagne*. Le Roi *Philippe* interdisoit par ce Décrét, tout Commerce avec ces Etats, & ordonnoit à leurs Ministres de se retirer; Le Décret fut signifié aux Résidens de ces Puissances auprès de Sa Majesté Catholique, avec ordre de partir sans delai; Cependant l'Abbé *Alberoni*, sans se rebuter, entreprit de plaider la cause du Duc de *Parme*; il répréſenta au Roi, que quoique la faute du Duc de *Parme* fut égale à celle de ces Républiques, en quelque sens, cependant elle ne méritoit pas une égale punition; que le procedé de ces Républiques étoit d'autant plus condamnable qu'elle ne dépendoient en aucune maniére de l'Empire, & qu'elles faisoient assez de figure en *Ita-*

lie

lie, pour ne rien craindre du côté 1711.
de la violence ou du ressentiment du nouvel Empereur, puisque les autres Alliez les métroient toûjours à couvert de son indignation, aussitôt qu'elles reclameroient leur protection, mais qu'il n'en étoit pas de même de son maître, qu'on savoit les prétentions de l'Empire sur ses Etats, qu'on n'ignoroit pas l'impossibilité où il étoit de resister; qu'il étoit environné de Troupes Allemandes, qui le menaçoient de tous côtez, & qui n'avoient aucun égard ni à ses protestations, ni à son recours au St. Siége, ni même pour les Foudres du Vatican, qu'enfin on devoit se souvenir qu'elles étoient ses dispositions, & ce qu'il avoit fait tant que les Armées de France avoient été en *Italie*, pour être convaincu que s'il n'avoit été contraint par une force majeure, il n'auroit jamais fait une pareille démarche; Ces raisons furent goutées, & on permit au Marquis *Caraïlli*, Envoïé de *Parme*, de rester à la Cour, mais sans caractére,

Le

1711. Le Duc de *Vendôme* croïant avec raison, que si, pendant les Négociations d'Utrecht, il faisoit en Catalogne quelque coup d'éclat, qui pût y affoiblir la puissance du Roi *Charles*, cela ne manqueroit pas d'avoir une grande influence sur tout ce qui devoit s'y conclure par raport au Roi *Philippe*, il avoit entrepris le Siége de *Cardone*, petite Ville assez forte, située presqu'au centre de la Catalogne, à 16. lieuës de Barcelone & à 14. de Tarragone. Il prit aisément la Ville, mais le Château aïant fait plus de resistance, le Comte de *Starremberg* eut le tems de venir au secours de la Garnison, & il fit ses dispositions avec tant de prudence & si à propos, qu'il obligea le Comte de *Muret*, qui commandoit ce Siége de se retirer, & de laisser sur la place plus de 2000. des siens avec toute son Artillerie.

Le siege de Cardone levé.

Ce mauvais succès termina la Campagne, & fut de près suivi de plusieurs évenemens très remarquables,

bles, mais que nous ne ferons qu'indiquer, parceque nôtre Abbé n'y a eu aucune part. Tels furent tous ceux de la Campagne de 1712 dans les Païs-Bas. Toute l'Europe fut étonnée de la conduite du Général Anglois, qui avoit succedé au fameux Duc de Marlboroug; & les plus fins Politiques avouërent leur ignorance, lorsqu'ils aprirent la retraite de toutes les Troupes Angloises, qui avoient abandonné l'Armée de leurs Alliez, qui se voïoient en état d'aller porter l'allarme jusqu'aux portes de Versailles, pendant cette derniére Campagne; mais la Reine *Anne*, ou plûtôt son Conseil, jugea ces hostilitez inutiles, pour ne pas dire nuisibles dans ces circonstances, & selon les vuës qu'il avoit. Cette retraite, qui sera à peine crûe de ceux qui liront l'Histoire de cette longue & sanglante Guerre, fut suivie de la déroute de *Denain*, & de la levée du Siége de *Landrecies*, & releva tellement le courage abatu de la Cour de France,

1712.

Retraite du Duc d'Ormond.

ce,

1712. ce, que ses Plénipotentiaires à Utrecht ne se trouvérent plus aussi traitables qu'ils l'avoient parûs au commencement.

Mort de Mr. le Duc de Bourgogne Dauphin.

La mort de Mr. le Duc de *Bourgogne*, nouveau *Dauphin*, celle de son Epouse & de son Fils aîné, & le danger où étoit son second, le petit Duc d'*Anjou* sont des Evenemens qui causérent autant de deuil & d'afliction à la France que ceux de *Denain*, & de Laudrecies lui avoient donné de joïe. L'Abbé *Alberoni* se trouva à Madrid avec le Duc de *Vendôme*, lorsque cette triste nouvelle y fut aportée, la Reine ressentit toute la douleur la plus vive de la Mort de la Dauphine sa Sœur; le Roi fit aussi connoître publiquement combien il regretoit la perte d'un Frère si digne d'être regreté & en qui toute la France faisoit consister son bonheur à venir; mais sans perdre de tems, il consulta dans le Cabinet sur la conduite qu'il devoit tenir dans une circonstance si delicate & si importante,

ses

On exigeoit de lui une Renonciation des plus fortes & des plus solemnelles à tous ses droits sur la Couronne de France, pour lui & pour ses Descendans : & c'étoit à ce prix que ceux des Alliez, qui agissoient de concert avec la France depuis la mort de l'Empereur *Joseph*, lui laissant la paisible possession de celle des Espagnes & des Indes, offroient de le reconnoître en cette qualité. L'affection de la plûpart des Espagnols pour sa personne, lui étoit assez connuë, mais il voioit aussi d'un autre côté qu'un grand nombre des Grans avoient suivi le parti de son competiteur, & qu'il alloit être obligé d'user de la plus grande sévérité envers des Villes des Provinces, & des Roïaumes entiers, pour les faire rentrer dans leur devoir; enfin il sentoit quelle difference il y avoit de régner sur des François, ou sur des Espagnols; outre cela il pouvoit laisser les Espagnes à son Fils ainé, & après lui avoir formé un Conseil de régence, aller jouïs de

1712.

Perplexité du Roi Philippe.

1712. tous ses droits au Trône de France; Mr. le Duc de *Vendôme*, & Mr. de *Bonac*, Ambassadeur de France, furent les seuls que le Roi apella dans son Cabinet pour délibérer sur le choix qu'il devoit faire entre ces deux Couronnes; Enfin le dez étoit jetté, & son amour pour sa Patrie l'avoit emporté sur toute les obligations qu'il avoit aux Espagnols, qui avoient sacrifié leur vie & leurs biens pour le maintenir sur le Trône où il avoit si souvent chancelé; Mais les nouvelles, qu'on reçut tout d'un coup, de la convalesence du petit Duc *d'Anjou*, obligérent la Cour à penser à tout autre chose qu'à succeder.

Les Négociations d'Utrecht avançoient si lentement & la plûpart des Alliez faisoient tant de difficultez sur l'article de la renonciation, qu'ils ne pouvoient regarder comme un moïen assez puissant * pour anéantir

* *Les Ministres imperiaux firent alors publier un livre intitulé les* soupirs de l'Europe, *où on s'atacha à prouver. L'invalidité des renonciations les plus solemnelles.*

tir les droits du Roi *Philippe* à la Couronne *de France*, que le conseil de Madrid jugea qu'il étoit necessaire de se mettre en état d'agir offensivement; mais sur les assurances, qu'on reçut de la Cour de France, que la Reine d'Angleterre s'étoit engagé de procurer l'Evacuation de la Catalogne, on resolut de faire seulement tête aux ennemis, & de les empêcher de faire aucun progrès. Le Duc de *Vendôme*, que les changemens arrivez à la Cour de France avoient retenu à Madrid plus long-tems que de coutume, en partit enfin pour aller disposer toutes choses pour l'ouverture de la Campagne, mais avant son départ, comme si le Roi eut prevû que la Mort lui oteroit bientôt l'occasion de recompenser tous les services de ce grand General, ce Prince généreux inventa un moïen tout extraordinaire de lui temoigner l'excès de sa reconnoissance, ce fut en déclarant qu'il le reconnoissoit pour Prince de son sang, 1712.

Honneurs rendus au Duc de Vendôme.

1712. & qu'il vouloit qu'il en reçut les honneurs. Cette déclaration se fit dans une Céremonie publique, de sorte qu'elle fut suivie de l'execution, le Duc de *Vendôme* se mettant en possession de la premiére place. Il prit ensuite congé de la Cour, d'où plusieurs personnes, dont il bridoit extrémement l'autorité, le virent partir avec plaisir. L'Abbé *Alberoni*, qui ne le quittoit pas, arriva avec lui dans le Roïaume de *Valence*, où la Providence avoit décreté que finiroit la glorieuse carriére de ce Grand Prince, arriére-petit-fils de *Henri le Grand*, & le dernier * de l'Illustre Maison de Vendôme; car il n'a pas laissé d'Enfant de son mariage avec la Princesse de *Condé*, qu'il avoit épousé avant de partir pour l'Espagne: Il mourut à *Vinaros* le 11. Juin 1712., universellement regretté des Officiers, & des Soldats des deux Nations, mais sur tout de l'Abbé *Alberoni*. Ce fidéle Favori, dépositaire des dernieres vo-

Mort du Duc de Vendôme.

* *Quand on a écrit cela, Mr. le Grand-Prieur n'avoit pas encore été relevé de ses vœux pour se marier.*

volontez de cet illuſtre Protecteur, 1712.
qui avoit rendu le dernier ſoupir entre ſes bras, lui rendit les derniers devoirs avec une douleur, qu'on peut mieux s'imaginer qu'on ne pouroit la décrire. C'étoit le prémier revers qu'il eut ſenti depuis que la Fortune avoit pris plaiſir à le careſſer, c'eſt pourquoi il n'eſt pas ſurprenant qu'il y eut été ſi ſenſible; Il voïoit, par cette fatale mort, toutes ſes eſpérances renverſées, dans le moment qu'il les croïoient le mieux fondées. Cependant, ſans ſe laiſſer abattre par ce contre coup, il forma divers projets ſans ſe tenir à aucun; enfin maître des ſecrets de ſon Protecteur, il reſolut d'en faire un uſage avantageux; il crut que le meilleur ſeroit de s'en ſervir pour s'aprocher du Roi de France, ainſi prenant la poſte, il ſe rendit à *Verſailles* où il fut directement rendre compte au Roi de l'état où Mr. le Duc de *Vendôme* avoit laiſſé les affaires, des projèts qu'il avoit formés, & des meſures qu'il avoit priſes pour y réuſſir. L'acueil

Alberoni retourne à la Cour de France.

1712. cueil gracieux & favorable avec lequel il fut reçu de ce grand Prince, lui fit bien espérer de sa démarche, & le confirma dans la pensée où il étoit depuis long-tems, que le Duc de *Vendôme* l'avoit toûjours bien servi auprès du Roi. Madame la Doüairiaire revit aussi avec plaisir l'ami intime d'un Prince qui lui avoit été si cher, & qui avoit fait *Alberoni* dépositaire de ses derniers adieux pour cette Princesse, qui l'assura qu'il trouveroit toûjours, chez elle, la même protection qu'il avoit trouvée auprès du Duc son Epoux. La satisfaction que le Roi témoigna de la conduite de l'Abbé *Alberoni*, & la maniére obligeante avec la quelle il l'avoit reçu, augmenta aussi-tôt le nombre de ses amis; C'est le train de toutes les Cours; ceux qui l'avoient été avant son départ pour l'Espagne, s'empressérent à le venir voir, pour l'assurer de la continuation de leur amitié, & de leur disposition à lui rendre service dans toutes les occasions.

Toû-

Toûjours attaché inviolablement aux intérêts du Prince, dont la nature l'avoit fait naître le Sujet il ne manqua pas de rendre compte au Duc de *Parme* de l'état où étoient ses affaires en *Espagne* lorsqu'il en étoit parti, & des dispositions où il lui avoit paru que cette Cour étoit à son égard. Son raport & ses instructions à ce sujet, furent d'autant mieux reçûs du Duc son Maître, que le Marquis *Carialli* n'avoit pas manqué d'informer la Cour de *Parme*, que c'étoit aux instances & aux négociations de l'Abbé *Alberoni*, qu'on devoit attribuër l'indulgence de la Cour de *Madrid* à son égard, lorsqu'elle avoit revoqué l'ordre, qui lui avoit été signifié, ainsi qu'aux Envoïez de *Genes* & de *Venise*, de sortir des Etats de Sa Majesté Catholique. Le Duc de *Parme*, persuadé du pouvoir d'*Alberoni* sur l'esprit des personnes qui aprochoient le plus du Roi Philippe, & même sur celui de ce Prince, à qui le Duc de *Vendôme* l'avoit fait 1712.

1712. connoître, par l'endroit qui devoit le rendre le plus agréable à ce Monarque, il prit dès lors la résolution d'envoïer *Alberoni* en Espagne, & de le charger du soin de ses intérêts; emploi dont personne ne pouvoit s'acquiter mieux que lui.

Pendant que le Duc délibéroit sur cela; le Duc d'*Ossune*, qui étoit arrivé à Paris, se disposoit à partir pour se trouver au Congrès d'*Utrecht*, de la part du Roi *Philippe*. Ce n'est pas que ce Ministre y eut besoin pour rien régler; le Ministére Britannique étoit convenu avec la Cour de France, dans une longue négociation particuliére & secrete, de tout ce qui concernoit les intérêts du Roi Philippe, en faveur duquel ce Ministére porta sa bonne volonté, jusqu'à forcer, en quelque maniére, la Cour de Vienne à consentir au Traité de l'évacuation de la Catalogne, qui avoit été concerté entre les Cours de Madrid, de Versailles & de Londres; Ainsi le Duc d'*Ossune*, & son Collégue le Marquis

quis de *Monteleone*, n'avoient guéqes besoin à *Utrecht*, que pour opiner du bonnèt dans les Conférences des Ministres François, pour signer les Traitez, & pour y répandre, avec profusion, le Métail du Pérou. 1713.

Alberoni auroit été ravi de profiter de cette ocasion, pour voir ce Congrès, & pour s'y faire connoître à tant d'Illustres Politiques dont il étoit composé; il étoit connu du Duc *d'Ossune*, & il n'auroit pas eu de peine à obtenir de lui cette grace; mais il étoit obligé d'attendre les ordres du Duc son Maître; enfin il les reçut, & il vit avec plaisir, qu'il lui commandoit de retourner dans un Païs où la Fortune l'apelloit. Cependant la Paix fut concluë à *Utrecht*; les Espagnes & les Indes restérent au Roi *Philippe*, moïennant une Renonciation autentique, & faite dans la forme la plus solemnelle, à tous ses droits & prétentions sur la Couronne de *France*, tant pour lui que pour ses descendans à perpétuité.

Alberoni retourne en Espagne.

1713. Ceux des Alliez qui firent des Traitez de Paix avec le Roi Philippe furent l'Angleterre, les Etats Generaux, Le Portugal, & le Duc de Savoïe, le Traité conclu avec ce dernier comprenoit une cession que le Roi Philippe lui faisoit de l'Isle & Roïaume de Sicile à condition que ce Prince, se reconnoissant vassal de la Couronne d'Espagne auroit avec elle à perpetuité une si étroite alliance qu'il ne pouroit jamais se lier d'intérêt avec aucun Ennemi de cette Couronne, & qu'au cas que cela arrivât il seroit déchu *ipso facto* des droits qu'il acqueroit, par cette Cession, sur le Roiaume de Sicile qui aussi-tôt seroit *devolu* à la Couronne d'Espagne; outre cela le Roi Philippe se reserva & pour ses successeurs tous les Droits de *reversions* au cas que la succession masculine de Savoïe vint à manquer.

Cession de la Sicile.

Ce fut ainsi que se termina cette Guerre sanglante, que les Alliez n'avoient entreprise que pour ôter cette Couronne à ce Prince, & qu'ils

qu'ils avoient continuée pendant 1712
douze années avec une ſuite étonnante d'heureux ſuccès, de Victoires & de Conquêtes de tous côtez. Il n'y eut que la Cour de *Vienne* qu'on ne pût réconcilier avec celle de Madrid. L'Empereur conſerva le titre de *Roi Catholique*, & établit à Vienne un *Conſeil pour les affaires d'Eſpagne*; il ne voulut pas même traiter avec le Duc de Savoïe à cauſe de la ceſſion que le Roi d'Eſpagne lui avoit faite de la Sicile, que l'Empereur prétendoit lui apartenir, quoi qu'en effet le Roi d'Eſpagne en fut en pleine & très paiſible poſſeſſion, lorſqu'il la céda au Duc de Savoïe; mais le but de la Cour de Vienne étoit de s'aproprier tous les Etats d'Italie qui avoient dépendu de la Couronne d'Eſpagne, puiſqu'elle ne pouvoit avoir la Monarchie toute entiére: d'un autre côté, il ſembloit alors aux Potentats de l'Europe qu'ils devoient pour leur tranquilité borner la puiſſance de cette maiſon, ſur tout de ce côté-là; & enfin

1713. l'Empereur ne pouvoit pas seul aller faire la guerre à l'Espagne, n'aïant ni Flote ni Vaisseaux, ainsi la querelle resta comme suspendue entre ces trois Princes, tant par le Traité de Neutralité pour *l'Italie* que par celui d'évacuation pour la *Catalogne*, par lequel l'Empereur s'obligeoit à faire revenir l'Imperatrice & toutes les Troupes qu'il avoit au delà de la Mer, & à remettre cette Principauté avec le Roïaume de *Majorque* & l'Isle *d'Iviça* au Roi *Philippe*; la Reine d'Angleterre & le Roi de France, se rendirent garans de son exécution.

L'Empereur, avec les Ministres duquel on avoit tout concerté, quoique secretement, après quelques difficultez faites pour la forme, ratifia ce Traité, qui fut aussi tôt envoïé à *Barcelone*, où l'Amiral Anglois devoit tenir la main à son exécution, qu'il n'est pas nécessaire d'examiner ici, puisqu'on peut consulter sur un article si important, & qui nous meneroit trop loin, les par-

partisans des deux Puissances & li- 1174.
re l'Histoire du Siége de *Barcelone*, la prise de cette Ville, les suites de cette conquête, qui a tant couté de Sang & d'Argent au Roi *Philippe*, la vie, la liberté, & les biens à tant de Catalans.

Pendant que les Armées & les Flotes de France & d'Espagne se préparoient à faire rentrer sous la Domination de son Souverain, ce peuple qui n'auroit osé continuer dans la révolte sans les esperances de secours dont on l'avoit flaté; l'Espagne se vit tout d'un coûp plongée dans la plus vive & la plus sensible douleur, par une perte qui lui parût alors irréparable.

Il y avoit douze ans & demi, que le Roi *Philippe* avoit épousé *Marie Loüise Gabriele*, Princesse de *Savoïe*, Fille de *Victor Amedée* Duc de *Savoïe*. Le Régne de cette Princesse n'avoit été qu'une tribulation continuelle, qui lui avoit causé des chagrins inouïs qu'elle cachoit aux yeux du public, avec une grandeur d'ame au dessus

Mort de la Reine.

 de

1714. de son Sexe ; mais la Nature ne laissoit pas d'en soufrir ; ce qui lui fit trainer une vie assez valetudinaire, aïant contracté une maladie languissante, qui la mit au Tombeau le 14. Février 1714., à l'âge de vingtcinq ans & demie.

Durant les troubles qui arrivérent pendant qu'elle fut sur le Trône d'Espagne, elle fut deux fois obligée d'abandonner son Palais Roïal & la Capitale du Roïaume, pour mener une vie errante dans quelque Province ; elle eut le chagrin de voir le Duc de *Savoïe*, son Pere, se liguer avec les Ennemis de son Trône chancelant : elle ressentit continuellément la douleur d'être éloignée du Roi son illustre époux, qui s'exposoit à la tête de ses Armées aux mêmes dangers que le simple Soldat : cependant on peut dire qu'elle a seule contribué, plus que personne, à rassurer ses Sujets, qui au moindre revers s'abandonnoient à la crainte, à maintenir le bon ordre dans le Gouvernement,

&

& à ranimer le zèle & la fidélité des 1714.
Peuples. Et on ne peut lui reprocher que de s'être trop livrée à l'ascendant qu'avoit pris sur elle la Princesse des *Ursins*, qui, par ses conseils autant interessez qu'ambitieux, que cette Reine suivoit aveuglement, causa souvent des troubles qui sapoient le Trône du Roi *Philippe* plus que toutes les Conquêtes de ses Ennemis.

Cette Reine avoit une certaine tendresse assez naturelle pour toutes les Personnes de sa Nation, qu'elle protegoit volontiers; ainsi on ne doit pas être surpris si elle avoit accordé son estime à l'Abbé *Alberoni*, que la seule Bienveillance, dont le Duc de *Vendôme* l'honoroit, devoit faire distinguer d'un nombre infini de passe-volans qui n'ont d'autre introducteur qu'une grande éfronterie, & souvent pour toute qualité, qu'un grand fonds d'impudence & d'ignorance.

Alberoni, qui connoissoit toute l'étenduë des grandes qualitez de cet-

1714. cette illustre Princesse, la regreta sincérement; mais, en habile Politique, qui ne manque pas de profiter des moindres événemens, il pensa aussi tôt à faire un bon usage de celui-ci. Les premiéres impressions sont ordinairement les plus fortes, & sont celles qui s'effacent le plus difficilement: Les premiéres Négociations, dans lesquelles l'Abbé *Alberoni* avoit été emploïé, étoient contre la maison d'Autriche, en faveur de l'Espagne; l'antipathie qu'il conçût dès lors contre cette puissante Maison, se fortifia à mesure que les intérêts de l'Espagne lui devenoient plus chers, & se changea insensiblement dans une espéce de haine, qui dirigeoit toutes ses pensées, tous ses projets, toutes ses vuës.

Alberoni Ennemi de la maison d'Autriche.

L'Age, le tempérament, la situation des affaires du Roi veuf, tout permettoit de juger qu'il ne pouroit rester long-tems sans penser à de secondes nôces. *Alberoni* industrieux à susciter de l'embaras à la

Mai-

Maison d'Autriche, autant qu'à procurer la grandeur du Duc son Maître, s'imagina qu'une Alliance entre le Roi Philippe & la maison *Farnese* fourniroit au premier plus d'une ocasion de faire revivre, & même de faire valoir des droits dont on avoit tâché de le dépouiller par la Paix d'Utrecht, & par le Traité d'évacuation & de Neutralité. La Fortune, ou pour mieux dire la Providence, lui inspira cette pensée, dont l'exécution devoit l'élever au plus haut dégré des grandeurs Humaines: Il en découvrit d'abord toutes les conséquences, & il passa plusieurs jours à digerer le Plan d'une affaire si importante, dans laquelle tout autre que lui auroit rencontré des difficultez insurmontables; en effet, la Reine étant morte dans un tems où la mort d'un enfant foible, auroit apellé le Roi sur le Trône de la Monarchie Françoise; il sembloit que la bonne Politique vouloit que *Philippe V.* ne cherchât d'Alliances que celles qui pouroient le

1714.

Auteur du Mariage de la Princesse de Parme.

1714. le r'aprocher d'une Couronne, à laquelle on l'avoit obligé de renoncer de la maniére la plus solemnelle. D'un autre côté, cette même Politique fournissoit le Plan d'une autre Alliance qui, en moïennant la Paix, auroit affermi le Roi sur son Trône & rétabli dans ses Etats une tranquilité inalterable; cette Alliance auroit pû se faire avec la maison d'Autriche même, le Roi épousant l'aînée des Archiduchesses ce qui étoit conforme au Testament de *Charles II.*, qui en déclarant le Duc d'*Anjou* son Successeur, y avoit ajoûté qu'il épouseroit une Archiduchesse, afin de dissiper par cette Alliance toutes les plaintes de l'Empereur, & ses opositions à l'exécution du Testament, qui partageoit de cette maniére la Couronne entre les maisons de Bourbon & d'Autriche. Il est vrai, que le Roi de France avoit proposé ce Mariage avant de penser à la Princesse de Savoïe, & que l'Empereur l'avoit refusé pour les mêmes raisons qui portoient

toient le Roi à le rechercher: mais 1714.
à présent, ces raisons ne subsistoient plus, l'Empereur *Charles VI.* étoit en possession d'un Duché & de deux Roïaumes démembrez de la Monarchie d'Espagne, dont il pouvoit s'assurer la conservation tranquile par un Traité de Mariage, qui auroit servi de Traité de Paix. On peut même dire que dans cette ocasion le Pape, qui fut toûjours si ataché aux intérêts des deux Couronnes, fut abandonné de son bon Génie, car c'étoit d'autant plus à lui à penser à un si heureux expedient, qu'il en auroit retiré l'un des plus grands avantages. L'Italie ne feroit pas devenuë le Théatre de la Guerre, la Sicile auroit pû dès lors rentrer sous la domination d'Espagne, ainsi il n'auroit pas eu la douleur d'être obligé de lancer les Foudres terribles du Vatican sur cette Isle; enfin il auroit été certain de la Reconnoissance des deux Maisons qu'il auroit non seulement pacifiées, mais même unies si étroitement, après avoir me-

1714. menagé leurs intérêts communs. Le Roi de Portugal, à qui il importe tant d'être en bonne amitié avec l'*Espagne*, sur tout lorsque celle-ci est en Paix, auroit dû de son côté être le Médiateur de la même Alliance, puisqu'une Sœur de la Reine son Epouse sur le Trône de l'Espagne ne pouvoit que serrer les nœuds d'une étroite Alliance entre les deux Etats.

Alberoni ne craignoit rien tant que d'aprendre que cette pensée fut venuë, ou au St. Pere, ou au Roi de Portugal, ou même à quelque autre Puissance, qui n'auroit pas manqué de faire jouër tous les ressorts ordinaires en pareil cas, pour faire réüssir un projèt, dont les suites devoient être si avantageuses, non seulement aux Princes intéressez, mais même à toute l'Europe. Il découvroit encore un obstacle qui naturellement devoit lui paroître insurmontable, c'étoit la Princesse des *Ursins*; cette orgueilleuse Femme, Favorite, pour laquelle le Roi n'avoit pas moins de déférence qu'en avoit eu la feuë

feuë Reine, voïoit son pouvoir tellement acrû depuis la mort de sa Maîtresse, qu'elle ne croïoit que le Trône au dessus d'elle. Elle avoit placé le Cardinal *del Giudice*, à la tête des afaires, avec toute l'autorité de prémier Ministre; à sa solicitation le Prince de *Chalais* & le Comte de *Bergeick* furent renvoïez en France, plusieurs Seigneurs Espagnols qui ne vouloient pas plier sous son despotisme, furent dépoüillez de leurs charges & quelques-uns même exilez. Le Prince Pio, revenu de Sicile, fut revêtu de la charge de Gouverneur de Madrid, qu'on créa exprès pour lui; de cetté maniére la seule Princesse avec le Sieur *Ori*, son Confident, le Marquis de *Crevecœur* une de ses créatures, & le Cardinal *del Giudice*, dirigoient toutes les afaires de la Monarchie, selon leurs vuës d'ambition & d'intérêt. La Princesse se fit même déclarer Gouvernante de tous les Enfans du Roi, & s'en apropria les émolumens & l'autorité, ce qui lui donnoit ocasion 1714.

sion

1714. ſion de voir tous les jours ce Monarque, dont elle tâchoit d'adoucir la douleur, avec toute l'adreſſe naturelle aux perſonnes de ſon Sexe & de ſa Nation. On fit courir le bruit alors que portant ſes vuës orgueilleuſes juſqu'au Trône, elle ménageoit adroitement l'eſprit du Roi, & n'oublioit rien pour le faire venir inſenſiblement à ſon but. *Alberoni* ne fut pas des derniers à s'en apercevoir, & il la conſidera dès lors comme le plus grand obſtacle à ſes deſſeins.

Après avoir fait toutes ces réflexions, & avoir conſidéré ſon projèt par toutes ſes faces, il en fit l'ouverture au Duc de *Parme* ſon Maître, qui ne manqua pas, comme on peut ſe l'imaginer, d'y donner d'abord les mains. Mais après quelques reflexions, il ſentit tous les inconvéniens de cette Alliance, & les traverſes qu'on ne manqueroit pas de lui ſuſciter, c'eſt ce qui le fit reſoudre à garder un ſecret inviolable ſur cette affaire, qui n'é-

toit

toit sçûe que de lui & de l'Abbé *Alberoni*. 1714.

Le Cardinal *del Giudice*, étant alors dans la plus grande faveur, & le Roi, qui se reposoit sur son habileté, ne faisant rien que par son Conseil, il paroissoit que c'étoit le premier qu'*Alberoni* devoit mettre dans ses intérêts, pour s'assurer du succès de son projet; Cependant il fut résolu qu'on ne lui en donneroit connoissance, que lorsqu'on ne pouroit plus le lui cacher, parce qu'étant intimement uni avec la Princesse des *Ursins*, il étoit à craindre qu'ils ne se liguassent pour traverser cette affaire, qu'il n'étoit nullement de leur intérêt de voir réussir, parce que connoissant le naturel du Roi, ils n'ignoroient pas que lui donner une Epouse, sur tout telle que la Princesse de *Parme*, dont le jugement, la vivacité d'Esprit, la connoissance des affaires, & les autres éminentes qualitez, leur étoient assez connuës, c'étoit se donner à eux-mêmes une Maîtres-

treſſe éclairée, qui pouroit être cau-
1714. ſe de quelque revolution dans le plan de leur fortune.

Le Cardinal *Aquaviva* veilloit alors à *Rome* aux intérêts de la Couronne d'Eſpagne. Cette Eminence eſt de la Noble Famille des Ducs d'*Afri* du Roïaume de Naples, la Nonciature en Eſpagne & ſon atachement inviolable au parti du Roi *Philippe*, auquel, dans la revolution de ſa Patrie, il ſacrifia les revenus de ſon patrimoine & de ſes Benefices, lui valurent le chapeau de Cardinal, & lorſque par la Paix *d'Utrecht* le Roi *Philippe* ſe vit paiſible poſſeſſeur des Eſpagnes, il le déclara ſon Ambaſſadeur auprès de ſa Sainteté. Ce fut à lui qu'on jugea à propos de s'ouvrir ſur le projèt de ce mariage, & *Alberoni* conjointement avec le Duc, lui en firent part en lui inſinuant en même tems, combien il lui ſeroit glorieux & avantageux d'avoir contribué au ſuccès d'une affaire de cette importance: Ils trouvérent cette Eminence

dans les dispositions qu'ils avoient 1714.
souhaité, & il manda au Duc & à son Agent l'Abbé *Alberoni*, ce qu'il en pensoit, & la maniére dont il croïoit qu'on pouroit s'y prendre,

La maison *Farneze* devant son origine à un Souverain Pontife, tous les Papes l'ont toujours cherie d'un amour véritablement Paternel, ainsi il étoit naturel de s'imaginer que le St. Pere ne manqueroit pas d'aprouver l'Alliance de cette Maison avec une Tête couronnée, dont les intérêts lui avoient toûjours été plus chers que la bonne Politique ne sembloit le demander: il y avoit même de l'aparence qu'il n'oublieroit rien pour en faire réussir le projèt, puisqu'il ne pouvoit qu'être très glorieux au St. Siége de placer sur le Trône, la Fille d'un de ses Vassaux: Ainsi tout répondoit de l'aprobation & du concours du Pape, aussi-tôt qu'on lui feroit l'ouverture de cette affaire. C'est pour ces raisons que le Cardinal *Aquaviva* fut d'avis qu'on devoit en com-

1714. muniquer avec le St. Pere, avant de rien tenter à Madrid: *Alberoni* gouta les Raisons de cette Eminence, & le S. Pere consulté, non seulement aprouva le plan de l'Abbé *Alberoni*, mais même il voulut s'en faire un mérite auprès du Roi Catholique.

Le projèt du mariage communiqué au Pape.

Le St. Pere en écrivit lui même à ce Prince; & envoïa des ordres précis à son Nonce à Madrid, de prêter la main à l'Abbé *Alberoni* dans cette affaire que le St. Pere consideroit comme infiniment avantageuse au St. Siége. En effet, il n'y a gueres de Papes qui se soient trouvé dans des circonstances plus dificiles que celles du Pontificat de Clement XI: fidelement ataché aux intérêts de la Maison de *Bourbon*, il s'est toûjours trouvé en opposition à celle d'Autriche, & il n'eut pas de peine à se persuader dans cette ocasion-ci, qu'une Alliance avec l'heritiére presomptive des Etats de Parme, metant le Roi Catholique

que en possession de certains droits 1714.
& de certaines prétensions, qui lui donnoient un pied en Italie, le mettoit en état de pouvoir servir aux vuës du Souverain Pontife, qui ne respiroit que l'ocasion de se venger de l'invasion de *Comacchio*, du passage des Troupes Allemandes sur les Terres de l'Eglise, & sur tout du manifeste trop sincére & injurieux qu'on a raporté ci-dessus.

Alberoni profita de ces dispositions du S. Pere, pour parvenir à ses fins, mais il prit une autre route pour s'insinuer d'abord dans l'esprit du Roi Catholique, dont il avoit déja le bonheur d'être connu du bon côté, puisque le Duc de *Vendôme* ne l'avoit presenté à ce Monarque qu'après lui avoir exageré les services qu'il lui avoit rendu, en maintenant dans la fidélité les Peuples des Roïaumes d'Arragon & de Valence. Le Roi de France avoit toûjours à Madrid certaines personnes qui composoient un Conseil, dont celui de Versailles étoit l'ame,

Conseil François à Madrid.

1714. & dont les Membres étoient autant de créatures de la Cour de France, qui étoient envoïés de tems en tems à *Madrid*, pour y diriger toutes les affaires selon les vûës du Roi Très-Chrêtien, & pour lui rendre compte de tout ce qui se passoit dans les Conseils de l'Escurial. *Alberoni* fit ensorte d'être initié dans les Mistéres de cette cabale, & il n'eut point de peine à y réüssir, car n'étant connu de Louïs XIV. que sous l'idée d'un esprit vif & entreprenant, il ne lui fut pas difficile de se rendre nécessaire à ce Monarque, qui n'ignoroit pas, par experience, tout ce que peuvent faire les personnes, que le petit Collet ou le Capuchon distinguent du reste des hommes; Ainsi notre Abbé, Agent de la Cour de *Parme*, devint un des Ministres secrets de la Cour de *France*.

Barcelone soumise. Pendant que cela se passoit, *Barcelone* reduite aux abois par la valeur & la bonne disposition des Ducs de *Popoli* & de *Berwick*, fut obli-

gée

gée de ſe ſoumettre au Roi *Philip-pe*, qui fut en état d'uſer de toute la ſévérité qu'une reſiſtance ſi opiniatre leur avoit atirée. Cette Conquête rétablit la Paix dans toute l'Eſpagne, & donna lieu à la Cour, débaraſſée du fracas des armes, de ſe livrer à des projèts plus doux & plus agréables. Celui du Mariage du Roi fut le principal; L'Abbé *Alberoni* avoit mis dans ſes intérêts ceux qui avoient le plus l'oreille de ce Prince, le Nonce du Pape avoit travaillé de ſon côté, & il ne leur fut pas dificile de trouver plus d'un aide dans une affaire de cette natuture, qui, quand elle réuſſit, ne peut qu'être très avantageuſe à ceux qui y ont part, outre qu'il ſe trouve dans ces ocaſions, des perſonnes qui ſont ravies de prendre parti pour ſe venger de leurs Ennemis, s'ils s'aperçoivent que ceux-ci ſont d'un ſentiment diférent de celui des Miniſtres. Le Portrait, qu'on fit au Roi, de la Princeſſe de *Parme*, ce qu'on lui dit de l'éclat de ſes vertus

1714.

Portrait de la Princeſſe de Parme.

1714. tus, de cette grandeur d'Ame si connuë, de cette pénétration au-dessus de la foiblesse de son Sexe, enfin de tant de belles qualitez qui la rendoient si digne du Trône, firent une forte impression sur l'esprit & sur le cœur de ce Monarque, qui s'imagina, avec raison, de retrouver dans cette Princesse une copie acomplie de celle dont il pleuroit encore la perte; les autres considerations jointes à celle-là, & sur tout les raisons d'Etat, auxquelles le Ministre de *Parme* lui fit faire attention, le déterminérent bien-tôt à aprouver la proposition de ce Mariage.

Jamais *Alberoni* ne ressentit mieux la joïe, dont on est naturellement touché, lorsqu'on voit le succès d'une affaire importante, qu'on a à cœur. Voici ce qu'il en écrivit à un Ministre de ses Amis. *Je suis si persuadé, Monsieur, combien vous prenez de part à tout ce qui me fait plaisir, que vous serez le premier à qui je ferai part de l'évenement le plus heureux de ma vie; le*

le projet de mariage entre Sa Majesté Catholique & la Princesse Elizabeth, que j'avois formé dès la mort de la feuë Reine, & que j'avois communiqué à nôtre Duc, vient d'être aprouvé du Roi, par la médiation du St. Pere: je régarde ce succès comme le comble des faveurs de la fortune, qui n'en répendra jamais sur moi, que je ne les partage avec vous, avec plaisir, ainsi ce bonheur vous intéresse également: Les Favoris de la feuë Reine sont terriblement déroutez, & sur tout la Princesse Favorite, je voudrois que vous fussiez témoin avec quels ïeux elle me regarde, depuis qu'elle soupçonne que j'ai été le mobile de cette négociation; cependant, elle commence à prendre avec moi depuis quelques jours une conduite fardée, & elle feint, du moins avec moi, d'être ravie de ce qui arrive, & qu'elle n'a de chagrin que celui de n'y avoir pas eu de part: vous la connoissez assez pour être persuadé que ses pensées ne sont point du tout d'acord avec sa bouche. Au reste, le Roi a donné ordre aux Dépêches pour la Cour de Parme, *on a proposé de m'en charger* 1714.

1714. *ger, mais je m'en suis défendu, & j'ai laissé penser que le Duc notre Maître aimeroit mieux qu'on revêtit de ce caractére quelque personne de marque, il y a aparence que le Roi jettera les ïeux sur le Cardinal* Aquaviva. *Lorsqu'on aura pris une resolution fixe sur cette affaire, j'aurai l'honneur d'en écrire au Duc, & je vous en ferai part, je serai toûjours avec estime.* &c.

Le mariage du Roi Cath. communiqué au Pape.

La suite fit voir que l'Abbé *Alberoni* ne s'étoit pas trompé, puisqu'effectivement le Roi envoïa ordre au Cardinal *Aquaviva*, qui étoit alors à Rome, de faire part au St. Pere de la conclusion de ce Mariage. Cette cérémonie se fit, seulement pour la forme, le 18. Juillet, dans une Audience publique, dans laquelle le Cardinal remit au Pontife une Lettre du Roi Catholique, par laquelle ce Prince lui donnoit avis de son Alliance avec la Fille d'un Prince son feudataire.

Cette cérémonie ne fut pas assez délicate pour tromper les Ministres Autrichiens; au contraire, la satisfac-

faction & la joïe que le St. Pere fit paroître dans cette ocasion, leur ouvrit les ïeux sur les conséquences & le prémier mobile d'un Bref, que le St. Pere avoit accordé, il y avoit quelques mois, au Duc de *Parme*, & par lequel il l'autorisoit à laisser la Succession de ses Etats à sa ligne feminine, au cas qu'il vint à mourir sans Enfans mâles. Ils reconnurent dans cette affaire, mais trop tard, la main subtile d'un adroit Politique. Ce Bref étoit une preuve démonstrative, que tout s'étoit fait de concert avec la Cour de Rome, qui n'avoit accordé cette autorisation, qu'en vuë de faciliter les conditions de cette Alliance, dont la principale étoit, que le Fils ainé de la future Reine seroit déclaré Duc & Souverain des Etats de *Parme*, *Plaisance*, *Busseto*, & *Val di Taro*, sans parler des vûës qu'on avoit sur les Etats du Grand Duc de *Toscane*. Il étoit d'autant plus naturel que le St. Pere y donnât les mains, que la puissance de l'Empereur donne à la

1714.

Bref du Pape touchant la succession de Parme &c.

Cour de Rome & à tous les Princes
1714. d'Italie, de plus en plus, des sujets de crainte & de jalousie, à proportion qu'elle augmente dans ces Païs, autrefois le Siége de l'Empire.

Protestation des Imperiaux faite au Pape.

Ainsi aussi-tôt que les Cardinaux *Schrottenbach* & *Imperiali*, eurent vent de ce qui se passoit au Palais, où le S. Pere avoit déja nommé le Cardinal *Gozzadini*, Légat *à Latere*, pour aller donner la Bénédiction Nuptiale à la nouvelle Reine & la complimenter de la part de Sa Sainteté, ils ne manquérent pas de faire beaucoup de bruit & force menaces, & ils protestérent dans les formes, & contre l'envoi du Légat, & contre la reconnoissance des Titres de Reine d'Espagne, en tout autre que dans la Personne de l'Imperatrice.

Cette protestation n'empêcha pas le St. Pere de joüir de toute la joïe d'avoir pû faire quelque chose qui fut capable de mortifier la Maison d'Autriche; le Cardinal *Aquaviva*, qui avoit en même tems reçû ordre de se rendre à *Parme*, pour faire la de-

demande de la Princesse au Duc son Beau-Pere, & à qui on avoit remis 1714.
12000. Pistoles pour les fraix de cette Ambassade, partit dès le lendemain de l'Audience, & fut bientôt suivi du Cardinal Légat, qui avoit une suite d'environ quatre cens personnes. On peut juger de l'acueil qu'on fit au prémier, par l'impatience avec la quelle étoit attendu un Messager de si bonne nouvelle, & quels honneurs on rendit au second, qui représentoit la personne du Souverain Pontife.

Pendant que cela se passoit en Italie, le Roi *Philippe* avoit déclaré ce mariage à sa Cour & le Roi de France en avoit fait autant à *Marli* où étoit le Cardinal del *Giudice*, à qui on avoit fait part du secrèt lorsqu'il étoit sur le point de devenir public. Tous les Politiques dans l'un & l'autre Païs furent dans le dernier étonnement, lorsqu'ils entendirent cette déclaration, & aucun ne put pénétrer qui avoit été l'Auteur d'un projèt si extraor-

1714. dinaire, & conduit avec tant de secret & de prudence; on en fit honneur à plusieurs personnes qui n'y avoient seulement point pensé, & tous avouérent que celui qui en étoit l'Auteur ne pouvoit rien imaginer qui pût être plus sensible à la Maison d'Autriche, qui, comme on l'a vû, pretend avoir des droits sur les Etats de Parme, situez si avantageusement pour être réüni au Duché de Milan, dont on prétend qu'ils ont été arrachez; aussi ce fut dès le tems de ce mariage que le Conseil de Vienne, qu'on auroit pû porter à sacrifier quelque unes de ses prétensions au repos de l'Europe, prit la résolution de tout perdre plûtôt que de céder la Sicile ni même un pouce de terre des Etats d'Italie, dont on lui enlevoit une partie si considérable, qui sembloit être prête à tomber entre ses mains.

Mariage & depart de la Princesse. La cérémonie des épousailles se fit avec une magnificence extraordinaire de la part du Duc *François*, Oncle & Beau Pere de la Nouvelle-

le Reine à qui le Roi *Philippe* avoit 1714.
envoïé procuration de le representer dans cette cérémonie. La Reine partit aussi-tôt pour Génes, accompagnée de la Princesse de *Piombino*, sa premiére Dame d'honneur, & du Cardinal *Aquaviva*, qui remit cette Reine entre les mains du Marquis de *Los Balbazés*, ci-devant Viceroi de Sicile, qui devoit la conduire en Espagne par Mer; mais cet Element aïant paru contraire à la santé de cette Princesse, elle resolut de faire le voïage par Terre, & elle passa par les Provinces Méridionales de France, où on lui rendit par tout sur sa route, les honneurs dûs à une Reine d'Espagne & à l'Epouse du premier Prince du Sang.

Cette Princesse s'arêta quelques jours à *Baïonne* pour y voir la Reine Doüairiére d'Espagne, sa Tante qui pouvoit lui donner de bons memoires sur les mœurs & le Génie des Espagnols, & sur la maniére de se conduire avec les Personnes qui de-

1714. voient composer sa Cour; ces deux Princesses ne se quittérent qu'après s'etre donné des témoignages reciproques de la plus tendre Amitié, ausquels la Reine Doüairiére ajouta de très riches presens. La Reine étant arrivée en *Espagne*, où elle fut reçuë par le Duc de *Medina Sidonia*, que le Roi avoit envoïé à sa rencontre, le premier acte d'autorité qu'elle y fit, fut à l'égard de la Princesse des *Ursins*; Cette Favorite du Roi & de la feuë Reine, étoit allé à la rencontre de la nouvelle Reine jusqu'à *Xadraquez*, sur les Frontiéres de Castille; mais elle n'en fut par reçuë comme elle l'avoit espéré: Elle étoit la premiére victime que le Roi avoit sacrifiée à sa nouvelle Epouse. Cette Princesse qui suivoit, en tout ce qui regardoit la Cour d'Espagne, qui lui étoit inconnuë, les instructions qu'*Alberoni* avoit envoïées sur ce sujèt à la Cour de Parme, avoit exigé du Roi l'éloignement de cette Favorite, qui avoit sur l'esprit de

Disgrace de la Pr. des Ursins.

ce

ce Prince un crédit, qui ne pouvoit ſubſiſter avec la bonne intelligence néceſſaire entre lui & ſon Epouſe; Ce Prince n'avoit pû refuſer cette premiére grace, mais la dificulté ſe trouvoit dans l'exécution, & comme *Alberoni* rémarqua aiſément que ce Prince généreux ne pouroit ſe reſoudre à en parler à la Favorite, encore moins reſiſter à ſes reproches, & peut-être à ſes larmes, ſi elle venoit ſe jetter à ſes pieds, il propoſa un expédient, qui fut de donner ſeulement ſon conſentement, & d'en laiſſer l'exécution à la Reine même; ainſi ce fut par ſon avis qu'on inſpira à la Princeſſe des *Urſins* d'aller à la rencontre de la nouvelle Reine, qui la reçût très froidement. La Favorite s'imagina que cette froideur ne venoit que de ce que cette jeune Reine ignoroit encore quelle étoit ſon autorité auprès du Roi; & pour lui en laiſſer voir un échantillon, & l'acoutumer de bonne heure à plier ſous elle, elle ne fit pas dificulté de blâmer la lenteur avec laquel- 1714.

1714. quelle cette Princesse avoit fait son voïage, se faisant presque toûjours porter en chaise; la Reine lui fit aussitôt sentir que ces reprimandes n'étoient point de son goût, & qu'il ne convenoit pas à un sujet de censurer la conduite de son Maître; la Princesse qui n'étoit pas acoutumée à cette résistance, bien loin d'en venir aux excuses, voïant que la Reine se sentoit ofensée, continua sur le même ton à blâmer plusieurs autres choses, ce qui fit perdre patience à la Reine, qui ne put s'empecher de demander si cette Femme étoit dans son bon sens, & en même tems la faisant sortir de son apartement, elle fit apeller le Commandant de ses Gardes, qu'on avoit envoïez à sa rencontre, & lui donna un ordre par écrit de faire monter sur le champ la Princesse des *Ursins* dans un Carosse, & de la conduire sur la Frontiére de *France*, avec défense de revenir en *Espagne*. La Princesse refusa d'obéir aux ordres de la Reine, & voulut un ordre du Roi; Cette desobéissance con-

confirma la Reine dans l'idée qu'*Alberoni* lui avoit donnée de cette Dame & que c'étoit avec raison qu'on lui avoit conseillé de l'éloigner; le Commandant qui avoit un ordre secrèt de suivre en toutes choses, la volonté de la Reine, le fit voir à la Favorite disgraciée, qui en obéïssant, ne put s'empêcher de laisser entrevoir sa douleur & son ressentiment, sentant bien qu'elle étoit la duppe de l'Agent de Parme, qui se vengeoit, & qui vengeoit la mémoire de son Protecteur le Duc de *Vendôme*, que cette Favorite avoit toûjours traversé, même en feignant la meilleure intelligence. 1714.

Le Roi reçût la Reine à *Guadalaxara*, à 9. lieuës de *Madrid*, où Sa Majesté s'étoit rendu avec le Prince des *Asturies*, son Fils aîné, & le Mariage fut consommé dans cette petite Ville, la veille de Noël 1714. Trois jours après leurs Majesté entrérent dans *Madrid*, aux acclamations des Peuples, qui donnerent *Le mariage consommé.*

1715 nerent des marques de leur joïe, par des Fêtes qui durérent pendant quatre jours.

La Reine arrivée à Pampelune, avoit renvoïé tous les Parméſans, qui l'avoient accompagnée, de ſorte que tous les Officiers & Dames Eſpagnoles entrant dans l'exercice de leurs charges auprès de cette Princeſſe, elle n'avoit reſervé que la ſeule Princeſſe de *Piombino*, qu'elle aimoit tendrement; mais cette Princeſſe aïant fait de ſages reflexions ſur ce qui étoit arrivé, en ſa preſence, à la Princeſſe des *Urſins*, elle demanda la permiſſion de retourner dans ſa Patrie; ce que Leurs Majeſtez lui accordérent, après l'avoir comblée de riches preſens. Ainſi l'Abbé *Alberoni* fut le ſeul *Parmeſan* qui reſta auprès de la Reine, qui avoit une grande idée de la ſupériorité de ſon Eſprit, & qui ſe faiſoit une loi de le conſulter ſur toutes choſes, de ſorte qu'on peut dire que ſous le nom d'Agent du Duc de *Parme*, il devint le Conſeiller

ſe

ſecret de la Reine, qui peu à peu porta le Roi à ſe ſervir de lui dans le Cabinet. 1715.

La *Catalogne* venoit d'être ſoumiſe par la Réduction de *Barcelone*, il ne reſtoit plus que les Majorquains, & il paroiſſoit que le nouveau Roi d'*Angleterre*, garant du Traité de l'Evacuation, étoit dans la diſpoſition d'unir ſes forces à celle de *France* & *d'Eſpagne*, pour les contraindre à mettre bas les armes.

Pendant qu'on faiſoit les préparatifs pour cette expédition, du ſuccès de laquelle dépendoit la Paix & la tranquilité entiére de l'Eſpagne, la Reine, reglant ſa conduite ſur celle de la Princeſſe, dont elle occupoit la place, donnoit toute ſon attention à s'inſtruire des affaires de l'Etat, afin d'aider le Roi ſon Epoux à porter le fardeau du Gouvernement, & gagner l'affection des Peuples. C'eſt pourquoi conferant tous les jours avec l'Abbé *Alberoni*, qui connoiſſoit le fort & le foible de la Cour, elle en recevoit toutes les Inſtructions

1715. tions qu'elle pouvoit souhaiter. Le premier fruit de cette étude de la Reine, fut l'avis qu'elle insinua au Roi, de corriger plusieurs abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, pendant que les affaires avoient été entre les mains des Ministres étrangers, entendant par là le Comte de *Bergeik*, M. *Ory*, & la Princesse des *Ursins*; cet avis fut suivis du fameux Decrèt du 10 Février, par lequel le Roi non seulement donna une pleine liberté à ses Ministres & Conseilliers d'Etat de lui donner leurs avis, de lui faire des remontrances, & de repliquer à ses Resolutions, mais même il leur commanda de le faire, sous peine de les charger devant Dieu de tout ce qui seroit fait contre leurs lumiéres.

Beau decrèt de S. M. Cath.

On peut s'imaginer quelles bénédictions on donna, à celle qu'on regardoit comme le prémier mobile d'une action si véritablement Roïale, & dont une partie de la gloire rejaillit sur l'Abbé *Alberoni*, qu'on ne considéroit plus que comme le Con-

Changement à la Cour d'Espagne.

Conseiller de cette Princesse. Cette première démarche fut suivie de plusieurs changemens considérables. Toutes les personnes qui avoient été atachées à la fortune de la Princesse des *Ursins* furent eloignées des Emplois, à la reserve du seul Marquis de *Crevecœur*. Le Duc de *Lanti* Noble Romain & Neveu de la Princesse repassa les monts ; & le Pere *Robinet* Jesuite & Confesseur de S. M. s'étant ingeré de prendre le parti de cette Favorite disgraciée fut renvoïé, & l'on fit venir de Rome le Pere d'*Aubenton* pour remplir ce poste ; il se fit encore d'autres changemens dans les principaux Emplois, auxquels cependant l'Abbé *Alberoni* n'eût aucune part. Il ne falloit pas brusquer la fortune, & il étoit de la prudence de ménager un moment favorable pour son avancement, de sorte que les Espagnols, jaloux de ce que tant de François & d'Italiens avoient été depuis si long tems dans les Emplois de confiance, ne pussent pas murmurer de son élévation. 1715.

Enfin

1715. *Majorque soumise.* Enfin toute l'Isle de *Majorque* fut réduite vers la fin de Juin 1715. par la prudence & la sage conduite du Chevalier d'*Hasfelt*, sans tirer un seul coup de Canon; Cette derniére Conquête ôtant aux Ennemis de l'Espagne toute espérance d'en troubler la tranquilité, le Roi *Philippe* jugea qu'il étoit à propos d'abolir les diférens changemens, que les circonstances fâcheuses l'avoient contraint de faire dans le Gouvernement, ainsi il rétablit toutes choses, dans les Conseils, sur le pied où elles étoient avant son avénement à la Couronne, ce qui lui gagna plus que jamais le cœur de ses Sujets, qui sont les seuls Européans, qui ne sont pas avides de nouveautez.

Pendant que cela se passoit à l'une des extrémitez de la Méditeranée, on couvroit cette Mer de Vaisseaux de Guerre dans le Levant: *Guerre des Turcs.* Le Sultan jugeant bien qu'il ne pouroit se maintenir sur le Trône, s'il ne donnoit de l'occupation à sa Mi-

Milice, qu'un trop long repos ne manque pas de rendre insolente, s'en prit aux *Vénitiens*, comme les plus à portée; & après avoir fait arrêter leur Bayle, il leur déclara la Guerre dans toutes les formes; sans en donner la moindre bonne raison, & malgré les menaces du Ministre d'Autriche, qui déclara au *Divan*, que l'Empereur ne pouroit éviter de secourir les Vénitiens ses Alliez, si la Porte persistoit dans cès Projèts contraires à la Paix de *Carlowitz*. 1715.

Les progrès que les *Turcs* firent pendant la premiére Campagne, dont les fruits furent la Conquête de presque toute la *Morée*, déterminérent l'Empéreur à armer, persuadé qu'il étoit que le Turc Vainqueur ne manqueroit pas de tourner ses Armes sur la *Hongrie*, aussitôt qu'il n'auroit plus d'ocasion d'ocuper ses Troupes nombreuses contre les Vénitiens; tous les Princes Chrêtiens furent invitez à prendre les Armes contre l'Enne-

1715. mi de la Chrêtienté, & à envoïer du secours, ou aux Venitiens, ou à l'Empereur; le Pape comme Pere commun des Chrêtiens, expédia des Brefs d'exhortation de tous côtez, pour renouveller, s'il eut pû, les fameux tems des Croisades.

Mort de Louis XIV. Pendant que toutes ces importantes affaires se négocioient, la mort enleva, d'une maniére assez subite, *Louis XIV.* le plus grand & le plus heureux Monarque que l'univers ait vû depuis plusieurs siécles. Ce grand Prince avoit obtenu une paix aussi honorable qu'elle avoit été peu atenduë, il avoit rendu la tranquilité à ses sujèts & il dressoit diferens plans pour leur rendre l'abondance & les richesses dont la Guerre les avoit depouillez & pour affermir son Petit Fils sur le Trône où il l'avoit placé; Mais le Ciel qui en avoit ordonné autrement trancha le fil d'une longue & glorieuse vie dans le tems que tout conspiroit pour rallumer le Flambeau de la Guerre, à peine éteint; tout

tout le Levant étoit réellement en 1715.
armes. L'Empereur formoit ses Armées, le nouveau Roi de *Sicile* étoit brouillé avec le *Pape*, qui avoit mis son Roïaume *à l'Interdit*, dans un tems où on est revenu de la terreur que répandoient autrefois les Excommunications les plus injustes: Comme si la Suéde n'avoit pas eu assez de quatre puissans Ennemis, le *Czar* & les Rois de *Pologne*, de *Dannemarc*, & de *Prusse*; celui de la *Grande Bretagne* se joignit à eux, en acquerant du Roi de *Dannemarc* des Droits sur les Duchez de *Bremen* & de *Ferden*: & en déclarant la Guerre à la *Suéde*, comme Electeur de *Hanovre*, il couvrit la Mer Baltique de Vaisseaux *Anglois*. *L'Espagne* & le *Portugal* animez de sentimens de pitié & de compassion pour la Chrêtienté, ne restérent pas en repos; le Pape voulant engager l'Espagne, qui ne pouvoit encore être remise des dépenses d'une longue Guerre, à faire de grands efforts dans cette con-

1715. jončture, accorda liberalement au Roi *Philippe* pour cinq années, ce qu'on apelle en Eſpagne les *Millio-nes*, qui eſt une permiſſion de le-ver un million & demi ſur les Biens Ecleſiaſtiques aux Indes, & un million ſur ceux d'Eſpagne. Ce ſecours mit le Prince en état d'en-voïer au levant une flotte de ſept Vaiſſeaux de Guerre & cinq Gale-res.

Philippe V. aſpire à la Regen-ce de France.

Auſſi-tôt qu'on aprit à *Madrid* la fatale nouvelle de la mort de Loüis XIV, le Roi *Philippe* mit en deli-bération, s'il ne feroit pas valoir les droits qu'il avoit de devenir Ré-gent du Roïaume, puiſqu'il étoit le prémier Prince du Sang, & On-cle du jeune Roi, d'autant plus qu'il y avoit des exemples de Prin-ces Etrangers, qui avoient été Ré-gens en France. Tel étoit celui d'*Henri V*, Roi d'Angleterre, qui avoit été reconnu Tuteur du Roi *Charles VI.*, & Régent de ſon Roïau-me: tel étoit celui de *Baudoüin* Comte de Flandres, Tuteur du

Jeu-

Jeune Roi *Philippe I.* Mais l'Abbé *Alberoni*, qui commençoit alors à être écouté dans le Cabinèt de ce Prince, lui ôta cette pensée, & l'obligea d'avouër que pour son repos & pour celui de l'Europe, il falloit s'en tenir aux termes de ses Renonciations, & laisser au Parlement le soin de remettre la Tutelle entre les mains de qui il jugeroit à propos. Un Courier qui arriva quelques heures après cette conference, fit voir que l'Abbé *Alberoni* avoit jugé prudemment, puisqu'on aprit tout ce qui s'étoit passé en faveur de Monsieur le Duc d'*Orleans*, & qu'il auroit été trop tard, pour faire rien changer aux Résolutions du Parlement & à l'aprobation de toute la Nation. 1716.

La France ne se mêla pas des affaires de Turquie: l'Empereur aïant épousé la querelle des Venitiens, & atiré les armes Ottomanes vers la Hongrie, le Régent ne pût empêcher plusieurs Seigneurs & Gentilshommes d'aller prêter leur épée à

1716. là défence de la Chrêtienté, & aprendre le métier de la Guerre sous un Prince de leur Nation, & l'un des plus grands Généraux de son tems.

Dans le tems que la Cour d'Espagne faisoit de pieux efforts pour secourir la cause Commune des Chrêtiens contre les Infideles, & qu'elle ne cessoit, par les sages conseils de la Reine, de pourvoir au bon ordre du dedans de ses Etats, par l'établissement de plusieurs Conseils très-utiles, à l'exemple de ce qui s'étoit fait en France, au commencement de la Minorité, le Ministére de Madrid crût découvrir qu'il se tramoit diferens projets à son desavantage dans d'autres Cours de l'Europe, du côté desquelles il paroissoit que l'Espagne avoit le moins à craindre, puisque le Sang l'unissoit avec les unes, & que de nouveaux Traitez & des Garanties solemnelles ne lui permettoient pas de soupçonner seulement les autres de rien de semblable.

Motifs de la Guerre.

L'Abbé *Alberoni* fut celui qui fit cet-

cette découverte. Le départ de la Princesse des *Ursins*, & ensuite la mort de *Loüis XIV.* avoient peu à peu terriblement diminué le crédit du Cardinal *del Giudice*, & quoi qu'il restât toûjours à la tête des affaires, cependant on s'aperçût bien dès ce tems-là, qu'*Alberoni* aïant trouvé le secrèt, par son activité & son attention, de meriter toute la confiance de Leurs Majestez, il avançoit à grands pas vers le Ministére, sur tout étant ouvertement protegé par la Reine, qui l'introduisoit dans toutes les affaires du Cabinèt, de sorte que le Cardinal Ministre n'étoit que l'Echo de l'Abbé *Alberoni*, qui ne s'expliquoit jamais que par la bouche du Roi ou de la Reine. 1716. *Disgrace du Card. del Giudice.*

Le Roi d'Angleterre, après avoir étoufé la Rebellion d'Ecosse, avoit pris la résolution d'aller faire un voiage dans ses Etats héréditaires de l'Allemagne, où il se put trouver plus à portée de mettre la derniére main aux projets conçus & *Voïage du Roi d'Anglet. à Hanovre.*

1716. digérez par le Conseil de *Hanovre*. En effet, ce Monarque ne fut pas plûtôt arrivé à *Hanovre*, qu'on y vit paroître, quoiqu'incognito, un Ministre *Impérial*, & un Ministre *François*, avec qui ce Prince travailla sans relâche à mettre en ordre ce qu'il avoit projeté. Il ne s'agissoit pas de moins que de pacifier toute l'Europe, de maniére que rien n'en pût troubler le repos à l'avenir. Mr. l'Abbé *du Bois*, aujourd'hui Sécrétraire d'Etat pour les affaires étrangeres, & le Baron de *Bentenrider*, furent ceux avec qui les Ministres de *Hanovre* prirent les plus justes mesures, pour exécuter un dessein qui devoit être si utile à toute la Chrêtienté. Mais comme cette affaire ne pouvoit se terminer sans l'intervention de l'Espagne, Milord *Stanhope* Sécrétaire d'Etat en écrivit, par ordre du Roi à l'Abbé *Alberoni*, & le pria de porter le Roi Catholique à entrer dans les vuës de Paix de Sa Majesté Britannique.

L'Ab-

L'Abbé *Alberoni* fit part au Roi son Maître de la Létre de Milord *Stanhope*, auquel il fit, par ordre de ce Prince, une réponse en termes vagues, qui permettoit d'espérer que Sa Majesté Catholique concourroit toûjours, autant qu'il lui seroit possible, en tout ce qui pouroit procurer le repos de l'Europe & une Paix solide. 1716.

Cette démarche du Roi d'Angleterre engagea l'Abbé *Alberoni* à envoïer aussi-tôt une personne de confiance & inconnuë à *Hanovre*, pour tâcher d'être informé au juste de ce qui s'y passoit: comparant ensuite la proposition du Roi d'Angleterre avec le Traité d'Alliance Offensive & Défensive, que ce Prince avoit conclu quelques mois auparavant avec l'Empereur, & reflechissant sur la conduite du Roi de *Sicile*, qui depuis quelques mois étoit en négociation avec l'Empereur, & qui sous prétexte de ses démêlez avec la Cour de Rome, armoit en Sicile & en Savoïe; *Al-*

1716. *beroni* crut s'aperçevoir; que si les *Turcs* n'avoient donné de l'ocupation aux Princes Chrêtiens, l'Empereur auroit bien-tôt mis la main à l'œuvre, pour exécuter s'il lui eut été possible, ce qu'il avoit promis deux ans auparavant aux *Barcelonois*. Ainsi il fit entendre au Roi Philippe, qu'il avoit apris, à n'en point douter, que contre la teneur du Traité d'*Utrecht*, par lequel l'Espagne avoit cedé la *Sicile* au Duc de *Savoïe*, ce Prince étoit en négociation pour transporter ce Roïaume à l'Empereur, moïennant un équivalent; ce qui priveroit pour jamais l'Espagne des droits qu'elle s'étoit reservez.

L'Agent secrèt qu'*Alberoni* avoit envoïé à *Hanovre*, aïant eu l'adresse de gagner la confiance d'un des principaux Ministres, ne manqua pas d'envoïer à la Cour de *Madrid*, des Mémoires sur tout ce qui s'y passoit. Il assura que le Baron de Bententrider, avoit fait entendre aux Ministres de *Hanovre*, dans les

les termes les plus clairs, que Sa 1716.
Majeſté Imperiale ne pouvoit conſentir au démembrement des Etats de la Couronne d'Eſpagne en Italie, & qu'elle ſacrifieroit tout, plûtôt que de laiſſer la *Sicile* entre les mains d'un autre Souverain, ſur tout d'un Prince tel que le Duc de *Savoïe*. Le Roi d'Angleterre voïant avec déplaiſir qu'il ſeroit impoſſible de porter la Cour de *Vienne*, avec de telles diſpoſitions, à rien ceder de ce qu'elle poſſedoit, & que d'un autre côté, il pouvoit arriver que l'Eſpagne, gouvernée par un Miniſtre ſi peu ami de la Maiſon d'Autriche, & naturellement entreprenant, ne manqueroit pas la prémiere ocaſion d'engager l'Europe dans une Nouvelle Guerre; Sa Majeſté Britannique jugea qu'il falloit chercher un juſte temperamment, pour accorder ces deux Puiſſances, afin de prévenir de ſi grands malheurs: Elle prit, ſur une affaire ſi importante, les meſures qui parurent les plus convenables avec le Miniſtre

1716. du Duc Régent de France, qui avoit intérêt de prévenir jusqu'aux moindres ocasions de Guerre, où la France pût avoir part, pendant la Minorité.

L'Abbé Alberoni conseille la Guerre

Dans ces circonstances *Alberoni* emploïa toute son adresse pour persuader à Sa Majesté Catholique, que la bonne Politique vouloit qu'elle prévint ses Ennemis: Il rapella toute la conduite des Imperiaux, depuis la conclusion du Traité d'évacuation pour la Catalogne & de celui de Neutralité pour l'Italie; les Traitez nouvellement conclus entre la Maison d'Autriche & quelques autres Souverains: & il soutint que les contributions s'exigeoient des Princes d'Italie, contre la teneur du Traité de Neutralité: l'établissement du Conseil d'Espagne à Vienne fut représenté comme une insulte à la Couronne d'Espagne. Enfin il insista particuliérement sur les sentimens de la Nation Espagnole, qui paroissoit prendre pour pusillanimité, la patien-

ce avec laquelle on ſoufroit tous ces griefs, & les noms odieux dont étoient remplies toutes les déclarations & ordonnances du *Conſeil Eſpagnol* de Vienne, ſur les affaires qui avoient quelque relation avec les ſujèts de cette Monarchie. 1716.

Le Roi s'opoſe à la Guerre.

Le Roi, dont la pieté & la bonne foi, ſont les qualitez diſtinctives, allegua les engagemens dans leſquels il étoit entré avec le S. Pere, de ne rien entreprendre contre l'Empereur, pendant la Guerre contre les Turcs, & il lui fit, en même tems, ſentir la peine qu'il auroit d'affoiblir ſi conſidérablement la Flote Auxiliaire, qui comtoit ſur un renfort conſidérable du côté de l'Eſpagne. Mais *Alberoni*, ſurmonta tous ces ſcrupules, en faiſant entendre au Roi que ſon Ennemi ne manqueroit pas de profiter de la premiére ocaſion, ſans que ni le St. Pere ni aucun autre Souverain pût s'y opoſer; que pour ce qui regardoit la Flote Auxiliaire, c'étoit ce qui devoit le moins faire

1716. de peine à S. M., puisque la Flote Chrêtienne étoit maîtresse de la Mer dans tout le Levant, où celle des Infideles n'osoit paroître : enfin que Sa Majesté étoit obligée de profiter de l'ocasion, qui peut-être ne reviendroit jamais de faire valoir ses justes droits sur les Etats qu'on lui avoit arrachez à Utrecht, d'autant plus que la conduite du Duc de Savoïe y autorisoit Sa Majesté.

Ce qui determine Philippe V. à la Guerre.

En effet, on venoit de recevoir avis de France & d'Angleterre, que *Sa Majesté Sicilienne étoit en Traité avec l'Empereur, pour lui ceder le Roïaume de Sicile.* *Alberoni* avoit eu quelque soupçons de cette négociation, comme on l'a déja remarqué ci-dessus, mais il en fut assuré par l'avis que lui en donnérent les Ministres de ces deux Couronnes, par ordre exprès de leurs Maîtres. Il est vrai qu'*Alberoni* fit de cet avis un usage tout contraire à celui, que ceux qui le lui donnoient, avoient en vuë ; car ils ne le lui avoient donné que pour l'intimider, & le porter

porter à faire consentir le Roi son 1717.
Maître à entrer dans les vuës des Ministres de *Hanovre*. *Alberoni* en prit ocasion de déterminer le Roi à entrer dans ses vuës, puisqu'autrement il perdoit, sans ressource, les droits qu'il s'étoit reservez sur la Sicile. Il se servit encore de cet avis, pour penetrer les desseins du Roi de Sicile ; C'est pourquoi il eut plusieurs conferences, avec le Ministre de *Savoïe* à la Cour d'Espagne, & en même tems pour mettre ce Prince dans la nécessité de changer, ou du moins de diferer l'exécution de ses projèts, on lui offrit de faire avec lui une Alliance Offensive & Défensive, qu'il paroissoit ne pouvoir refuser, puisqu'il alléguoit pour raison des armemens qu'il faisoit & par Mer & par Terre, que c'étoit pour se mettre en état de ne rien craindre de l'Empereur, qui ne vouloit pas le reconnoître Roi de *Sicile* ; d'autant qu'il avoit raison de craindre quelqu'invasion du côté du Roïaume de

1717. Naples, ou d'être attaqué lui-même dans ses Etats Héréditaires du côté du Milanez, aussi-tôt que l'Empereur pouroit se servir de ses Troupes, qui s'aguerissoient dans la Hongrie, où le succès des armes Imperiales laissoient croire que la Guerre ne pouroit durer long-tems.

L'Abbé Alberoni élévé au Cardinalat.

Les choses en étoient dans ces termes, & l'on attendoit avec impatience la réponse de Sa Majesté Sicilienne, lorsqu'on aprit que le Pape se rendant enfin aux instances de la Reine d'Espagne, avoit nommé l'Abbé *Jules Alberoni* au Cardinalat, dans un Consistoire tenu le 12. Juillet, après avoir fait un magnifique éloge de cet Abbé, au zèle & aux soins duquel il reconnoissoit que le St. Siége étoit redevable, de l'accommodement du diférent survenu entre les Cours de Rome & de Madrid, au sujet des Privileges de la Nonciature, du secours des douze Vaisseaux envoïez par l'Espagne contre les *Turcs*, & de plusieurs autres importans ser-

vices

vices rendus à la Sainte Eglise & au St. Siége en particulier. Le Roi Catholique voulant donner en même tems au nouveau Cardinal des marques de sa bienveillance, le crea Grand d'Espagne, & peu de tems après le déclara son prémier Ministre. 1717.

Le Cardinal *del Giudice*, qui avoit rempli ce poste depuis la mort de la Reine, avoit été rapellé à Rome par le St. Pere, par les sollicitations secretes de la Reine & de son Favori, dans le tems que le St. Pere avoit confirmé Mr. *Molinez* dans l'Eminente dignité de Grand Inquisiteur d'Espagne, à laquelle le Roi l'avoit élevé, après en avoir eu la demission du Cardinal *del Giudice*, qui tomboit peu à peu dans la disgrace de ce Prince.

M. Milanez Gr. Inquisiteur.

M. *Molinez* ne fut pas plûtôt revêtu de cette éminente Dignité, qu'il resolut d'aller s'en mettre en possession, mais son grand âge lui faisant craindre les fatigues de la Navigation, il voulut prendre sa route par

1717. par la France; On lui fit entendre qu'il devoit, pour ſa plus grande ſureté, prendre un paſſe-port des Miniſtres de l'Empereur, il y conſentit, mais en voïant qu'ils y donnoient à leur Maître les titres de Roi Catholique & de Roi d'Eſpagne & des Indes &c., il le refuſa abſolument par un principe de conſcience, diſoit-il, & cependant il ne changea rien à la route qu'il avoit reſolu de prendre ſur la parole que lui donna verbalement le Cardinal *Scrottenbach* qu'il n'avoit rien à craindre, ſur tout étant muni d'un paſſe-port du St. Père. Cependant, à peine fut il arrivé dans le *Milanez*, qu'il fut arrêtez & conduit à Milan. La nouvelle qu'on reçût à *Madrid* de cet Arrêt, & ſur tout de l'aprobation que l'Empereur y avoit donné, en commandant que l'Inquiſiteur fut reſſeré au Château, fut un nouveau grief, dont le Cardinal ne manqua pas de ſe ſervir pour déterminer le Roi à la rupture; tout y étoit diſpoſé, & le Cardinal avoit donné de ſi bons

Molinez arreté.

bons ordres de tous côtez, qu'on n'attendoit que l'ordre, ou plûtôt le consentement Roïal pour l'exécution. On avoit pourvû, dans le Port de *Barcelone*, l'Escadre revenuë du Levant de toutes les choses nécessaires à un débarquement, on l'avoit même augmentée de quelques Vaisseaux, pendant qu'on en tenoit d'autres tout prêts dans d'autres Ports du Roïaume pour seconder ces prémiers; on avoit rassemblé autant de Bâtimens de transport qu'il avoit été possible, mais on n'osoit en rassembler dans ce Port, autant qu'on en avoit besoin, d'autant que cela auroit suffi pour ouvrir les ïeux aux Puissances que les mouvemens des Troupes destinées à l'embarquement, avoient déja assez inquietées. Mais le Cardinal trouva un expédient pratiqué dans de pareilles circonstances par d'autres Puissances, ce fut d'obliger les Vaisseaux étrangers, qui se trouvérent dans le Port, dans le tems qu'on en eut besoin, à débarquer leurs effets,

1717.

Dispositions pour la Guerre.

1717. fets, & à servir l'Etat, en leur païant leur frêt pendant le tems qu'on s'en serviroit.

Pendant que le Cardinal donnoit ainsi ordre à tout, toûjours sous le specieux prétexte d'envoïer un secours extraordinaire au Levant, il sonda avec soin les Etats d'Italie, qu'il savoit ne pouvoir être contens de l'augmentation de la Puissance de la Maison d'Autriche; il envoïa même des Emissaires dans le Roïaume de Naples, qui est toûjours rempli d'une fourmiliére de mécontens & de brouïllons, dont on a coûtume de se servir dans ces sortes d'ocasions; enfin il crut entrevoir que la plus grande partie de l'Italie n'attendoit qu'une ocasion favorable pour se déclarer contre la Maison d'Autriche, & qu'il n'y auroit qu'à faire un débarquement sur ses côtes, pour voir une levée générale de Boucliers; il paroissoit même assez évident que le Roi de Sicile ne demandoit que cette ocasion, pour donner les mains à un Traité, dont il ne paroissoit éloi-

éloigné qu'autant que la bonne Politique ne lui permettoit pas de se lier d'intérêt avec l'Espagne, sans avoir les secours en main, puisqu'autrement c'étoit s'exposer à devenir la Victime du ressentiment de la Cour Impériale. 1717.

Le Cardinal aïant exposé toutes ces considérations au Roi son Maître, en obtint enfin le consentement pour l'exécution du plan qu'il avoit projetté, qui étoit d'envahir d'abord la *Sardaigne*, où il étoit sûr d'être aidé des Peuples mêmes de cette Isle; ensuite d'entreprendre une descente dans le Roïaume de *Naples*, du côté de Calabre, pendant que les Troupes de Savoïe & de Sicile attaqueroient ce Roïaume d'un autre côté; que la *Sardaigne* étant reduite, on envoïeroit au secours du Roi de Sicile, les Troupes qui auroient servi à cette expedition, avec lesquelles ce Prince tenteroit la Conquête du *Milanez*, qui lui seroit cedé pour la plus grande partie, pour l'indemniser des dé-

1717. dépenses qu'il seroit obligé de faire.

Invasion de la Sardaigne.

Enfin cette Flote qu'on avoit fournie de toutes les choses nécessaires avec profusion, & dont l'armement avoit inquieté toute l'Europe, sans que qui que ce fût, eut pû en penetrer la destination, mit à la Voile vers la fin de Juillet, & après avoir couru la Mer, pendant quelque tems, pour donner le tems aux Vaisseaux de transport de la joindre, elle fit descente dans l'Isle de *Sardaigne* le 22. Août à l'endroit des Salines. Le même jour les Troupes de débarquement qui étoient au nombre de plus de 8000. hommes, s'avançerent vers *Cagliari*, Capitale de l'Isle, & se camperent dans la plaine de *Lazaret*, pendant que la Flote vint moüiller du côté de la Ville, pour être plus à portée de débarquer l'Artillerie & les autres choses nécessaires au Siége; le lendemain du débarquement le Marquis de *Leede*, à qui le Cardinal avoit confié le secret & la condui-

duite de cette Expedition envoïa 1717.
sommer le Marquis *Rubi*, Viceroi de l'Isle, & Gouverneur de la Capitale, de se rendre, sans attendre les extrémitez. Ce Marquis est *Catalan*, & avoit été un des principaux Auteurs de la continuation de la Guerre en Catalogne; & Barcelone aïant été soumise, il avoit entretenu les Majorquains, qui le reçûrent pour Viceroi, dans le même esprit d'opiniâtreté; ainsi on s'atendoit bien qu'il témoigneroit dans cette ocasion autant de fermeté qu'il en faloit, au moins pour avoir le tems de ne pas tomber au pouvoir de la Cour d'Espagne. Il répondit en effet, qu'il se défendroit jusqu'à la derniere extrémité; Le devoir de son poste exigeoit cette Réponse. A peine l'Officier qu'on lui avoit envoïé, fut il sorti, qu'il envoïa des ordres par toute l'Isle, portant défense de porter des vivres à l'Armée Espagnole sous peine de mort, & ordonnant d'infecter toutes les Citernes, pour

1717. faire perir les Soldats débarquez, faisant entendre aux Peuples, que les Espagnols n'étoient venus les surprendre que pour les égorger.

Le Marquis de *Leede* aïant été informé de ces ordres outrez, fit au plûtôt publier une déclaration, pour faire connoître aux Habitans, que le Roi Catholique avoit envoïé cette Armée au secours de leur liberté oprimée, afin de les rétablir dans la possession de leurs Priviléges, dont leurs Ennemis les avoient dépouillez injustement; il ajoûta a cette déclaration une Amnistie pour tous ceux qui auroient été contraints de prendre les Armes contre le Roi Catholique, & en prometant de païer comtant tous les vivres qu'on aporteroit à l'Armée, il déclara qu'il puniroit severement les Maraudeurs & ceux qui feroient le moindre tort aux Habitans.

Cette déclaration eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, puisqu'on vit aussi-tôt le Camp Espagnol abonder en toutes sortes de vi-

vivres, les Païsans s'offrant même à 1717.
aller chercher de l'eau dans des endroits plus éloignez, après avoir découvert les *Citernes empoisonnées* au Général Espagnol, qui y fit mettre des Sentinelles, pour empêcher les Soldats d'y puiser de l'eau.

Après ces premiéres dispositions nécessaires le Marquis, de *Leede* pressa le plus qu'il put le Siége de *Cagliari*, dont il fut bien-tôt le maître, mais le Marquis *Rubi* se retira au Château avec la Garnison, & y tint ferme jusqu'au 17. Septembre. Mais aïant apris que le jour précedent les assiégeans avoient reçû un secours de 16 Tartanes, escortées par deux Vaisseaux de Guerre, & prévoïant bien que le Château seroit obligé de se rendre, il jugea à propos d'en sortir avec quelques Cavaliers & Gentils-hommes, après en avoir confié le Commandement au Marquis *della Guardia*, & au Colonel *Carteras*, qui se défendirent encore jusqu'au 30., que la Garnison aïant batu la chamade, le Marquis

1717. quis de *Leede* lui accorda pour toute Capitulation qu'elle seroit transportée à Génes, à condition de ne pas porter les Armes de 6. semaines.

Plaintes des autres Souver. sur l'invasion de la Sardaigne.

Pendant que cela se passoit en Sardaigne, toute l'Europe aïant été informée de cette expédition, tous les Ministres, qui residoient à la Cour d'Espagne, reçûrent ordres de leurs Maîtres de faire de grandes plaintes de cette conduite, à l'égard d'un Prince, qui étoit actuellement occupé à la défense de la Chrêtienté. L'Empereur, comme celui qui y étoit le plus interessez, fut celui qui fit le plus de bruit. Après avoir donné ses ordres pour envoïer en Sardaigne autant de secours qu'il seroit possible, il en envoïa d'autres au Comte de *Gallas*, son Ambassadeur à Rome, pour en faire les plus fortes & les plus vives, plaintes au St. Pere, que le Conseil de Vienne accusa d'abord de connivence pour l'Espagne; & d'avoir été aussi-bien informé de ce

ce Projèt ; que de celui du Mariage de la Princesse de *Parme* ; L'Ambassadeur Imperial s'acquita de son ordre avec une franchise & d'une maniere, qui assurément ne furent pas du goût du St. Pere, qui pour apaiser l'Empereur protesta hautement n'avoir aucune part aux desseins du Roi Catholique, & se déchaina en reproches & en plaintes contre le nouveau Cardinal, qui, disoit-il, avoit abusé de sa facilité, & l'avoit trompé ; mais le Ministre Imperial ne se contenta pas de parole, persuadé de tout le contraire de ce que le Pontife lui disoit, & convaincu que non seulement, il avoit été bien informé de la destination de la Flote Espagnole, mais même qu'il avoit emploïé son autorité pour persuader à quelques Princes d'Italie, de se déclarer pour l'Espagne, il demanda des réalitez, qui consistoient à rompre tout commerce avec l'Espagne, rapeller son Nonce, sur qui on rejetoit une partie de l'intrigue, revoquer la Bulle

1717.

Le Pape soupçonné de collusion avec l'Espagne.

1717. des *Milliones* & priver le Cardinal *Alberoni* des Honneurs du Cardinalat.

Ces propositions jettérent le St. Pere dans un afreux embaras, cependant il falloit donner satisfaction à la Cour de Vienne, où voir les Terres du St. Siége exposées aux executions Militaires dont cette Cour menaçoit tous les Princes d'Italie, qu'elle soupçonnoit avoit rélation avec l'Espagne. Le St. Pere fit venir dans son Cabinet les Cardinaux *Aquaviva* & *del Giudice*, pour consulter avec eux sur les mesures qu'on prendroit pour satisfaire l'un sans offenser l'autre; le dernier s'excusa de se mêler de ces affaires, dont il disoit n'avoir aucune connoissance, quoi que sa négociation, en passant à *Genes* & à *Turin*, lorsqu'il se retira d'Espagne à Rome, pouvoit le convaincre du contraire. Le Cardinal *Aquaviva* se rendit auprès de Sa Sainteté, qu'il trouva fort alarmée, & ils convinrent qu'on écriroit, sur le champ, à *Madrid*, pour avoir

avoir le résultat du Cardinal & de la Cour, & qu'en atendant le St. Pere témoigneroit beaucoup de colére en public, afin d'éblouïr le Ministre Impérial, s'il étoit possible; enfin la feinte en public fut jusqu'à menacer le Cardinal *Aquaviva* de rapeller le Nonce de Madrid, à quoi le Cardinal répondit fiérement, que le St. Pere étoit maître de le faire, mais que s'il executoit ses menaces, on ne recevroit plus de Nonces à l'avenir dans les Etats du Roi son Maître. 1717.

Tout cette querelle se termina en paroles, car le St. Pere en fut quitte pour deux Létres, l'une à ses Nonces en Allemagne, & l'autre au Roi d'Espagne, où plûtôt à son prémier Ministre, voici la premiére.

Lettre du Pape à ses Nonces.

„ Comme sur la nouvelle repanduë, de la résolution prise par la „ Cour d'Espagne de tourner contre la Sardaigne les Vaisseaux, „ que, suivant tant de promesses

1717. „ réitérées, elle avoit non seule-
„ ment destinez pour le Levant con-
„ tre le Turc; mais qu'elle avoit
„ fait entendre avoir déja pris cet-
„ te route, on sera aparemment
„ curieux de savoir de quelle ma-
„ niére Sa Sainteté s'est compor-
„ tée dans une ocasion si impor-
„ tante, tant pour son propre hon-
„ neur que pour celui du St. Sié-
„ ge: j'estime qu'il est nécessaire
„ de faire savoir à vôtre Seigneu-
„ rie, que Sa Sainteté ne fut pas
„ assurée d'un si horrible manque-
„ ment, qu'Elle prit la résolution
„ d'envoïer un Exprès à M. le
„ Nonce en Espagne, avec ordre
„ de remettre au Roi Philippe V.
„ un Bref, de la teneur que vous
„ verrez dans la copie ci-jointe, &
„ de lui déclarer en outre, touchant
„ les Indults à lui accordez par Sa
„ Sainteté pour deux Subsides;
„ l'un pour lever une million &
„ demi sur les Biens Eclésiastiques
„ dans les Indes, l'autre pour 500.
„ mille ducats, monnoïe d'Espa-
„ gne,

„ gne, afin d'emploïer le provenu 1717.
„ pour les dépenses que Sa Majes-
„ té auroit faites dans cette expé-
„ dition contre les *Turcs*, tous deux
„ adressez audit Nonce pour l'exe-
„ cution ; que si jusqu'à present ils
„ n'avoient pas été executés, ils
„ devoient demeurer sans effet,
„ puisque la cause en avoit man-
„ qué. Votre Seigneurie poura,
„ en cas de besoin, faire peser, à
„ qui il conviendra, l'importance
„ de la démarche faite par Sa Sain-
„ teté, tant à l'égard du Bref que
„ de l'autre résolution qui l'accom-
„ pagne, & les conséquences qui
„ en peuvent resulter, afin que cha-
„ cun soit convaincu de la candeur,
„ aussi bien que de la vigueur avec
„ laquelle Sa Sainteté s'est compor-
„ tée, & a agi dans cette ocasion.
„ De Rome le 4. Septembre 1717.

Mais la Létre que le St. Pere écrivit de sa propre main au Roi Catholique, & dont il ne manqua pas de se faire un merite auprès de l'Empereur, fait mieux connoître,

1717. que toutes les reflexions qu'on pourroit y ajoûter, si elle n'avoit pas été concertée, pour adoucir le juste ressentiment du Conseil de *Vienne*, d'autant plus qu'elle n'eût aucun effet; que le Nonce resta, & que le Roi Catholique continua tranquilement à lever les Décimes au mépris des défenses du Pontife, qui, s'il n'y eut pas eu de connivence, n'auroit pas manqué d'y metre bon ordre à l'aide des Foudres du Vatican.

Voici cette importante & politique Létre, dont l'Inscription étoit au Roi, mais qui en effet étoit écrite pour le Cardinal *Alberoni*.

Très-cher Fils en Jesus-Christ, salut & bénédiction Apostolique.

Létre du Pape au Roi Cath.

COmme nous ne doutions nullement des assurances que Votre Majesté nous avoit données plus d'une fois, que les Vaisseaux de Guerre que nous vous avions

avions demandez instamment, & que vous faisiez équiper, étoient destinez pour secourir puissamment la Flote Chrétienne contre les Turcs, dans cette persuasion, & pour contribuër à votre gloire, nous en fîmes d'abord part, en Consistoire, à nos Vénérables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, de même que ce qui nous fut mandé ensuite de votre part, que ces Vaisseaux avoient mis à la voile pour aller au Levant, & soûtenir la Cause Commune comme vous nous l'aviez souvent promis, nous en fûmes d'autant plus persuadé que nous le souhaitons avec ardeur, aïant eu avis que cette Flote, quoi qu'elle eût défendu vaillamment la cause du nom Chrêtien, attendoit avec impatience l'arrivée de ces Vaisseaux Auxiliaires, se trouvant fort fatiguée par les Combats sanglans donnez derniérement dans l'Archipel. 1717.

Votre Majesté peut donc juger de la surprise & de la douleur que nous ont causez les bruits répandus depuis peu, que vos Vaisseaux n'avoient pas pris la route que vous nous aviez marquée,

1717. *mais une autre directement contraire à vos promesses, en sorte que la Religion Orthodoxe n'en pouvoit esperer aucun secours, mais au contraire avoit tout sujet d'en craindre des suites très dangereuses.*

Nous avoüons bien que jusqu'à present nous avons tâché d'adoucir la douleur que nous avons eu de cette nouvelle, en ne croïant pas qu'il fallût encore y ajoûter une entiére foi, quoi qu'elle fût confirmée par les discours & les plaintes de plusieurs; parce que nous l'envisageons comme une chose directement contraire à votre grande Pieté, à la foi de vos promesses, & même au devoir d'un Roi Catholique, dans un tems où l'Eglise se trouve dans un si grand danger.

Mais comme le bruit commun répandu de tous côtez sur cette affaire, nous fait craindre que par les artifices de quelques personnes, vous n'aïez été entrainé, malgré vous & contre votre inclination, dans ce nuisible & dangereux dessein, qu'on dit même que vous avez déja fait éclater: notre

tre ſincére & paternelle charité envers vous, ne nous permèt pas de nous taire dans un ſi grand peril, non ſeulement de votre réputation, mais même de votre Ame, car qui ne voit quel compte vous auriez à rendre au Roi des Rois, & qu'elle tache ce ſeroit à votre réputation, ſi vos Conſeillers avoient été capables d'extorquer de vous, que vous abandonnaſſiez la Cauſe Commune, que vous ne fiſſiez aucune attention aux perils de la Religion Chrêtienne, & que vous oubliant vous même, vous portaſſiez ailleurs les Troupes & les Armes deſtinées à une Guerre Sacrée, à la défenſe de la Sainte Egliſe; & que vous ne gardaſſiez pas la foi que vous nous aviez ſi ſouvent promiſe; ou plûtôt à Dieu qui ne peut être moqué, & au nom duquel nous avons reçû vos promeſſes? Ces Conſeillers s'attireroient les effets terribles de la vengeance Divine, ſi, ſous prétexte de quelques offenſes, ou pouſſez par des intérêts particuliers, ils avoient donné à votre Majeſté de ſi pernicieux Conſeils, pour ternir la gloire de votre nom Roïal, éluder les ſoins 1717.

1717. & les efforts de notre fonction Pastorale pour la défense du nom Chrêtien ; & lequel enfin, Dieu terrible envers les Rois de la Terre, ne permetroit pas qu'il demeurât impuni.

Quelles offenses en effet vos Ministres pourroient ils rappeller, pour vous conseiller de les preférer à la Cause de Dieu? Quelles raisons sauroient-ils alléguer qui dussent être préférées au bien de la Religion Catholique, à l'avancement de la gloire de Dieu, & aux urgentes nécessitez de la République Chrêtienne? pourroient-ils prendre pour prétexte que Jesus Christ leur eût en quelque chose manqué de foi, ou qu'il leur eût fait quelque injustice pour soûtenir qu'on pourroit aussi lui manquer de foi, & abandonner la défense de son nom & de ses Droits, à laquelle ils étoient obligez.

Nous prions donc très instament Vôtre Majesté, & la conjurons au nom du Seigneur, comme nous Vous l'avons déja répresenté librement, mais avec une affection paternelle, que suivant vôtre équité & votre prudence singuliére,

vous fassiez de serieuses reflexions sur les dangers de la République Chrêtienne, de l'Eglise, & de la Religion, & que vous veuillez nous écouter, nous qui vous tenons lieu de Pere, qui vous aimons tendrement, & qui vous donnons de véritables & salutaires Conseils, plûtôt que les fils de défiance, qui ne songeant qu'aux choses de la terre, & qui ne souhaitant pas tant votre grandeur, qu'à s'acquerir de la louange, vous inspirent des desseins avantageux en apparence, mais très pernicieux en effet, & que vous preniez une résolution, qui vous faisant laisser les choses dans le même état, où elles étoient, ou si l'on y a apporté quelque changement, les rétablissant dans l'état où elles étoient auparavant, mette votre Gloire & votre Conscience à couvert, contribuë à la tranquilité publique, & prévienne enfin les plaintes de tous les Gens de bien. 1717.

Notre vénérable Frere Pompée, Archévêque de Neo-Césarée, notre Nonce auprès de vous, vous en dira d'avantage sur ce Sujet, & nous vous prions de vouloir toûjours l'écouter favorablement,

1717. *suivant votre coûtume. Cependant, nous ne cesserons de prier Dieu, entre les mains de qui sont les Cœurs des Rois, qu'il donne à nos paroles & à nos avertissemens, la force de fléchir l'esprit de Votre Majesté, & lui faire former des desseins, qui n'arrêtent point le cours des bénédictions célestes sur vous, mais qui puissent vous les attirer de plus en plus, au bonheur continuel de votre Roïaume: & pour gage de notre charité Pontificale, nous vous donnons très affectueusement notre Bénédiction Apostolique. A Rome à Sainte Marie Majeure, sous le Sceau du Pécheur, le 25. Août de l'an 1717. & de notre Pontificat le 17.*

Plaintes de tous les Potentats.

Tous les Potentats de l'Europe formérent à peu près les mêmes plaintes contre la conduite du Ministére Espagnol; mais personne ne parla avec plus d'instance que le Ministre Anglois: en effet ceux de sa Nation avoient été lézez dans cette Expedition, car comme il se trouva dans les Ports Orientaux de

l'Es-

l'Espagne un plus grand Nombre 1717.
de Vaisseaux Anglois que des autres Nations, les Consuls furent accablez des plaintes de ceux qu'on contraignoit à se joindre à la Flote; & les Consuls à leur tour s'adresserent au Ministre Britannique residant à *Madrid*, qui présenta un mémoire au Cardinal *Alberoni* par lequel il demandoit qu'on rélachât au plûtôt tous les Vaisseaux Anglois dont on s'étoit servi contre la *Sardaigne*. Les Ministres des autres Puissances voulurent être instruit de la cause de cette expédition si imprevûë, & faite dans un tems où il sembloit que personne n'avoit moins à craindre que l'Empereur: Ces pressantes sollicitations obligérent enfin le Cardinal à rendre public, le manifeste suivant, qu'il avoit composé lui-même, & qui étoit conçû en forme de Létre envoïée par le Sécrétaire *Grimaldo* à tous les Ministres Espagnols résidans dans les Cours étrangeres.

1717.

Manifeste pour l'expédition de la Sardaigne.

„ VOtre Excellence aura sans „ doute été surprise, à la pré- „ miére nouvelle, que les Armes „ du Roi nôtre Maître alloient être „ emploïées à la conquête de la „ Sardaigne, dans le tems que tout „ le monde étoit persuadé, & que „ toute la Chrêtienté se promet- „ toit, qu'elles alloient renforcer „ l'Armée Navale des Chrêtiens „ qui agit contre les Turcs, & en- „ suite des offres que S. M. poussée „ par les sentimens de sa Religion „ & de son cœur, en avoit fait fai- „ re au Pape. Je vous avoüerai, „ Mr., que je ne m'attendois pas „ encore si tôt à cette destination „ des Armes du Roi. L'Emploi „ que j'ai l'honneur d'exercer, me „ donnant de frequentes ocasions „ d'aprocher de sa personne, je „ dois, ce semble connoître mieux „ que beaucoup d'autres, sa justi- „ ce sa droiture, la religion avec „ laquelle il observe sa parole, la „ délicatesse de sa conscience, en-

„ fin

„ fin ſa grandeur de courage à l'é- 1717.
„ preuve des adverſitez les plus
„ opiniatres qualitez qui le rendent
„ ſi digne d'être le Succeſſeur de
„ ces Princes, qui par leur piété,
„ ont mérité d'être mis au nombre
„ des Saints & d'avoir le Titre par-
„ ticulier de Rois Catholiques.
„ En effet, qui peut ne point être
„ étonné d'abord qu'un Prince,
„ dont le monde vante les vertus,
„ & qu'il reconnoit pour incapable
„ de ſacrifier jamais la juſtice à ſa
„ gloire, commence les prémiéres
„ hoſtilitez contre l'Archiduc ac-
„ actuellement en Guerre ouverte
„ avec le Sultan des Turcs; & dans
„ un tems où les Côtes de l'Etat
„ Ecléſiaſtique paroiſſent expoſées
„ à ſes invaſions? mais un peu de
„ réflexion ſur cette conduite, fait
„ bientôt comprendre qu'un tel
„ deſſein n'a pas été formé ſans un
„ motif important qui rendoit l'en-
„ treprise abſolument néceſſaire.

„ Après avoir gardé un profond
„ ſilence ſur ce ſujet, Sa Majeſté a

„ en-

1717. „ enfin daigné me faire part elle „ même des causes & des motifs „ de sa résolution; & elle m'a en „ même tems ordonné d'en informer Votre Excellence. C'est ce „ que je vais faire aussi succinctement que l'importance de la matiére le permet.

„ Les Personnes qui firent le „ Plan de la derniére Paix, aïant „ crû que pour y parvenir, il falloit que le Roi nôtre Maître cédât une partie de ses Etats, il a „ bien voulu faire ce sacrifice, pour „ parvenir au rétablissement de la „ tranquilité dans la Société des „ Nations. Sa Majesté est entrée „ dans les mesures qu'elles avoient „ prises, avec sa grandeur d'ame „ ordinaire se flattant que du moins „ les Traitez seroient éxécutez, & „ que ses Peuples, dont les malheurs le touchoient plus que ses „ propres disgraces, jouïroient en „ repos de la gloire dûë à leurs „ vertus.

„ Mais, après avoir cédé le „ Roïau-

„ Roïaume de Sicile, pour obte- 1717.
„ nir l'évacuation de la Catalogne
„ & de Majorque, afin de procu-
„ rer à l'Espagne la tranquilité qu'il
„ vouloit bien acheter pour elle à
„ ce prix, il reconnut bien-tôt
„ qu'il n'avoit pas traité avec des
„ Puissances aussi jalouses que lui,
„ d'accomplir leurs engagemens:
„ Ceux qui devoient évacuer la
„ Catalogne, cachérent long-tems
„ les ordres qu'ils avoient reçûs.
„ Ce ne fut pas leurs Superieurs
„ qui les contraignirent à les mon-
„ trer, mais leurs Alliez qui les
„ obligérent à feindre au moins de
„ vouloir exécuter les Traitez. Ce
„ qui donna lieu au Roi nôtre Maî-
„ tre de demander qu'on lui remît
„ les Places qui devoient lui être
„ renduës. Rien n'étoit plus faci-
„ le aux Officiers de l'Archiduc que
„ de les consigner à ceux du Roi,
„ suivant ce qui est en usage entre
„ les Puissances, lors qu'elles ont
„ promis de rendre quelque Place,
„ en se servant dans le Traité des

„ mê-

1717. „ mêmes termes, dont on s'étoit
„ servi pour stipuler que les Places
„ de Catalogne seroient remises au
„ Roi. Mais ces Officiers manquant
„ à leur parole, & violant la foi
„ que l'on garde à ses Ennemis, se
„ contentérent de retirer leurs
„ Troupes; & ils firent même es-
„ pérer aux Catalans, qu'ils revien-
„ droient bien-tôt avec d'autres
„ forces, fomentant ainsi la déloïau-
„ té des Séditieux, & les encoura-
„ geant à une résistance opiniâtre.
„ Afin que la résistance des Rebel-
„ les fût plus longue & plus desho-
„ norable aux Armes du Roi, les
„ Généraux de l'Archiduc permi-
„ rent à ces Mutins, lors de l'em-
„ barquement, de se saisir des Che-
„ vaux de leurs Troupes. Ils ten-
„ térent même de leur livrer *Ostal-
„ ric*: Place qu'ils avoient eux-mê-
„ mes demandée au Roi, & que
„ Sa Majesté leur avoit acordée,
„ pour servir d'azile & de sureté
„ aux Troupes de l'Archiduc qui
„ devoient s'embarquer.

„ Quelles depenses! quels maux
n'ont

„ n'ont pas causé à l'Espagne, ces 1717.
„ contraventions à un Traité si so-
„ lemnel! Il eut été moins dur de
„ continuer la Guerre, & bien
„ plus glorieux d'en courir les ha-
„ zards.

„ Le desir de maintenir la tran-
„ quilité publique, l'emporta sur
„ les justes ressentimens de S. M.:
„ Le Roi dissimula les secours con-
„ tinuels envoïez de *Naples*, pour
„ soutenir la Revolte; & ranimer
„ l'audace des Rebelles; & tâcha,
„ après une Guerre aussi longue
„ qu'onéreuse, & une autre qui
„ n'en avoit pas le nom, de procu-
„ rer le repos à ses Troupes. Il
„ en eut moins couté à Sa Majesté,
„ de faire éclater son juste ressenti-
„ ment contre un procedé si indi-
„ gne & si injurieux, & d'envahir
„ avec ses Escadres & ses Armées
„ les Etats possedez par l'Archiduc.
„ La moderation du Roi ne put
„ arrêter la mauvaise foi dont on
„ usoit à son égard. Les Gouver-
„ neurs de l'Archiduc envoïérent

„ des

1717. „ des ordres aux Commandans de „ *Majorque*, pour remettre cette „ Isle sous l'obeissance du Roi; mais „ les Commandans prévenus par des „ ordres anterieurs, diférerent l'e„ xécution des derniers, & tâché„ rent sous divers prétextes, de „ gagner le tems auquel les secours „ Allemands devoient arriver, & „ obliger par là Sa Majesté à une „ nouvelle Guerre, à l'équipement „ d'une nouvelle Flote, & à de „ nouveaux Siéges: sources de nou„ veaux malheurs & de nouvelles „ depenses à toute l'Espagne, qui „ ne finirent que par la conquête „ de cette Isle, & par la soumis„ sion des Habitans.

„ Il seroit naturel de croire qu'au „ moins alors le Ministére de *Vien*„ *ne* auroit caché la part qu'il avoit „ euë à la Revolte des Sujets du „ Roi; mais il se déclara l'Auteur „ de la Sédition, & l'ame de tout „ ce qui s'étoit fait de plus indigne „ par les Factieux: Il distingua „ même par des récompenses, ceux „ d'en-

„ d'entre les Rebeles qui s'étoient 1717.
„ diſtinguez par leur attachement
„ à la Revolte.

„ La Guerre des Turcs ouvroit
„ à S. M. l'ocaſion de ſe venger,
„ & de recouvrer les Etats que l'Ar-
„ chiduc lui a uſurpez : Cependant,
„ S. M. ne profita pas d'une con-
„ joncture ſi favorable ; & non ſeu-
„ lement, Elle ne porta point la
„ Guerre en Italie, négligeant par-
„ là ſes avantages ; mais encore,
„ Elle contribua à la grandeur de
„ ſon Ennemi, en donnant, par
„ un principe de Religion & un
„ zèle également Chrêtien, des ſe-
„ cours aux Alliez de l'Archiduc,
„ qui les mettoient en état de vain-
„ cre leur Ennemi commun.

„ Le Roi croïoit, que ſi une con-
„ duite ſi genereuſe de ſa part,
„ n'inſpiroit pas à l'Archiduc le de-
„ ſir de la Paix, elle l'engageroit
„ du moins à avoir pour ſa Perſonne
„ les attentions & les ménagemens
„ qui s'obſervent même entre des
„ Ennemis déclarez, & les Géné-
„ raux

1717. „ raux des Armées en préſence: Il
„ n'en a rien été, & l'on a au con-
„ traire publié à *Vienne*, en Italie
„ & en Flandre, des Déclarations
„ injurieuſes à la Perſonne de S.
„ M. & à ſa Couronne, & pour
„ ajoûter les actions aux paroles,
„ on a arrêté le Grand Inquiſiteur
„ d'Eſpagne, muni d'un Paſſeport
„ de Sa Sainteté, aprouvé & auto-
„ riſé par le conſentement du Car-
„ dinal de Schrottenbach. Cette
„ derniére offenſe a rapellé le ſou-
„ venir des précedentes; & l'obli-
„ gation où ſe trouve le Roi de
„ venger des injures, qu'il ne
„ pourroit diſſimuler ſans affoiblir
„ ſon autorité dans l'eſprit de ſes
„ Peuples, qui le regarderoient
„ comme incapable de défendre &
„ maintenir leur repos: Enfin: cet-
„ te inſulte, faite au Roi en la Per-
„ ſonne du Grand Inquiſiteur, a
„ fait connoître à S. M. que le Mi-
„ niſtére de *Vienne* a toûjours recher-
„ ché les ocaſions d'humilier une
„ Nation ſi ſenſible au point d'hon-

„ neur,

„ neur, & offensée par une injure
„ publique, faite en la Personne 1717.
„ de son Roi.

„ Ces sérieuses reflexions ont
„ engagé la justice de S. M., d'em-
„ ploïer à une legitime vengeance,
„ les Forces destinées contre les En-
„ nemis de l'Archiduc.

„ V. Exc. sait combien S. M.
„ desire l'accroissement de la gloire
„ de l'Eglise; & par conséquent
„ V. Exc. doit faire connoître,
„ combien ont été puissans les mo-
„ tifs qui ont suspendu les efforts
„ que la piété faisoit emploïer pour
„ y contribuer. J'ai moi-même
„ une véritable mortification, de
„ voir les secours desirez par le Pa-
„ pe, differez pour un tems; & j'ai
„ une sensible douleur, du ressen-
„ timent que le Roi ne peut pas se
„ dispenser de faire paroître. Je
„ souhaiterois que les Ministres
„ d'un si grand Prince que l'Archi-
„ duc, eussent formé des Projèts
„ dignes de leur Maître; au lieu de
„ s'attirer des blâmes de toute l'Eu-

„ rope,

1717. „ rope, par une ſuite de contraven-
„ tions manifeſtes aux Traitez les
„ plus ſolemnels.

„ Je prie Dieu, Monſieur, qu'il
„ conſerve Vôtre Exc. auſſi long-
„ tems que je le deſire.

Ces Raiſons, quelque ſpecieuſes qu'elles paruſſent, ne contentérent perſonne. L'Empereur, qui craignoit que quelques Princes d'Italie ne ſe laiſſaſſent ſeduire, réïtera ſes menaces, dont les plus terribles tombérent ſur le Duc de *Parme*, dont il vouloit ſéqueſtrer les Etats; par ce moïen il en puniſſoit deux à la fois, le Duc & le Pape. Il s'en tint cependant aux menaces, craignant que cette ſevérité n'alienât les Eſprits. Cela n'empecha pas que le Duc n'eut une peur réelle & qu'il n'envoïat ordre au Cardinal *Aquaviva*, de ſupplier le St. Père de faire arborer l'Etendart de l'Egliſe dans ſa Capitale & d'y mettre une Garniſon, en ſon propre nom; comme avoient fait pluſieurs de ces predeceſſeurs, eſperant aparement que les

les Cuiraſſiers de l'Empereur reſpecteroient d'avantage, les Soldats du St. Pere que les ſiens. Le Roi d'Angleterre & le Duc Régent de France n'étant point ſatisfaits des raiſons du manifeſte du Cardinal renouvellerent leurs plaintes & firent entendre, ſur tout le prémier, que ſi la Cour d'Eſpagne ne métoit des bornes à ſes projèts ſur *l'Italie*, il ſeroit obligé, en vertu du Traité de Mai 1716. de ſecourir l'Empereur ſon Allié. 1717.

Plaintes de la Cour d'Eſpagne contre l'Angleterre.

Le Cardinal répondit aux inſinuations du Roi d'Angleterre, par des plaintes très fortes ſur la conduite du Miniſtére Britannique dans la Négociation de ce Traité d'Alliance, incompatible avec ceux de Paix & de Commerce conclus à *Utrecht* ſous le Regne de la Reine *Anne*, & renouvellez depuis l'Avénement du Roi *George* à la Couronne; puiſqu'il étoit évident que la Signature de ce Traité du Mois de Mai 1716. étoit une Eſpece de déclaration de Guerre contre l'Eſpagne, d'autant

1717. que l'Angleterre s'engageant par ce Traité à maintenir la Maison d'Autriche dans la Possession de tout ses Droits & de toutes ses prétentions, c'étoit épouser publiquement sa querelle contre *l'Espagne*, avec laquelle elle n'avoit pas encore fait la Paix, parce qu'elle ne vouloit pas se desister de la Possession de plusieurs Etats apartenans à cette Couronne. Quelques raisonnables & bien fondées que parussent au Cardinal ces plaintes que le Marquis de *Monteleone*, Ambassadeur d'Espagne à la Cour Britànnique, fit au Roi *George*, au nom du Roi son Maître, on n'y fit d'autre réponse sinon que le Traité de 1716. n'avoit pas été conclu à l'insçû du Roi son Maître, puisque Monsieur *Bubb*, qui étoit alors chargé du soin des interêts Britaniques à la Cour de *Madrid*, l'avoit communiqué au Roi *Philippe*, avant qu'il fut signé. On ajouta à cette réponse, que Sa Majesté Catholique n'avoit aucune raison de se plaindre puisqu'on lui avoit offert

fert une Alliance semblable. Le Cardinal *Alberoni* avoit cru une nouvelle Alliance entre les deux Couronnes tout à fait inutile, sur tout dans le tems qu'on la lui proposoit, puisqu'il n'y avoit pas de Traité qui put les unir plus étroitement que celui d'Utrecht, qui aïant rétabli la Paix & la bonne intelligence entre *l'Espagne* & *l'Angleterre*, paroissoit au Cardinal tout à fait incompatible avec celui que le Roi *George* concluoit alors avec le seul Ennemi qu'eut l'Espagne. Enfin le Cardinal, qui paroît n'avoir pas été instruit, comme il auroit dû l'être, de la situation des choses en Angleterre, & de la superiorité du parti de la Cour dans le Parlement, ou ne penetra pas jusqu'au prémier mobile des demarches des Ministres de *Londres*, ou s'imagina, ce qui étoit vrai-semblable, que la Nation Britannique ne consentiroit jamais à aucune demarche, qui put lui faire perdre les avantages qu'elle tiroit de sa bonne intelligence avec l'*Es-* 1717.

1717. *pagne*, pour épouser les intérêts d'un Prince avec qui cette Nation n'avoit pour ainsi dire aucun Commerce: mais la suite a fait voir que le Cardinal n'avoit pas pensé juste alors.

Fuite du Marq: Ruby. Pendant que tout ceci se passoit le Marquis de *Leede* ne perdoit pas la moindre ocasion d'achever la Conquête totale de la Sardaigne. Le Marquis *Ruby* avoit été surpris dans sa retraite par un Détachement commandé par le Comte *Pozuela*, contre lequel le Marquis se défendit vaillamment pendant quatre heures, jusqu'à ce qu'aïant perdu plus de la moitié de son escorte, qui n'étoit que de 150. Cavaliers, & aïant été blessé au bras, il prit le parti de se sauver dans un Bois, à la faveur d'un habit de Païsan, laissant à la merci des Espagnols le Comte *Sant Antonio*, Général des Galéres de *Sardaigne*, qui fut fait prisonnier avec six ou sept Officiers, & qui furent les prémices du triomphe, qu'on eut grand soin d'envoïer aussitôt en Espagne. Le Marquis *Ruby* s'étoit

s'étoit retiré à *Larghero* ou *Algeri*, Place assez en état de défense, située à septante milles de *Cagliari*, sur la côte Occidentale de l'Isle, où il trouva une partie du Régiment de *Hamilton*, qu'on y avoit envoïé du Milanez, aussi-tôt qu'on y avoit eu nouvelle de la descente des Espagnols. Le Viceroi ne fit pas long séjour à *Larghero*; il eut à peine le tems de pourvoir à la défense de cette Place & de *Castel-Aragonese*, située à 36. milles au Nord de *Larghero*, lors qu'il aprit que *Cagliari* avoit capitulée, & que *Sassari*, située entre *Larghero* & *Castel-Arragonese*, & qui est la principale Ville de la partie Septentrionale de l'Isle, avec Siége Archiépiscopal, s'étoit déclarée pour les Espagnols, qui se voïoient maîtres de toute l'Isle, excepté ces deux places; ainsi, toûjours occupé de la crainte de tomber entre les mains des Espagnols, il abandonna la *Sardaigne*, & se retira à *Génes*, avec quelques Seigneurs de l'Isle, attachez aux intérêts de 1717.

1717. la Maison d'Autriche. Son départ fut bien-tôt suivi de la reddition des deux seules Places, où il avoit laissé Garnison, ainsi le Marquis de *Leede* eut achevé, en deux mois, la Conquête de tout ce Roïaume.

Suites de la conquête de la Sardaigne.

La nouvelle qu'on en reçût à Madrid, fit reprendre courage au Cardinal *Alberoni*, qui, craignant que les Allemans ne fissent une plus longue resistance, commençoit à desespérer du succès de cette entreprise, d'où dépendoit celui du projèt, qu'il avoit formé sur les autres Etats de l'Italie. D'un autre côté les Ministres de France & d'Angleterre ne cessoient de solliciter la Cour de suspendre l'execution de ces projèts; dont ils ne pouvoient pénétrer le secrèt; car, quelque mistérieuse que soit d'ordinaire la conduite des Ministres d'Etat, on sait qu'il échape pour l'ordinaire quelque chose sur quoi l'on peut asseoir quelque conjecture, mais dans cette ocasion ci depuis la prise d'Armes des Espagnols, on a

été

été aussi peu instruit de leurs desseins, que si la Guerre ne faisoit que commencer, ce qui a donné, avec raison, une grande idée de la capacité du Cardinal, qui, ne pouvant tout executer lui-même, a sû se choisir des personnes assez fidéles pour garder le secrèt d'une maniére si inviolable. Il se servit de la bonne disposition où il trouva le Roi, à l'arrivée du Courier, qui aportoit la nouvelle de la soumission de toute la *Sardaigne*, pour encourager ce Prince à poursuivre un projèt, dont les commencemens étoient si heureux, & à répondre avec fermeté aux Ministres de France & d'Angleterre. Sa Majesté Catholique en lui témoignant la satisfaction qu'il avoit de sa conduite, lui donna carte blanche pour la continuation du projèt entamé. Il s'en servit d'abord pour rendre aux Ministres, que sa conduite inquiétoit, une réponse satisfaisante, au moins en aparence; & il les assura, que le Roi son Maître sacri- 1717.

1717. fiant ses intérêts au repos de l'Europe, s'en tiendroit pour le present à la conquête de la *Sardaigne*, & qu'ils pouvoient en assurer leurs Maîtres. Il dépêcha aussi-tôt des instructions aux Ministres Espagnols à Londres, à Paris, & à la Haïe, pour donner les mêmes assurances aux Souverains auprès desquels ils residoient, & pour régler sur ce plan toutes leurs réponses à toutes les remontrances qu'on pouroit leur faire.

Nouveaux armemens en Espagne.

Cependant il n'en aportoit pas moins de diligence à presser la levée de nouveaux Régimens à faire radouber les Vaisseaux revenus de *Sardaigne*, à en faire acheter de tous côtez, à en faire lancer à l'eau dans tous les chantiers de l'Espagne, à dresser de bons Magazins sur les côtes, à fournir au païement exact de toutes les dépenses nécessaires pour de si grands préparatifs. De sorte que toute l'Europe fut dans la derniére surprise, en voïant que l'Espagne, qui, il n'y a que quelques annees paroissoit dans un si

grand

grand épuisement, qu'il lui auroit 1717.
été impossible de metre une petite Flote en Mer, trouvât aujourd'hui des ressources pour subvenir à tant de dépenses faites jusqu'à present, & à celles qu'on se proposoit de faire, pour avoir en Mer une Flote des plus considérables, & une Armée capable d'executer de grands desseins.

L'Angleterre ne se laissa pas leurrer par les belles promesses du Ministre Espagnol; & pendant qu'elle feignoit de croire tout ce qu'on lui disoit, elle régloit sa conduite sur celle même de l'Espagne & comme celle-ci travailloit sans relâche à ses grands préparatifs, le Ministére de Londres ne perdit pas de tems à metre en Mer une nombreuse Flote, capable de faire tête à celle de l'Espagne.

Pendant que cela se passoit, on n'abandonnoit pas la voïe de la négociation. Le Colonel *Stanhope* fut envoïé à Madrid, pour se joindre à M. *Bubb*; & la Cour de France y dépêcha le Marquis de *Nancré*. Ces

1717. Ministres avoient d'amples instructions pour négocier, s'il étoit possible, un accommodement entre la Cour d'Espagne & l'Empereur, qui avoit remis en quelque maniére ses intérêts entre les mains du Roi de la Grande Bretagne en lui demandant du secours en conséquence du Traité d'Alliance de 1716. L'Abbé *du Bois* s'étoit rendu à Londres pour y prendre les mesures nécessaires avec Sa Majesté Britannique, par raport au *projèt d'Accommodement* concerté à *Hanovre* l'Année précedente; & concerter quels moïens, on metroit en œuvre pour le faire aprouver aux Puissances pour la pacification desquelles il avoit été dressé.

Le Roi de Sicile suspect aux deux partis.

Cependant le Roi de *Sicile* donnoit de l'ombrage à tous ses voisins. L'Empereur le croïant de concert avec l'Espagne craignoit qu'il ne favorisât une descente dans le Roïaume de *Naples*, en se jetant sur le *Milanèz*, ce qui étoit cause que le Prince de *Leuwenstein* Gouverneur de

de *Milan* ne perdoit pas de tems 1771.
pour metre en état de defenſe toutes les Places de ce Duché, qui paroiſſoient les plus expoſées aux prémiers coups d'un tel voiſin. Le Pape & les autres Princes d'*Italie* auſſi bien que l'Eſpagne, faiſant attention ſur les demarches de ce Prince, qui avoit envoïé quelques uns de ſes Miniſtres à la Cour de *Vienne*, pour y negocier, diſoit-on, le Mariage d'une Archiducheſſe avec le Prince de *Piémont*; étoient comme perſuadez qu'il n'attendoit que la premiére ocaſion pour ſe déclarer en faveur de l'Empereur. L'Eſpagne ſur tout en conçût plus d'ombrage que les autres, lors qu'aïant fait propoſer une Alliance à Sa Majeſté Sicilienne, elle n'en reçût que des Réponſes vagues, ou des propoſitions ſi extraordinaires, qu'on voïoit ſans peine que ce Prince ne cherchoit qu'à trainer les choſes en longueur, pour profiter de la premiére ocaſion favorable. C'eſt ce qui fit prendre la réſolution au Car-

1717. dinal d'écrire à ce Prince, & de lui proposer des Conditions d'Alliance, sçavoir.

Alliance proposée au Roi de Sicile.

I. *Quil y auroit une Ligue offensive & défensive entre les deux Rois, pour le tems que celui de Sicile souhaiteroit.*

II. *Que l'Espagne, après avoir conquis le Roïaume de Naples, & pas plûtôt, donneroit & entretiendroit à ses dépens, pendant la Guerre en Lombardie 3000. Chevaux & 12000. hommes de pieds, pour faire la Conquéte de l'Etat de Milan, conjointement avec les Troupes du Roi de Sicile, & s'obligeroit de plus d'entretenir sa Flote dans les Mers d'Italie.*

III. *Que l'Espagne cèderoit & remetroit l'état de Milan au Roi de Sicile.*

IV. *Qu'elle continueroit la Guerre, jusqu'à ce que tout l'Etat de Milan fût conquis, & pendant tout le tems que le Roi de Sicile le voudroit.*

V. *Qu'en attendant & par maniere de dépot, le Roi de Sicile remetroit la Sicile entre les mains du Roi d'Espagne, qui, en consideration de ce dépot, avan-*

ce

ceroit au Roi de Sicile, un Million d'Ecus pour faire des levées. 1717.

Ces Preliminaires d'un plus long Traité, étoient accompagnez d'une Létre du Cardinal pour le Roi, dans laquelle cette Eminence exageroit à Sa Majesté Sicilienne, les avantages qui lui reviendroient de de cette Alliance, en le pressant d'envoïer au plûtôt les ordres les plus amples à son Ministre à Madrid, pour régler cette importante affaire. Le Roi de Sicile, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour entrevoir de quel côté la Balance pancheroit, fit une longue réponse au Cardinal, dans laquelle il le prioit d'assurer Sa Majesté Catholique de son atachement inviolable à ses interêts, & des dispositions sinceres où il étoit, de faire avec elle une Alliance la plus étroite, sous les conditions suivantes.

Conditions proposées par le Roi de Sicile.

I. Que le Roi lui donneroit un Million d'Ecus pour se metre en Campagne.

H 7 II. Que

1717. II. Que Sa Majesté lui païeroit par mois un subside de 7000. Ecus pour pousser la Guerre.

III. Que le Roi feroit passer 12000, Hommes dans l'Etat de Milan pour se joindre aux troupes piemontoises.

VI. Que dans le même tems l'Armée Espagnole attaqueroit le Roïaume de Naples, & que les Garnisons des Villes dont on feroit la conquête seroient moitié Espagnoles moitié Piemontoises, les Gouverneurs Piémontois & les Commandans Espagnols.

V. Qu'après la Conquête du Roïaume de Naples 20000. hommes des Troupes de Sa Majesté Catholique, entreroient dans le Milannèz pour se joindre aux Troupes Piémontoises, observant à l'égard des Conquêtes de ce Païs, la même régle que dans le Roïaume de Naples.

VI. Que les Contributions levées dans l'état de Milan, seroient partagées par égale portion entre

les

les Puiſſances Confédérées. 1717.

VII. Que les Quartiers d'Hiver ſeroient entiérement à la diſpoſition de Sa Majeſté Sicilienne.

VIII. Que comme Sa Majeſté Catholique ne pouuoit envoïer d'Artillerie dans le Milanèz, Sa Majeſté Sicilienne la fourniroit avec les Munitions, à condition que Sa Majeſté Catholique en feroit tous les frais.

Le Cardinal n'étant pas aſſez nouveau dans les affaires, pour ne pas ſentir ce que ſignifioit une ſemblable réponſe, ſe confirma dans la penſée où il étoit, qu'il y avoit quelque colluſion entre les Cours de *Vienne* & de *Turin* : & la Cour de France même après avoir envoïé le Comte de *Medavi* à *Turin*, ſans avoir pû pénétrer les vuës du Roi de *Sicile*, crût qu'il étoit de la prudence d'opoſer armement à armement, & fit avancer un Corps de Troupes dans le *Dauphiné*.

A peine la Cour de *Rome* avoit elle

1717. elle fait sa Paix avec celle d'Espagne, en accordant le Chapeau de Cardinal à l'Abbé *Alberoni* que la bonne fortune de ce Ministre ocasionna de nouvelles brouilleries entre ces deux Cours.

Le Card. Alberoni nommé à l'Archev. de Seville.

L'Evêque de *Malaga* étant mort, le Roi Philippe avoit gratifié le nouveau Cardinal, de cet Evêché, qui raporte plus de 70000. Ecus, & le Pape lui en avoit aussi-tôt expedié les Bulles: elles étoient à peine parties de Rome, qu'on y aprit que le Cardinal d'*Arias*, Archevêque de *Seville* aïant aussi païé le tribut à la Nature, le Roi avoit nommé le Cardinal à ce riche Archevêché, qui vaut 100. mille Ecu de rante, & que cette Eminence s'étant demise de l'Evêché de *Malaga*, Sa Majesté en avoit disposé en faveur d'un autre. Le Ministre Impérial profita de cette ocasion, pour insinuër au St. Pere, que Sa Sainteté ne feroit point de plaisir à Sa Majesté Impériale, si elle se rendoit si facile à accorder ces nouvelles Bulles

au Cardinal *Alberoni*, dont Sa Ma-jesté Impériale avoit tant de raison d'être mécontente, puisqu'elle le regardoit comme l'Auteur de la Guerre avec l'Espagne. Nouvel embaras pour le Souverain Pontife, qui vouloit suivre son Plan de temporisation, & ménager également les deux Partis; ainsi sans refuser les Bulles au Cardinal, il ne les lui accorda pas, sous prétexte de maintenir la discipline Eclesiastique, qui vouloit que le Cardinal reçût les Bulles pour son Evêché de *Malaga*, & qu'ensuite il s'en démit avant de pouvoir être pourvû de l'Archevêché de *Seville*. 1717.

Le Cardinal *Aquaviva* donna avis à la Cour de Madrid de ce qui s'étoit passé à cette ocasion, & cette Cour prit d'abord cette affaire tellement à cœur, qu'elle menaça la laCour de Rome d'une nouvelle rupture.

La Cour de Vienne étoit tellement persuadée de la connivence du St. Pere pour le Parti Espagnol, que

1717. que tous les égards, tous les menagemens de ce Pontife ne purent la convaincre du contraire, & empêcher le Comte de *Gallas* de demander au St. Pere quelque chose de plus réel que des Paroles, en exigeant de lui son consentement aux demandes suivantes.

Propositions faites au Pape par le C. de Gallas.

I. Qu'il renonceroit à ses prétentions touchant les Investitures des Roïaumes de Naples & Sicile.

II. Que le Duché de Benevent seroit restitué à la Couronne de Naples.

III. Que l'Empereur, comme Roi de Naples, auroit seul la collation aux 24. Evêchez de ce Roïaume.

IV. Que les seuls Evêques auroient droit de conferer les Bénéfices à leurs Diocezains, sans le concours ou l'alternative de la Daterie.

V. Que la Daterie ne pouroit se reserver de pensions sur les Bénéfices.

IV.

VI. Que les Evêchez & Bénéfices du Roïaume de Naples seroient exemts des annates. 1717.

VII. Que les Laïcs de ce Roïaume ne seroient plus citez à Rome.

VIII. Que le Tribunal de la Nonciature seroit aboli.

On peut s'imaginer dans quelle disposition le St. Pere entendit de telles propositions, & s'il fut aussi aisé de les faire aprouver que de les proposer. Sa Sainteté en conçut une indignation qu'il ne put exprimer, mais que le Ministre Impérial sçût bien remarquer, ce qui fut suivi d'un Ordre envoïé au Viceroi de Naples, de faire sortir le Nonce du Roïaume, & d'executer ces articles, comme s'ils avoient eu le consentement de Sa Sainteté; ce qui fut executé à la létre. Le Ministre Imperial ne s'en tint pas là, il voulut exiger du St. Pere, qu'il redemandât le Chapeau au Cardinal *Alberoni*, & pour le contraindre à ne

1717. ne pas refuser cette demande à l'Empereur, il acusa publiquement le Cardinal d'avoir négocié une Alliance entre le Grand Seigneur & le Roi Philippe, & il distribua au Sacré Collége les preuves de cette acusation dans la Piéce suivante.

Memoire du C. de Gallas contre le Card. Alberoni.

Il y a déja quelque tems que la Cour de Madrid, a entamé une detestable Correspondance avec la Porte Ottomane, sous la direction du Cardinal Alberoni, *son premier & principal Ministre, par le moïen du Rebelle* Ragozzy, *lors qu'il étoit en France, où dans le Monastére des Carmelites, situé hors de* Paris, *il eut avec quelques autres de ses Adhérens, des Conférences secretes avec le Prince de* Cellamare, *Ambassadeur du Duc d'Anjou en cette Cour.*

C'est là qu'il concerta le Projet d'une Alliance, entre la Cour de Madrid, *& la Porte Ottomane. On enrôla un bon nombre d'Officiers François, & de Soldats pour son service, & pour celui des Turcs; & on acheta une grande quantité de Munitions & d'Armes, qui de-*

devoient être envoïez à Constantinople *par la voïe de* Marseille *& de* Toulon, *l'argent nécessaire pour cela aïant été envoyé par le Cardinal* Alberoni, *audit Prince de* Cellamare, *qui l'a compté à* Ragozzi, *outre une somme considerable pour son voïage.* 1717.

Il y a une Létre écrite par lui audit Prince de Cellamare, *du 26. Novembre dernier,* d'Andrinople; *par laquelle il lui mande, que bien que la Porte fût dans une grande consternation & dans une extrême crainte, elle avoit néanmoins résolu de continuer la Guerre, sur les offres qu'il lui avoit faites de l'Alliance du Duc d'Anjou, se reposant principalement sur la promesse faite par le Cardinal* Alberoni, *pour porter la Guerre en Italie, par où les Forces Impériales seroient affoiblies & diminuées en Hongrie.* Il ajoûte, *qu'il avoit si vivement représenté au Grand Vizir, & de celui-ci au Sultan, le grand avantage qui resulteroit à la Porte, de l'Alliance avec la Cour de* Madrid, *après la Conquête qu'on avoit déja faite de la Sardaigne, qu'elle ne prêtoit*

1717. *toit plus l'oreille aux persuasions du Mufti & des autres qui conseilloient la Paix; de sorte que la continuation de la Guerre ayant été résoluë, on avoit ordonné à tous les Bachas de la Domination Ottomane, de faire la levée de nouvelles Troupes, & au Bacha, Capitaine de l'Armée Navale, de l'augmenter de* 10. *Sultannes &* 8. *Galéres, pour la Campagne prochaine; dans la confiance certaine de remporter tous les avantages qu'elle se promettoit de la diversion de cette Guerre du Duc d'Anjou, non-seulement pour reparer tous les dommages passez, mais même pour rétablir entiérement ses affaires, qui étoient dans une grande decadence. Qu'ainsi la Ligue étant agréée & acceptée, les Turcs insistoient auprès de lui, pour procurer au plûtôt le Plein-pouvoir nécessaire de la Cour de* Madrid, *dont il avoit pris l'engagement.*

Il raconte de plus les grands honneurs qu'il avoit reçûs, la grande réputation qu'il s'étoit aquise par une si grande Ambassade, & l'extrême plaisir avec lequel on avoit entendu ce Projèt, &

par-

particuliérement la proposition de la grande affaire, savoir l'Alliance projetée : & que le Grand Sultan avoit fait entendre, que son plus grand désir, & son grand plaisir, étoit de voir par là acroître le nombre de ses Amis, & diminuer celui de ses Ennemis, voulant parler de l'Espagne, qui jusqu'alors avoit été ennemie inexorable de la Porte. 1717.

Enfin, il le prie de representer le tout au plûtôt à la Cour de Madrid, *comme il avoit déja fait lui même au Cardinal* Alberoni; *insinuant qu'on ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable & plus propre, pour conclure avantageusement une si grande affaire, & pour effectuer les Projèts communs; de sorte qu'on nè devoit rien négliger, parce qu'il falloit battre le fer pendant qu'il étoit chaud.*

Le Cardinal *Aquaviva* eut à peine oüi parler de ce mémoire qu'il demanda au St. Pere une audience particuliére, dans laquelle il lui déclara qu'étant de son devoir d'informer le Roi Catholique & le Cardinal

1717. dinal *Alberoni* de ce qui se passoit, il n'avoit pas voulu le faire sur un bruit public, & qu'il souhaitoit savoir les intentions de sa Sainteté sur une affaire si extraordinaire, aussi fausse qu'on en pût jamais inventer, & dont l'infamie ne rejaillissoit pas moins sur le Roi que sur son Ministre; qu'à la verité, il s'imaginoit bien que Sa Sainteté n'ajoûtoit point de foi à une acusation, qui se détruisoit d'elle-même par la nature de son atrocité, mais que cela ne suffisoit pas, & que le Roi ne pouvoit s'empêcher de se ressentir, de ce que Sa Sainteté auroit soufert que ses ennemis eussent rendu publique, jusqu'aux portes du Vatican, une calomnie aussi detestable.

Le St. Pere ne pût s'empêcher de verser des larmes, & s'ouvrant sans reserve au Cardinal *Aquaviva*, il le conjura de considérer sans passion, la triste & embarassante situation où il se trouvoit, environné des Troupes Allemandes, qui ne de-

demandoient que l'ocasion de le 1718.
mortifier, s'il ſuivoit ſon inclination, qui l'entrainoit naturellement dans les intérêts de Sa Majeſté Catholique, à qui il ne manqueroit pas de faire connoître combien il étoit porté à faire tout ce qui pouroit lui être agréable, auſſi tôt que Sa Majeſté ſeroit, en Italie, dans une ſituation à le metre à couvert de la crainte des entrepriſes des Allemans. Le Cardinal *Aquaviva* ne douta pas que Sa Sainteté ne parlat ſincérement; en effet, le St. Pere étoit encore penetré de l'injure faite au St. Siége, par la clôture de la la Nonciature à Naples, le ſequeſtre de ſes revenus, de ceux de la Daterie & des Bénéfices vacans, par l'expulſion du Nonce *Vincentini*, enfin par l'ordre qu'avoit reçû celui qui reſidoit à Vienne, de ne plus paroître à la Cour; mais ſur tout par la propoſition des articles, dont nous avons raporté le précis ci-deſſus, & qui, ſelon le St. Pere, renfermoient l'inſulte la plus ſenſible,

1718. qu'on pût jamais faire au St. Siége.

Le Cardinal *Aquaviva* informa le Cardinal Ministre de tout ce qui s'étoit dit & fait à cette ocasion, & en même tems du refus absolu de ses Bulles, & des raisons que le St. Pere lui en avoit alléguées.

Le Cardinal *Alberoni* fut sensiblement touché du procedé de la Cour de Vienne à son égard, il prévit bien qu'il alloit être en bute à tout son ressentiment, & qu'elle n'oublieroit rien pour se venger sur lui de la conduite du Roi son Maître & de ses entreprises sur l'Italie; c'est le sort des Favoris, sur tout de ceux, qui ne doivent leur grandeur, qu'à leur industrie, & non à la naissance de leurs Ancêtres; c'est sur eux seuls qu'on se décharge de toute la haine qu'on se croit en droit de concevoir contre leurs Maîtres. Mais s'il fut piqué de la conduite du Conseil d'Autriche, il fut penétré de douleur de l'état déplorable où se trouvoit le chef de l'Eglise, & les pensées que les refle-

xions,

xions, qu'il fit ſur cela, lui ſuggeroient, le confirmérent encore dans la pourſuite de ſes deſſeins, dont le ſuccès pouroit être utile à la délivrance du St. Pere, auquel il écrivit avec beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion pour les volontez de Sa Sainteté, par raport à l'expedition de ſes Bulles, mais avec beaucoup de fermeté & de reſſentiment au ſujèt des acuſations & du Mémoire du Comte de Gallas. 1718.

TRES SAINT PERE,

J'*Ai reçû des mains de M.* Aldrovandi, *votre Nonce en cette Cour, le Bref de votre Sainteté, & en même tems l'écrit que le Miniſtre de l'Archiduc a remis entre les mains de Votre Sainteté : Si j'entre-prenois de me juſtifier auprès d'Elle, de toutes les calomnies qu'il contient, ce ſeroit trop accrediter les menſonges des Ennemis du Roi mon Maître. Il me ſuffit donc que Votre Sainteté, qui connoit toute la pieté de Sa Majeſté Catholique, ſon zéle,* *Lêtre du Card: Alberoni au Pape.*

1718. *& l'empressement avec lequel, à l'imitation de ses glorieux Prédecesseurs, elle travaille continuellement à étendre la Religion Catholique dans tous les lieux de Sa Monarchie; il me suffit, dis je que Votre Sainteté en porte, avec sa Souveraine connoissance, le jugement que mérite un tel écrit; mais ce qui me surprend d'avantage, c'est que la Cour de Vienne ait recours à des faits supposez, pour denigrer la réputation des Ministres du Roi mon Maître, & obscurcir l'éclat de cette Pourpre, dont votre Sainteté a bien voulu m'honorer par pure bonté. Sa passion immoderée va si loin qu'elle prétend que les Ministres de Sa Majesté Catholique doivent lui rendre compte de leurs desseins. Par cela même, il sera facile à Votre Sainteté & à tout le monde entier, de voir jusqu'à quel point la Cour de Vienne a porté sa présomption. Je m'assure que Votre Sainteté sera pleinement satisfaite de tout ce que je lui expose avec toute l'humilité possible, & qu'elle ne dédaignera pas de me donner sa Sainte bénédiction, que j'implore à genoux, &c.*

Mais

Mais pour détruire ces acusations, voici ce que le Prince de *Cellamare*, par le canal duquel le Ministre Autrichien prétendoit, que toute cette négociation avoit passée, en écrivit au Cardinal *Aquaviva*. 1718.

„ J'Ai reçû la Lettre de votre „ Eminence du 29. dernier, „ avec un Imprimé intitulé, *Ex-* „ *trait de tout ce que l'Ambassadeur de* „ *l'Archiduc a représenté à Sa Sainte-* „ *té dans une Audience extraordinaire* „ *du mécredi 16. Mars, & consécu-* „ *tivement au Sacré Collége des Car-* „ *dinaux.* J'avouë à votre Eminen- „ ce, que quand j'ai vû avec com- „ bien de circonstances on raportoit „ les Negociations imaginaires & „ inventées, qu'on suposoit que „ j'avois eu avec le Prince Ragot- „ zi, pour faire une Alliance entre „ la Cour de Madrid & la Porte „ Ottomane, il m'a paru que je li- „ sois un Roman artificieux, com- „ posé par le caprice de quelques

Létre du Pr. de Cellamare au Card: Aquaviva contre les acusations du C. de Gallas.

1718. „ curieux, pour divertir le Public ;
„ car, quoi qu'on dit communé-
„ ment en Espagne, *que le mensonge*
„ *a toûjours quelque chose de vrai*, ce-
„ lui-ci est si parfaitement produit
„ de la fausseté & de la calomnie,
„ qu'il n'a pas la moindre apparen-
„ ce de verité ; car je puis assurer
„ votre Eminence avec toute la
„ réalité que je dois observer dans
„ une matiére aussi délicate, que
„ je n'ai jamais rendu aucune visite
„ au Prince Ragotzi, ni dans son
„ Hôtel, ni dans sa retraite des Car-
„ melites, & que je n'ai conversé
„ avec lui que dans l'Antichambre
„ du grand Monarque Loüis XIV.,
„ de glorieuse mémoire, où on ne
„ parloit toûjours que de matiéres
„ indiférentes ; & après la mort
„ de ce Roi, je ne l'ai vû casuelle-
„ ment qu'une fois à l'Académie
„ des Belles Lettres, qui se tient
„ chez Mr. l'Abbé de Dangeau.
„ Tout Paris est témoin de cette
„ grande indiférence, & que je
„ n'ai eu aucune communication
avec

„ avec ce Prince, quoi qu'à Paris, „ où aussi bien, & plus que dans „ toutes les autres Cours du mon- „ de, il ne manque pas des ïeux „ pénétrans pour épier les moindres „ actions des Ministres Etrangers. „ Après cet aveu, votre Eminen- „ ce poura juger de l'étonnement „ & du mépris avec lequel j'ai lû „ ledit Extrait rempli de Contes „ & de Fables, d'autant plus que „ je ne connoissois, ni de nom, ni „ de vuë, le Thresorier, ni le Ban- „ quier du Prince Ragotzi, & que „ je n'ai jamais entendu nommer „ un certain Polain, qu'on supose „ que j'ai envoïé avec des remises „ d'argent à Constantinople : ce „ qui me cause un ressentiment „ tout particulier, c'est qu'un aus- „ si grand Prince que l'Archiduc, „ trompé & séduit par des person- „ nes doubles & malignes, ait don- „ né ocasion à son Ministre à Ro- „ me, de faire un pas si scandaleux „ sur de si foibles fondemens, vou- „ lant débiter pour véritables, au 1718.

1718. „ Chef de l'Eglise, des mensonges
„ si manifestes, & en tirer des con-
„ séquences si deshonorables aux
„ Ministres d'un Monarque aussi
„ grand que le Roi notre Maître.
„ Je crois aussi, que la Létre qu'on
„ dit que le Prince Ragotzi m'a
„ écrite, est entiérement suposée;
„ & comme il n'a jamais eu la moin-
„ dre communication avec moi, il
„ ne pouvoit pas songer de m'é-
„ crire sur des Traitez & Alliances
„ dont il n'y avoit aucune idée, ni
„ principe; tellement que par dé-
„ rision, on peut dire à ceux qui
„ ajoûtent foi à de semblables Fa-
„ bles, que cette Létre, avec le
„ prétendu Traité d'Alliance avec
„ Nous & les Ottomans, se trou-
„ vera à la suite d'un autre Létre
„ apocrife & malicieuse, qui a par-
„ couru toutes les Tavernes d'Ita-
„ lie, & que les flateurs des Alle-
„ mans ont suposé avoir été écrite
„ par le Grand Turc, au Roi no-
„ tre Maître, pour remercier S.
„ M. de la Conquête de la Sardai-
„ gne.

„ Le

„ Le Comte de Gallas, avant 1718.
„ de faire ce faux pas, auroit dû
„ s'informer mieux des prétenduës
„ Conferences de la Camuldule,
„ des Voïages imaginaires de Pö-
„ lain, & des Negocians qui m'ont
„ fourni les remises qu'on a impu-
„ té avoir été distribuées pour les re-
„ cruës des Officiers & Soldats, &
„ pour l'achât des Munitions & des
„ Armes: & enfin, je ne conçois
„ pas comment la Faction de la Mai-
„ son d'Autriche, par une bassesse
„ si méprisable, nous fasse une es-
„ péce de Guerre de mensonges,
„ calomnies, impostures; preuves
„ évidentes, qu'en ce Païs là ils n'ont
„ pas de meilleures raisons à pro-
„ duire, & qu'aprehendant la lu-
„ miére de la vérité & de la justice
„ incontestable de notre Souve-
„ rain: *ad fabulas autem convertun-*
„ *tur*.

„ Tout ce que j'en dis à votre
„ Eminence n'est que pour l'amour
„ de la vérité, & afin qu'on con-
„ noisse ce que peut la malicieuse

1718. „ fausseté d'une intention dépravée, „ agitée des mouvemens de son pro- „ pre interêt ; car, pour peu qu'on „ veuille raisonner sans prévention, „ je ne crois pas que ce fut une cho- „ se digne, d'une très rigoureuse „ censure, d'assister & proteger en „ quelque façon le Prince Ragot- „ zi, étant si Catholique & si pieux, „ comme on l'a vû en France, „ pour lui faire recouvrer un Etat „ qu'il croit lui appartenir legiti- „ mement, & pour faire une diver- „ sion avantageuse aux forces des „ implacables Ennemis de notre „ Monarchie, sans que cela fournit „ aucun scrupule à la delicatesse de „ la piété Chrêtienne, en ce qu'in- „ directement on embarasseroit le „ cours des Victoires des Allemans „ contre des Infidéles ; vû que leur „ ambition menaçant la liberté de „ l'Italie, & occupant une partie „ de l'Etat Eclesiastique, au grand „ péril de la tranquilité de toute „ l'Europe, la Loi naturelle per- „ met d'apporter le reméde au dan-

„ ger

„ ger le plus proche ; & si nous vou- 1718.
„ lons consulter les Histoires, nous
„ trouverons cette maxime autho-
„ risée par des exemples anciens &
„ vénérables ; & que dans les Sié-
„ cles où on publioit les Croisades
„ pour la Conquête de la Terre
„ Sainte, les Papes mêmes se vi-
„ rent obligez de la faire prêcher
„ contre des Empereurs, & d'em-
„ ploïer contre la fureur & l'impié-
„ té des Allemans, les mêmes épées
„ qu'on avoit tiré au nom de Jesus
„ Christ contre les Infidèles, sur
„ quoi on pourroit sans difficulté
„ écrire un gros Livre : Mais com-
„ me nous ne nous trouvons pas
„ dans ce cas, je croi que ce que
„ j'ai raporté à votre Eminence suf-
„ fit pour ouvrir les yeux du petit
„ Peuple, qui sous le titre spécieux
„ de Religion se laisse facilement
„ tromper par des faussetez pareil-
„ les. Les Partisans de la Maison
„ d'Autriche qui affectent à présent
„ ce scrupule, devroient se ressou-
„ venir, comment leur Prince en-

1718. „ trant en Espagne, assisté de Trou„ pes de différentes Religions, ne „ fit pas cas des torts & des mépris „ que la Religion Catholique en „ souffrit sous ses ïeux.

N. P. DE CELLAMARE.

La Médiation du Pape rejetée.

La situation embarassante où le Pape se trouvoit, lui inspira la pensée de ménager un accommodement entre l'Empereur & le Roi d'Espagne; l'ocasion paroissoit favorable, parce que les Turcs s'embloient se repentir d'avoir prêté l'oreille à des propositions de Paix; de sorte que si l'on étoit obligé de faire encore une Campagne en Hongrie, l'Empereur, qui y auroit besoin de toute ses forces, ne pouroit s'oposer aux Conquêtes des Espagnols en *Italie*. Il s'en ouvrit au Comte de *Gallas*. qui en écrivit à Vienne, où on ne fit guéres d'atention aux intentions pacifiques du St. Pere; il n'étoit pas informé de ce qui se passoit dans des Païs où on ne le consulte guéres, autrement il ne se seroit pas ha-

hazardé au peu d'atention qu'on 1718.
témoigna alors pour sa Médiation. Le S. Pere ne savoit pas que si l'Empereur ne pouvoit se defendre lui même, il avoit des Alliez qui s'y emploïeroient tout de bon: en effet le Roi d'Angleterre travailloit avec autant d'ardeur à rompre les mesures des Espagnols, que ceux-ci en aportoient à tout disposer pour les faire réussir: ce Prince mit en même tems deux grands moïens en œuvre; une nombreuse Flote sous la conduite d'un habile Amiral, & la voïe des Négociations.

Le Roi d'Angleterre agit de concert avec Mr. le Regent.

En effet, pendant qu'on armoit dans les Ports d'Angleterre, Sa Majesté Britannique pensant au moïens de se rendre Médiateur dans la Méditerranée, comme elle l'étoit deja en Hongrie, crut qu'elle parviendroit plus aisement à son but, si elle n'agissoit que de concert avec Mr. le *Regent*, qui, Parent & Allié du Roi d'Espagne pouroit le porter à quelque projet de Paix, pendant que lui-même travailleroit pour

1718. la même fin auprès de l'Empereur, à quoi il étoit autorisé par les devoirs de l'Alliance.

Milord *Stairs*, qui étoit à Paris depuis le Traité de la Triple Alliance, entre la *France*, l'*Angleterre*, & les *Etats Généraux*, fut chargé de sonder Mr. le *Régent* sur cette affaire, & ce Ministre le trouva disposé à concourir de tout son pouvoir à procurer la Paix à l'Europe. Comme la situation où étoient les choses, exigeoit qu'on ne perdit pas de tems ; Mr. *l'Abbé du Bois*, instruit des intentions de Son Altesse Roïale, se rendit à *Londres* : Il étoit juste que ce Ministre mit la derniére main à cet Ouvrage, auquel il avoit déja travaillé avec tant de fruit, ce fut donc sous les ïeux de Sa Majesté Britannique, que Milord *Stanhope*, & d'autres Ministres, conjointement avec Mr. l'*Abbé du Bois*, mirent la derniere main au fameux *Projet d'Accommodement*, qui fut aussi-tôt communiqué à Mr. le *Régent*. Ce Prince trouva d'abord qu'on n'y avoit

avoit pas assez menagé les intérêts 1718.
de Sa Majesté Catholique, & entrant dans les *vuës d'honneur* de la Cour de Madrid, il jugea d'abord, que la restitution de la *Sardaigne*, qui étoit stipulée par l'un des Articles, trouveroit de grands obstacles: Son Altesse Roïale jugea aussi, qu'il ne suffiroit pas d'avoir réglé la Succession à la Toscane, en faveur d'un *Infant*, & que la seule foi des Traitez ne seroit pas capable de transporter cet Etat au Prince, auquel il seroit destiné; ainsi elle fut d'avis qu'on ajoûtât à l'Article V., tout le seiziéme Paragraphe, qui établit des Garnisons *Suisses* dans ces Etats, qu'elles s'engageroient de défendre contre tout agresseur, & de ne les remettre qu'au Prince *Infant*; cette adition parut si raisonnable au Roi *George*, qu'elle fut faite sans difficulté. Mais il n'en fut pas de même de ce qui concernoit la *Sardaigne*. Sa Majesté Britannique convint bien, que M. le *Régent* avoit raison, & que le Roi d'Espagne l'auroit

1718. roit peut-être aussi, de ne la vouloir pas restituër, mais ce Prince, avoua d'un autre côté, qu'il doutoit que l'Empereur aprouvât le Projèt sans cette clause : c'est pourquoi il donna ordre à son Ministre à *Vienne*, de sonder les intentions de Sa Majesté Impériale sur cet Article ; & cette démarche retarda un peu la conclusion de cette affaire. Le Ministre Britannique trouva l'Empereur inflexible. Ce Prince voïoit que la Guerre de *Hongrie* tiroit à sa fin, & qu'il auroit à sa disposition plus de Troupes qu'il ne lui en faudroit pour défendre toute l'Italie, ainsi il répondit avec fermeté, qu'il avoit beaucoup d'obligation à Sa Majesté Britannique, des mouvemens qu'elle se donnoit pour conduire l'Espagne à un accommodement. Mais qu'elle vouloit que, pour Préliminaires, toutes choses fussent remises sur le pied où elles étoient avant l'invasion de la *Sardaigne*, & qu'elle étoit resoluë de ne céder pas un *pouce de terre* à son Ennem

nemi. Ce fut donc ſur ce pied-là que le *Projet d'accommodement* fut dreſſé à Londres, & envoïé à Mr. le *Régent*, pour le communiquer au Roi d'*Eſpagne*, pendant que Sa Majeſté Britannique emploïeroit tout ſon crédit auprès de l'Empereur, pour le lui faire agréer. Le Marquis de *Nancré* fut envoïé à Madrid, pour y travailler de concert avec le Colonel *Stanhope*, & le Duc de St. *Aignan*, qui y étoit depuis le Mariage du Roi Cath. avec la Princeſſe de *Parme*, & tâcher enſemble de lever toutes les dificultez que le Cardinal pouroit y opoſer. Enfin pour aſſurer de bouche le Roi Catholique, que Sa Majeſté Très-Chrétienne s'engageroit de lui procurer la reſtitution de *Gibraltar*, article dont on étoit convenu avec le Roi d'Angleterre, mais qui n'avoit pas été couché dans le Projèt, pour ne pas irriter la Nation Britannique, qui avoit fort à cœur la conſervation de cette Clef de la Méditerranée. 1718.

Le

1718. Le Cardinal avoit formé son Plan, & y persistant avec sa fermeté ordinaire; il écouta les propositions de ces trois Ministres, & ne feignit d'y donner les mains que pour gagner du tems en les flatant des plus agréables esperances. Cependant tout se disposoit dans les Ports de *Barcelonne*, *d'Alicante* de *Cadix*, & de *Cagliari*, pour une Action qui devoit étonner l'Europe, du moins autant que l'entreprise sur la *Sardaigne*. L'Angleterre de son côté pressoit l'armement de la Flote, qu'elle destinoit pour la Méditerranée, & qui devoit être composée de 22. Vaisseaux de Ligne, de deux Brûlots, de deux Galiotes à Bombes, & d'un Hôpital. Le Cardinal attentif à tout en même tems, ne se contentoit pas de donner ses soins aux préparatifs de la Guerre il s'apliquoit avec la même atention aux affaires de la Paix & du dedans du Roïaume; cette Paix regardoit les Villes que la Couronne d'Espagne possede encore sur les Côtes Sep-

Les armemens de l'Espagne esfraïent le R de Maroc.

Septentrionales de l'Afrique vers le 1781.
Détroit & sur les Confins des Etats du Roi de Fez & de Maroc. Les grands armemens que l'Espagne faisoit, & dont la destination étoit encore moins connuë en Afrique qu'en Europe, alarmérent les *Marocains* qui, comme on sait, tiennent *Ceuta*, bloquée par Terre depuis plusieurs années; Ces Barbares s'étant imaginé que tous ces grands préparatifs pourroient bien les regarder, & que l'Espagne alloit fondre sur leur Païs avec toutes ses Forces, le Gouverneur de *Ceuta* reçût plusieurs Exprès de la Cour de Maroc, avec divers Projets d'une Paix, même très honorable à la Couronne d'Espagne, puisque ce Roi Afriquain ofroit de restituër toutes les Places qu'il avoit enlevé sur cette Côte, & sur tout *Oran*, dont la Conquête lui avoit couté tant de sang & d'argent. Le Cardinal Ministre ne négligea pas une si belle ocasion de délivrer l'Espagne d'une Guerre, pour ainsi dire hé-

ré-

1718. réditaire, & qui l'obligeoit d'avoir toûjours une petite Flote en Mer; ainsi le Gouverneur de *Ceuta* reçût toutes les instructions nécessaires pour conduire cette affaire à une bonne fin.

Activité universelle du Cardinal. Les affaires du dedans n'ocupoient pas moins le Cardinal, qui donnoit tous les ordres nécessaires pour l'execution des Projèts qui pouvoient servir au soulagemens du Peuple, à la Gloire de la Nation & à l'avantage du Roi; de là l'établissement de plusieurs Manufactures si utiles & si nécessaires, de là les changemens faits dans les Doüanes, qu'on rétablit dans les Ports de Mer, en les ôtant des Villes du dedans du Roïaume, de la ferme du Tabac, dont le Roi devoit retirer de si grands avantages, de là ces sommes considérables, qui revinrent au coffre du Roi, & que le Cardinal fit dégorger aux Principaux Fermiers, qui s'étoient enrichis aux dépens des Peuples & du Prince. Toutes ces choses ne purent

rent s'établir ſans trouver beaucoup 1718.
de dificultez, que le Cardinal ſut toûjours ſurmonter par la fermeté inébranlable, qui lui eſt ſi naturelle, qu'il n'en demord pas, quand il a entrepris quelque choſe; il eſt vrai qu'il l'aſſaiſonne d'une certaine flaterie trompeuſe, qui lui réuſſit preſque toûjours, & qu'il n'entreprend rien qu'après en avoir examiné & peſé toutes les conſéquences, prévû & obvié à toutes les dificultez, & qu'auſſi-tôt qu'un Projèt lui paroît impraticable, qu'elque beau & plauſible qu'il lui eut paru d'abord, il l'abandonne ſans s'en entêter.

Mais au milieu de toutes ces affaires, il ſe livroit ſur tout à la plus importante, je veux dire à celle qui régardoit l'*Itálie*, & dont il régardoit le ſuccès comme infaillible. Mais les inſtances que faiſoient auprès du Roi les Miniſtres des Princes, Auteurs du *Projèt d'Accommodement*, l'allarmoient continuellement, dans la crainte que Sa

1718. Sa Majesté Catholique ne se laissât enfin persuader. Pour prévenir un coup si fatal à ses desseins ; & comme il le croïoit, à sa gloire, il fit ensorte que le Roi voulût bien conferer avec lui sur le contenu des huit Articles de ce Projèt qui étoient.

Projet d'Accommodement.

I. Pour reparer les troubles faits en dernier lieu contre la Paix concluë à Bade le 7. Septembre 1714. & contre la Neutralité établie pour l'Italie, par le Traité du 24. Mars 1713 ; le Serenissime & Très-Puissant Roi d'Espagne s'engage de restituer à Sa Majesté Imperiale, & lui restituera effectivement, immediatement après l'échange des Ratifications du present Traité, ou au plus tard deux mois après, l'Isle & Roïaume de Sardaigne en l'état où il étoit lorsqu'il s'en est emparé, & renoncera en faveur de Sa Majesté Imperiale à tous droits, prétentions, raisons, & actions sur ledit Roïaume, de sorte que Sa Majesté

jesté Imperiale puisse en disposer en 1718.
pleine liberté, & comme de choses à elle appartenante, de la maniére dont elle l'a resolu pour le bien public.

II. Comme le seul moïen qu'on ait pû trouver, pour établir un équilibre permanent dans l'Europe, a été de régler que les Couronnes de France & d'Espagne ne pourroient jamais, ni en aucun tems, être réunies sur la même tête, ni dans une même ligne; & qu'à perpetuité ces deux Monarchies demeureroient separées, & que pour assûrer une régle nécessaire pour le repos public, les Princes qui par leur naissance, pourroient avoir droit à ces deux successions, ont renoncé solemnellement à l'une des deux, pour eux, & pour toute leur posterité, & que cette séparation des deux Monarchies est devenuë une Loi fondamentale, qui a été reconnuë par les Etats Généraux, nommez communément *Las Cortes*, assemblez à Madrid le 9. Novembre

1712. & confirmée par les Traitez
1718. conclus à Utrecht le 11. Avril 1713, Sa Majesté Imperiale, pour donner la derniére perfection à une Loi si nécessaire & si salutaire, & pour ne laisser plus à l'avenir aucun sujet de mauvais soupçon, & voulant assûrer la tranquilité publique, accepte & consent aux dispositions faites, réglées, & confirmées par le Traité d'Utrecht touchant le droit & l'ordre de succession aux Roïaumes de France & d'Espagne, & renonce, tant pour elle, que pour ses héritiers descendans, & Successeurs mâles & femelles, à tous droits & à toutes prétentions généralement quelconques, sans aucune exception, sur tous les Roïaumes, Païs & Provinces de la Monarchie l'Espagne, dont le Roi Catholique a été reconnu légitime possesseur par les Traitez d'Utrecht; prometant de plus d'en donner les Actes de Renonciation Autentiques, dans toute la meilleure forme, de les faire publier & enregistrer où besoin

sera

ſera, & d'en fournir des expéditions 1718.
en la maniére acoûtumée à Sa Majeſté Catholique, & aux Puiſſances contractantes.

III. En conſéquence de ladite Renonciation, que Sa Majeſté Impériale a faite, par le déſir qu'elle a de contribuër au repos de toute l'Europe, & parce que le Duc d'Orleans a renoncé pour lui & pour ſes deſcendans, à ſes droits & prétentions ſur le Roïaume d'Eſpagne, à condition que l'Empereur, ni aucun de ſes deſcendans ne pourroient jamais ſuccéder audit Roïaume; Sa Majeſté Impériale reconnoît le Roi Philippe V. pour légitime Roi de la Monarchie d'Eſpagne & des Indes, promet de lui donner les titres & qualitez dûs à ſon rang, & à ſes Roïaumes, de laiſſer joüir paiſiblement, lui, ſes deſcendans, héritiers, & ſucceſſeurs mâles & femelles, de tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne en Europe, dans les Indes & ailleurs, dont la poſſeſſion lui a été aſſûrée par les Traitez d'Utrecht,

1718. de ne le troubler directement ni indirectement dans ladite possession, & de ne former jamais aucune prétention sur lesdits Roïaumes & Provinces.

IV. En considération de la Renonciation, & de la reconnoissance, que Sa Majesté Imperiale a faites par les deux articles précedens le Roi Catholique renonce réciproquement, tant pour lui, que pour ses héritiers, descendans & successeurs, héritiers, & descendans mâles & femelles, à tous droits & prétentions quelconques, sans rien excepter, sur tous les Roïaumes, Païs & Provinces, que Sa Majesté Imperiale possede en Italie, & dans les Païs-Bas, ou devra y posseder en vertu du premier Traité, & généralement à tous les droits, Roiaumes, & Païs en Italie, qui ont appartenu autrefois à la Monarchie d'Espagne, entre lesquels le Marquisat de Final, cedé par Sa Majesté à la République de Genes l'an 1713. doit être censé expressement com-

compris, promettant de donner les 1718.
actes solemnels de Renonciation ci-devant énoncez, dans toute la meilleure forme; de les faire publier & enregistrer où besoin sera, & d'en fournir des expéditions à Sa Majesté Imperiale & aux Puissances contractantes en la maniére acoûtumée. Sa Majesté Catholique renonce de même au droit de reversion à la Couronne d'Espagne, qu'elle s'étoit reservée sur le Roïaume de Sicile, & à toutes autres actions, & prétentions, qui lui pourroient servir de prétexte pour troubler l'Empereur, ses héritiers, & successeurs, directement ou indirectement, tant dans lesdits Roïaumes & Etats, que dans tous ceux qu'il possede actuellement dans les Païs-Bas, & par tout ailleurs.

V. Comme l'ouverture aux successions des Etats possedez presentement par le Grand Duc de Toscane, & par le Duc de Parme & de Plaisance, si eux & leurs successeurs venoient à manquer sans posté-

térité masculine, pourroit donner
1718. lieu à une nouvelle Guerre en Italie, d'un côté par les droits que la présente Reine d'Espagne, née Duchesse de Parme, prétend avoir sur lesdites successions, après le décès des héritiers légitimes plus proches qu'elle; & d'un autre côté par les droits que l'Empereur & l'Empire prétendent avoir aussi sur lesdits Duchez; afin de prévenir les suites funestes de ces contestations, il a été convenu que lesdits Etats ou Duchez possedez presentement par le Grand Duc de Toscane, & par le Duc de Parme & de Plaisance seront reconnus à l'avenir, & à perpetuité, par toutes les parties contractantes, & tenus indubitablement pour fiefs masculins du Saint Empire Romain; & lorsque la succession audits Duchez viendra à écheoir au défaut de successeurs males, Sa Majesté Imperiale, pour elle, comme Chef de l'Empire, consent que le fils aîné de la Reine d'Espagne, & ses descendans mâles nez de

de legitime mariage, & à leur défaut le ſecond fils, ou les autres cadets de ladite Reine, s'il vient à en naître quelques-uns, pareillement avec leurs deſcendans mâles nez de legitime mariage, ſuccedent dans tous leſdits Etats: & comme le conſentement de l'Empire eſt requis pour cet effet, Sa Majeſté Imperiale emploïera tous ſes ſoins pour l'obtenir, & après l'avoir obtenu, elle fera expedier les lettres d'expectative, contenant l'inveſtiture éventuelle pour le fils, ou les fils de ladite Reine, & leurs deſcendans mâles legitimes, en bonne & dûe forme, & les fera remettre auſſi-tôt après entre les mains de Sa Majeſté Catholique, ou du moins deux mois après l'échange des Ratifications, ſans cependant qu'il en arrive aucun dommage ou préjudice, & ſauf dans toute ſon étenduë la poſſeſſion des Princes qui tiennent actuellement leſdits Duchez. 1718.

Leurs Majeſtez Imperiale & Catholique ſont convenuës, que la

1718. Place de Livourne demeurera à perpétuité un Port franc de la même maniére qu'il l'est presentement.

En consequence de la renonciation que le Roi d'Espagne a faite à tous les Roïaumes, Païs & Provinces en Italie qui appartenoient autrefois au Rois d'Espagne, il cedera & remettra audit Prince son fils, la Place de Porto-longone, avec ce que Sa Majesté Catholique possede actuellement de l'Isle d'Elbe, aussi-tôt que par la vacance de la succession du Grand Duc de Toscane, au défaut de descendans mâles, ledit Prince d'Espagne aura été mis en possession actuelle desdits Etats.

Il a été reglé pareillement & stipulé solemnellement, qu'aucun desdits Duchez & Etats, ne pourra ou ne devra jamais dans quelque tems, ou quelque cas que ce soit, être possedé par aucun Prince, qui sera en même-tems Roi d'Espagne, & qu'un Roi d'Espagne ne pourra jamais prendre & gérer la tutelle du même Prince. En-

Enfin il a été convenu entre toutes & chacune des Parties contractantes, & elles se sont pareillement engagées à ne point permetre que pendant la vie des presens possesseurs des Duchez de Toscane & de Parme, ou de leurs successeurs mâles, l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne; & le Prince désigné ci-dessus pour cette succession, puissent jamais introduire aucuns Soldats de quelque nation qu'ils soient, de leurs propres troupes, ou autres à leur solde, dans les Païs & terres desdits Duchez, ni établir des garnisons dans les Villes, Ports, Citadelles & Forteresses qui y sont situées. 1718.

Mais afin de procurer une sûreté encore plus grande contre toute sorte d'événemens, audit fils de la Reine d'Espagne désigné par ce Traité, pour succeder au grand Duc de Toscane, & au Duc de Parme & de Plaisance, & de le rendre plus certain de l'exécution de ce qui lui est promis pour ladite suc-

1718. cession, de même que pour metre hors de toute atteinte la féodalité établie sur lesdits Etats, en faveur de l'Empereur & de l'Empire; il a été convenu de part & d'autre, que les Cantons Suisses metront en garnison dans les principales places de ces Etats, sçavoir à Livourne, à Porto-ferraio, à Parme & à Plaisance, un Corps de Troupes, qui n'excedera cependant pas le nombre de six mille hommes; que pour cet effet les trois Parties contractantes, qui font l'office des Mediateurs; paieront ausdits Cantons les subsides nécessaires pour leur entretien, & qu'elles y resteront, jusqu'à ce que le cas de ladite succession arrive, & qu'alors elles seront tenuës de remetre au Prince designé pour la recueillir, les Places qui leur ont été confiées, sans cependant que cela cause aucun préjudice ou aucune dépense aux presens possesseurs, & à leurs successeurs mâles, à qui lesdites Troupes

prê-

prêteront serment de fidelité, & elles ne prendront point d'autre autoritê, que celle de défendre les Places dont elles auront la garde. 1718.

Et comme le tems que l'on pourroit emploïer à convenir avec les Cantons Suisses, du nombre de ces Troupes, des subsides qu'on leur fournira, & de la maniére de les lever, apporteroit peut-être trop de retardement à un ouvrage aussi salutaire; sa sacrée Majesté Britannique, par le desir sincere qu'elle a de l'avancer, & pour parvenir encore plûtôt au rétablissement de la tranquillité publique, qui est le but qu'on se propose, ne refusera pas, si les autres contractans le jugent à propos, de fournir de ses propres Troupes pour l'usage marqué ci-dessus, en attendant que celles qui seront levées en Suisse puissent prendre la garde desdites Places.

VI. Sa Majesté Catholique, pour donner une preuve sincere de ses bonnes intentions pour le repos public, consent à la disposition qui sera-

1718. ra faite ci-après du Roïaume de Sicile, en faveur de l'Empereur; renonce pour elle & pour ſes héritiers, & ſucceſſeurs, mâles & femelles, au droit de reverſion dudit Roïaume à la Couronne d'Eſpagne, qui lui avoit été reſervé expreſſément par l'acte de ceſſion du 10. Juin 1713. & en faveur du bien public, déroge autant que beſoin ſeroit audit acte du 10. Juin 1713. & à l'Article VI. du Traité conclu à Utrecht, entre Sa Majeſté Catholique, Son Alteſſe Roïale le Duc de Savoïe, & generalement à tout ce qui pouroit être contraire à la retroceſſion, diſpoſition, & échange dudit Roïaume de Sicile, ainſi qu'il eſt ſtipulé par les préſentes conventions; à condition toutefois, qu'en échange, le droit de reverſion ſur l'Iſle & Roïaume de Sardaigne à la même Couronne lui ſera cedé & aſſuré; comme il eſt expliqué plus au long ci deſſous, dans l'Article VI. des conventions entre Sa Majeſté Imperiale & le Roi de Sicile.

VII.

VII. L'Empereur & le Roi Catholique permetent mutuellement, & s'engagent, à la défenſe ou garantie reciproque de tous les Roïaumes & Provinces qu'ils poſſedent actuellement, ou doivent poſſeder en vertu du preſent Traité. 1718.

Leurs Majeſtez Imperiale & Catholique, executeront immediatement après l'échange des Ratifications des preſentes conventions, toutes & chacunes, des conditions qui y ſont contenues, & cela dans l'eſpace de deux mois au plus tard, & les Ratifications deſdites conventions ſeront échangées à Londres dans l'eſpace de deux mois, à compter du jour de la ſignature, ou plutôt, ſi faire ſe peut; & immediatement après l'execution préalable deſdites conditions, leurs Miniſtres Plenipotentiaires qui seront autoriſez d'elles, conviendront, dans le lieu du Congrez, dont elles ſeront demeurées d'acord, & cela le plûtôt que faire ſe pourra, des autres détails de leur Paix particulie-

1718. re, par la mediation des trois Puissances contractantes.

De plus, il a été convenu, que dans le Traité particulier de Paix à faire, entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, il sera accordé une amnistie generale pour toutes les personnes, de quelque état, dignité, rang & sexe qu'elles soient, tant de l'état Ecléfiastique, que du militaire ou du Civil, qui auront suivi le parti de l'une ou de l'autre Puissance, pendant le cours de la derniere Guerre, en vertu de laquelle amnistie, il sera permis à toutes lesdites personnes, & à chacunes d'elles, de rentrer dans la pleine possession & jouissance de leurs biens, droits, privileges, honneurs, dignitez & immunitez, pour en jouir aussi librement qu'elles en jouissoient au commencement de la derniére Guerre, ou au tems que lesdites personnes se sont attachées à l'un ou à l'autre parti, nonobstant les Confiscations, Arrêts, & Sentences donnez, ou prononcez pendant

dant la Guerre, lesquels seront comme nuls & non avenus ; & de plus en vertu de ladite amnistie, toutes & chacunes desdites personnes qui auront suivi l'un ou l'autre parti, seront en droit & en liberté de rentrer dans leur Patrie, & de joüir de leurs biens, comme si la Guerre n'étoit point avenuë, avec plein droit d'administrer leurs biens en personne, si elles sont presentes, ou par Procureur, si elles aiment mieux être hors de leur Patrie, de les pouvoir vendre ou en disposer, de telle maniére qu'elles jugeront à propos, comme elles étoient en droit de le faire avant le commencement de la Guerre. 1718.

Quoique les Princes qui avoient formé ce Projet, le trouvassent très avantageux à l'Espagne, il ne parut pas tel au Cardinal, ni par conséquent, à Leurs Majestez Catholiques, qui le traitérent d'abord de monstreux & d'impraticable, non seulement vûes les Clauses de ses Arti- *Raisons que le C. a de rejeter le Projét d'Accommodement.*

 ti-

1718. ticles, où le Ministre croïoit voir les intérêts de l'Espagne sacrifiez à je ne sais combien de vuës diférentes, mais aussi vûë la maniére dont on le lui ofroit, puisqu'on aprit qu'on négocioit le Traité d'une Triple Alliance, pour contraindre à l'acceptation celle des deux parties, qui refuseroit de souscrire à ce *Projet*: & qu'on autorisoit cette conduite, par l'exemple de ce qui s'étoit passé en 1659 où la France, l'Angleterre, & la Hollande, s'unirent par les Traitez de la Haïe du 21. Mai, 24. Juillet, & 4. Août, pour porter, ou, en cas de refus, *forcer* les Rois de Suéde & de Dannemark, à faire la Paix, & à accepter les changemens faits par ces trois Puissances au Traité de Rotschild. On joignoit à cet exemple celui du Traité de la Triple Alliance, concluë aussi à la Haïe, entre l'Angleterre, la Suéde, & la Hollande, pour obliger le Roi d'Espagne à faire la Paix avec

avec la France, aux conditions concertées avec cette derniére Couronne par les trois Puiſſances, ce qui avoit donné lieu au Traité d'Aix-la-Chapelle. 1718.

Le Cardinal prétendit que cette clauſe de *contrainte*, malgré les exemples aléguez, étoit très deshonorable à la Couronne d'Eſpagne, d'autant plus qu'on ne la pouvoit conſiderer comme commune aux deux parties, puiſqu'il pretendoit être bien informé que le *projet* n'avoit été réglé & arrèté qu'après qu'on avoit eu l'aprobation de la Cour de *Vienne* ſur chaque article; C'eſt ce donc cette Eminence a pû convaincre le public depuis ce tems-là par l'aveu même du Miniſtère de Londres, puiſque Milord Stanhope avoue expreſſement dans Son memoire du 26. Mai au Marquis de *Monteleone*, „ que l'Empereur n'étoit entré en „ Négociation ſur le projèt, que „ lors qu'àprès trois mois de reſiſ- „ tance on lui eut accordé l'article „ de la reſtitution de la Sardaigne,

„ ce

1718. „ ce qui étoit une grande mortifi-
„ cation pour Sa Majesté Britanni-
„ que & pour Mr. le Régent, puis
„ que Sa Majesté Catholique avoit
„ tant à cœur la conservation de
„ cette Isle.

Le Cardinal ne manqua pas de faire sonner bien haut cette considération dans les entretiens qu'il eut sur cette afaire dans le Cabinet de leur Majestez ; & il exagéra au Roi le *deshonneur* qui alloit rejaillir sur tout son Regne par l'acceptation d'une Paix *proposée de cette maniere* ; de sorte qu'avoüant en effet à Sa Majesté qu'on pouvoit écouter les propositions de Paix, il ne se recria que contre *la maniere* d'en traiter. Le Roi goutant ses raisons, après plusieurs conférences entre le Cardinal, le Colonel Stanhope, le Duc de St. Aignan & le Marquis de Nancré, le *Projet* fut absolument rejeté, comme *injurieux* à la gloire de Sa Majesté Catholique.

Il faut cependant avouër, que le véritable moteur de toutes les

Réso-

Résoutions de la Cour d'Espagne 1718.
dans cette ocasion, fut l'assurance où elle étoit de réüssir dans l'expedition qu'elle méditoit sur la *Sicile*, puisqu'il n'y avoit point d'Etat dans toute l'Italie, où on s'atendit moins à une invasion de la part des Espagnols, sur tout depuis que Sa Majesté Sicilienne informée des intentions de l'Empereur, qui ne vouloit pas se desister de ses prétentions sur la *Sicile* qu'il s'étoit fait adjuger dans le *Projèt d'Accommodement*, avoit rapellé son Ministre de *Vienne*, & avoit écrit au Roi Catholique, pour le presser de conclure un Traité d'Alliance, après avoir assuré le Ministre Espagnol, résidant à *Turin*, „ „ qu'il étoit disposé à verser jusqu'à „ la derniére goute de son sang, „ plûtôt que d'acquiescer au *Projèt* „ *d'Accommodement*; Qu'il avoit bien „ sçû dans la derniére Guerre ac- „ querir son Roïaume, & qu'il sau- „ roit bien le conserver; & que fi- „ delle à ses engagemens, il étoit „ résolu de ne jamais abandonner „ Sa

1718. „ Sa Majesté Catholique" En effet, pour commencer à executer cette promesse, il donna ordre au Comte de *Suze*, son Amiral, de donner ses soins à faire préparer au plûtôt le transport d'un puissant secours de *Palerme* à *Ville-Franche*, pour se metre en posture d'agir offensivement du côté du Milanez; ce qui dégarnit de Troupes toute la Sicile, & donna d'autant plus de facilité au Cardinal d'executer ses Projèts.

Il en pressa d'autant plus l'execution, qu'il fut informé de toutes parts, & sur tout par le Marquis de *Monteleone*, des mouvemens qu'on se donnoit à *Londres* & à *Vienne* pour metre la derniere main à une quadruple alliance entre la France l'Angleterre, la République des Provinces-Unies & l'Empereur; dont le but seroit de *contraindre* l'Espagne à consentir aux conditions du projèt d'accommodement. Monsr. l'Abbé du *Bois* avoit ourdi le Canevas de ce fameux Traité conjointement

ment avec Mylords *Stanhope* & *Sunderland*, quelques uns des Ministres du conseil de Hanovre, & le Baron de *Bentenrider*, Ministre de l'Empereur à *Londres*, & il paroissoit que Sa Majesté Britannique l'aïant approuvé, M. le Régent ne desavoueroit pas l'ouvrage de son Ministre, qui n'entreprenoit rien sans ses ordres; Cependant le Prince de *Cellamare* ménagea si bien les intérêts du Roi Catholique, son maitre; & suivit si exactement les instructions du Cardinal, qu'il changea entierement les dispositions où paroissoient être tous les membres du *Conseil de Regence*, d'opiner du bonnèt dans cette circonstance si importante & de s'en remetre au jugement & à la prudence de Mr. le Régent. Ainsi cette affaire, qu'on croïoit avoir été conduite avec tant de dexterité quelle ne pouvoit manquer d'être aprouvée, aussi-tôt qu'elle seroit proposée, traina plus de deux mois, pendant lesquels on se flatoit de jour en jour que Mr. le Régent envoie-

1718.

1718. voieroit à l'Abbé *du Bois*, l'ordre de signer le Traité, ce que l'Ambassadeur d'Espagne sut detourner jusqu'au commencement du mois d'Août.

Pendant que le Prince de *Cellamare* donnoit toute son atention aux intérêts de la Couronne d'Espagne, & entroit dans toutes les vuës du Cardinal Ministre, plus même qu'il ne devoit, vû le caractére dont il étoit révêtu, comme on le verra ci-après, cette Eminence ne perdoit pas la moindre ocasion de mortifier un des Chefs de la famille de cet Ambassadeur, dont il ocupoit le poste, & qui avoit rendu de grands services au Roi *Philippe*: j'ai déja dit de quelle maniére le Cardinal *del Giudice*, Oncle du Prince de *Cellamare*, aïant été honoré des charges de prémier Ministre, de grand Inquisiteur, & de Gouverneur du Prince des *Asturies*, avoit été dépouillé de ces grands Emplois, dès que le Cardinal *Alberoni* étoit entré en faveur;

Le Cardinal del Giudice chagriné par la Cour d'Espagne.

Cette

Cette Eminence s'étoit retirée à Rome, ou pénétré des témoignages d'affection, qu'il reçût de Sa Sainteté, il ne se mêla d'aucune affaire, si ce n'est que le St. Pére l'apellant quelque-fois dans le Cabinet, prenoit son avis sur plusieurs choses, sur lesquelles cette Eminence pouvoit lui donner ses conseils aïant, pour ainsi dire, blanchi dans le maniement des affaires les plus importantes. Il y avoit toûjours eu entre ce Cardinal & le Cardinal *Aquaviva* une certaine jalousie, dont il ne seroit pas dificile d'expliquer les causes, si cela ne nous menoit trop loin, il suffit de remarquer que ce dernier déclaré depuis peu Ambassadeur du Roi Philippe auprès de Sa Sainteté, avoit quelque raison de craindre, vuë la faveur où avoit été le Cardinal *del Giudice*, que celui-ci ne le suplanta quelque jour, si le Roi Catholique, reconnoissant des services que lui rendoit le Neveu de cette Eminence, revenoit à des sentimens plus favorables pour lui-

1718. lui. D'un autre côté le Cardinal *Alberoni*, instruit que, lorsque le St. Pere le proposa au Consistoire, son Eminence *del Giudice*, bien loin d'opiner en sa faveur, s'étoit servi de certaines expressions, qu'Italien n'a jamais sçû pardonner, ne demandoit pas mieux que de trouver quelqu'ocasion d'humilier un personnage, dont l'idée n'étoit pas si bien efacée de l'esprit de son Souverain, qu'il ne put encore rentrer dans une faveur qui ne pouvoit être avantageuse au nouveau Ministre. De là les ordres qui furent envoïez au Cardinal *Aquaviva*, d'insinuer au Cardinal *del Giudice*, que Sa Majesté Catholique vouloit, qu'il ôtât les Armes d'Espagne de dessus son Palais.

C'est une coûtume, généralement pratiquée parmi les Prélats résidants à *Rome*, de faire connoître au Public leur dévouëment pour telle ou telle Couronne, en mettant ses Armes sur la Porte du Palais qu'il occupe; de sorte que lorsqu'ils changent

gent de parti, ce qui n'eſt pas extraordinaire, le Public en eſt auſſitôt informé par la métamorphoſe qui ſe fait ſur la porte de leur Palais. La famille du Cardinal *del Giudice*, auſſi bien que celle d'*Atri*, dont eſt le Cardinal *Aquaviva*, ſont du petit nombre de celles qui, pendant les derniéres Révolutions du Roïaume de Naples, dont elles ſont originaires, ſont reſtées inviolablement attachées au parti du Roi Philippe. C'eſt pourquoi ces deux Eminences avoient également les Armes de Sa Majeſté Catholique ſur le Frontiſpice de leurs Palais. Le Cardinal *del Giudice*, qui ne ſe pouvoit reprocher d'avoir jamais rien dit ni fait, qui put lui attirer un afront, pareil à celui d'être déſavoué d'un Souverain, pour lequel il avoit ſacrifié ſes biens & ceux de ſa Famille, crut être en droit de ne pas obéir, ſans faire auparavant quelques remontrances à Sa Majeſté Catholique, & comme il s'imaginoit avoir de bonnes raiſons de douter 1718.

que

1718. que ses remontrances parvinssent jusqu'à ce bon Prince, si elles passoient par les mains du Cardinal Ministre, il prit la voïe de les adresser à Mr. le Duc d'Orleans, en le Priant d'épouser ses intérêts dans cette circonstance si délicate, & de faire en sorte que ses Lettres fussent renduës en main propre à Sa Majesté Catholique. Mr. le Régent s'acquita avec plaisir de ce devoir d'ami, en faveur d'une personne pour qui il avoit une véritable estime, qui réjaillissoit jusques sur le Prince de *Cellamare*, son Neveu; Cependant le Cardinal n'en obtient pas pour cela une Réponse plus favorable, car le Roi se laissant guider par son Ministre, ferma les oreilles à toutes les raisons du Cardinal disgracié, à qui il ne répondit que pour se plaindre de son opiniâtreté & de sa désobéissance, de sorte qu'enfin les Armes d'Espagne firent place à celles du St. Pere, que le Cardinal *del Giudice* fit élever sur le Frontispice de son Palais, pour marquer

le-

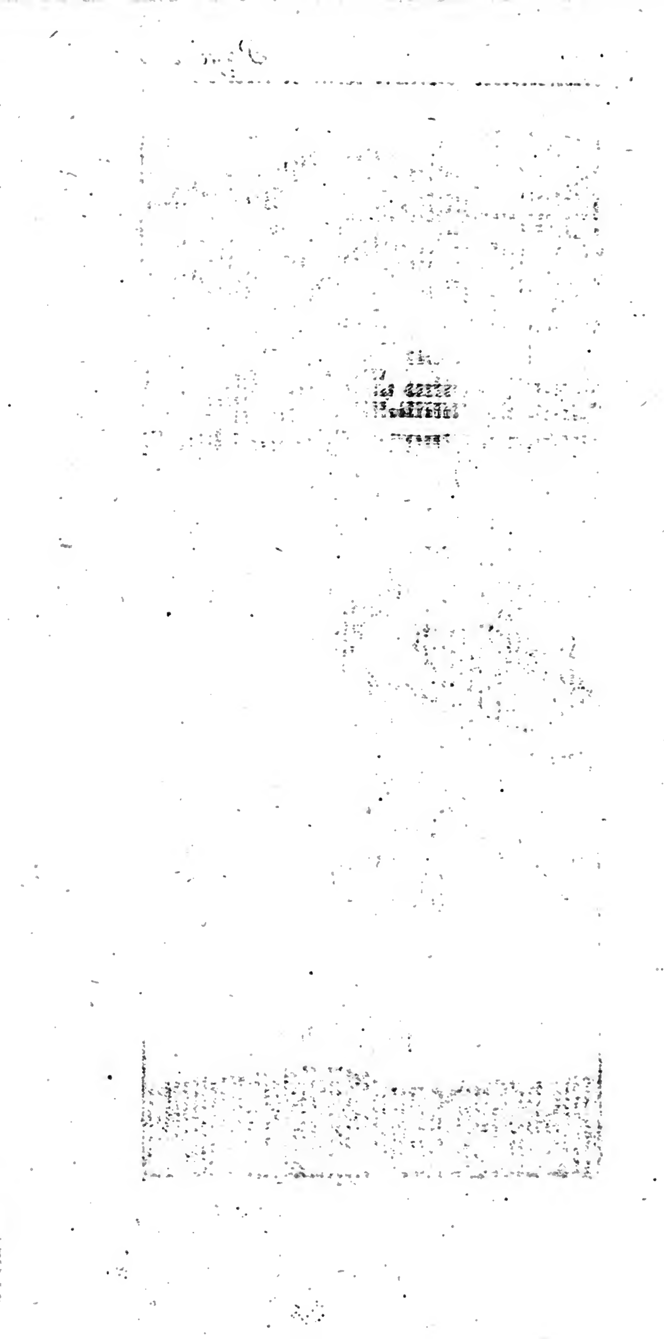
Neutralité, n'époufant pas le Parti de l'Empereur, quoique forcé, pour ainfi dire, à n'être plus Efpagnol: perfonne n'a pû pénetrer qu'elles ont pû être les raifons du Cardinal *Alberoni*, d'en agir avec cette févérité à l'égard d'un Prelat de ce rang, qu'on fait être une des créatures du St. Pére, puifque fi ce n'étoit que par un principe de vengeance, c'étoit la pouffer un peu trop loin. 1718.

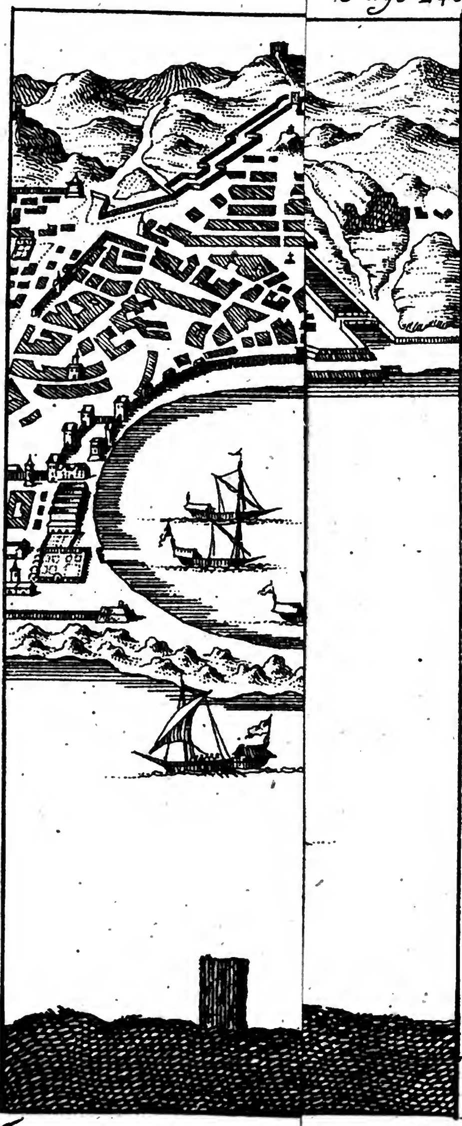
Départ de la grande Flote pour la Sicile.

Les chofes en étoient là à l'égard du Cardinal *del Giudice*, lorfque tout étant difpofé en *Efpagne* pour l'execution qu'on méditoit, depuis plus de fix mois, le Cardinal donna ordre pour l'embarquement des Troupes, qui s'étoient affemblées de tous côtez aux environs de *Barcelone* où étoit le rendez-vous; le 18. Juin l'embarquement étant achevé, & 9. Vaiffeaux de Guerre & 25. de tranfport étant arrivez de Cadix, cette formidable Flote mit à la voile ce jour-là même, fous les ordres de l'Amiral *Don Antonio Caftagneta* & du Marquis de *Leede*, forte de 22. Vaiffeaux de ligne, trois

1718. Vaisseaux Marchands armés en Guérre, montez chacun de 35 Piéces de Canon, 4. Galéres, une Galiote, & 340. bâtimens de transport, sur lesquels on avoit embarqué 36. Bataillons, 4. Régimens de Dragons, & 6. de Cavalerie, faisant en tout 30000. hommes, toutes belles troupes & bién disciplinées, l'Artillerie & les munitions à proportion.

Le Cardinal avoit remis aux Commandans de cette Flote trois paquets cachetez, contenans leurs ordres & qu'ils ne devoient ouvrir l'un après l'autre qu'à certaines hauteurs. Cette Flote toucha d'abord en *Sardaigne*, où les premiers ordres devoient être ouverts & où elle devoit prendre encore quelques Troupes; de là elle fit voile vers les côtes de *Génes*, pour se joindre au Duc de *Savoie*, Roi de *Sicile*, mais n'aiant pas trouvé que ce Prince eut tenu la parole, qu'il avoit donnée, d'avoir sur la côte un camp de 8. à 10. mille hommes pour favoriser le debar-





barquement, la Flote rabatit vers la *Sicile*, où elle mouilla le 5. Juillet à trois Lieuës de *Palerme*, où le debarquement se fit, sans la moindre résistance, puisque le Comte de *Maffei*, Viceroi de cette Isle, s'étoit retiré d'abord vers *Messine* avec un corps de Troupes, laissant seulement 400 hommes dans le château de *Palerme*, qu'ils furent contrains d'abandonner quelques jours après: Presque toute la *Sicile* suivant l'exemple de la Capitale, le Roi *Philippe* fut reconnu par tous ces Peuples, excepté dans *Messine*, *Melazzo*, & *Siracuse*. La redition de Palerme fut naturellement suivie du Siége de *Messine*, qui résista plus long tems, s'étant renduë, par capitulation le 29. Septembre. 1718.

Pendant que le Marquis de *Leede* alloit en *Sicile* de conquête en conquête, toute l'Europe resta étonnée d'une entreprise à laquelle on s'atendoit le moins, & que personne n'avoit pu prévoir, excepté l'Abbé *del Maro* envoïé de *Turin* à *Ma-*

1718. *drid*, qui avoit seul penetré le dessein du Cardinal & qui en avoit même donné avis au Roi de *Sicile* son Maître, qui n'en voulut rien croire, & qui traita cet avis de Chimere; ce Prince étoit si persuadé que cette Flote n'étoit destinée que contre le Roïaume de *Naples*, où à faire une descente sur la côté de *Gênes*, qu'il avoit fait avancer 1500. Hommes pour favoriser leur descente à *Vado*. Il ne fût pas le seul qui pensa ainsi, & le Prince Gouver-verneur de *Milan* fit bien connoître par les dispositions qu'il fit, qu'il pensoit la même chose & qu'il étoit persuadé que Sa Majesté Sicilienne étoit de la partie. Toute l'Europe pensoit de même, & on ne balançoit pas même à publier les articles du traité entre les deux Rois.

Mais l'étonnement ou l'entreprise des Espagnols jetta le Roi de Sicile, & les démarches qui suivirent de près suffirent pour convaincre qu'il n'y avoit aucune collusion de la

la part de Sa Majesté Sicilienne, 1718.
& qu'Elle avoit été trompé par le Cardinal *Alberoni*, Elle dont la politique avoit toûjours été impénétrable, & toujours si supérieure à celle de tous les autres Potentats.

Cependant le Roi d'Angleterre assuré du concours du Duc Régent dans tout ce qu'il entreprendroit pour faire accepter le *Projèt d'Accommodement* par la Cour de Madrid, & rompre toutes les mesures du Card. *Alberoni*, faisoit travailler sans relache à l'Equipement d'une Flote considérable; & pour être assuré d'un autre coté des secours parlementaires, ce Prince profita de l'ocasion de la fin de la seance pour les demander d'une maniere vague par un message, aux Communes, conçu en cès termes.

Préparatifs du Roi d'Angleterre.

„ Sa Majesté étant presentement „ engagé dans plusieurs negociations importantes, tant par raport au bien de ses Roïaumes que „ pour la tranquilité de l'Europe, „ & aïant reçû depuis peu des avis

 „ de

1718. „ de dehors, qui lui font juger que
„ si l'on emploïoit des forces na-
„ vales où il seroit necessaire, cela
„ donneroit un grand poids aux
„ soins de Sa Majesté: Elle a jugé
„ à propos de le faire savoir à la
„ chambre ne doutant pas que, si
„ Elle se trouvoit obligée dans cet-
„ te conjoncture epineuse, d'em-
„ ploïer un plus grand nombre
„ d'hommes qu'on n'a accordé pour
„ le service de Mer de cette année-
„ ci, la chambre ne veuille bien pour-
„ voir dans la prochaine seance à
„ ce qui excédera.

C'est une des plus belles prérogatives de la Couronne que de pouvoir faire la Guerre & la paix de sa pleine autorité & sans consulter les Parlemens, mais cette prérogative ne laisse pas d'être Limitée en ce qu'il dépend du parlement; d'acorder, s'il lui plait, l'argent sans lequel on ne fait point la Guerre à present; la Chambre fit au message du Roi la reponse la plus favorable dans une adresse, „ qui

„ re-

„ remercioit Sa Majesté des soins
„ infatigables qu'elle se donnoit 1718.
„ pour avancer le Bien de ses Ro-
„ ïaumes & pour *conserver* la tran-
„ quilité de l'Europe; & assuroit
„ Sa Majesté que la Chambre fe-
„ roit bon ce qui excederoit le nom-
„ bre d'hommes accordé pour le
„ service de l'Année 1718 ainsi que
„ Sa Majesté le jugeoit à propos
„ ou sa sagesse Roïale pour parve-
„ nir à ces fins si desirables.

Cette démarche, intrigua, comme il étoit naturel, le Marquis de *Monteleone*, qui en donna avis au Cardinal & qui presenta un Memoire au Roi d'Angleterre dans lequel il lui representoit qu'un si puissant armement ne pouvoit causer que de l'ombrage au Roi son maître, & alterer la bonne intelligence qui regnoit entre les deux Couronnes: Mais il n'eut d'autre reponse sinon que S. M. lui declaroit que son intention n'étoit pas de cacher le sujet de cet Armement & qu'elle alloit faire partir dans peu l'amiral *Bingh*

1718. avec une escadre de 26. Vaisseaux de Ligne pour se rendre dans la Méditerranée afin de maintenir la neutralité contre ceux qui voudroient la troubler.

En effet la Flote Angloise ne tarda pas à metre à la voile & s'avanca avec toute la diligence possible vers la Méditerranée.

L'Amiral *Bingh*, arrivé au Détroit dépêcha un de ses Officiers au Colonel *Stanhope*, pour faire part à Sa Majesté Catholique des ordres que lui avoit donné le Roi son Maître, esperant par cette démarche porter le Cardinal à des pensées plus pacifiques.

La Létre de l'Amiral qui accompagnoit les importantes instructions, qu'il envoïoit au Colonel, étoit conçuë en ces termes.

Létre de l'Amir. Bingh au Colonel Stanhope.

„ JE vous prie, Monsieur, de
„ vouloir bien donner avis à Sa
„ Majesté Catholique de mon
„ arrivée avec la Flote dans la Mé-
„ diterranée & que j'ai des instruc-
„ tions

„ tions de la part du Roi mon Maî- 1718.
„ tre pour concerter toutes les me-
„ sures, qui peuvent contribuer à
„ ajuster les differents survenus en-
„ tre Sa Majesté Catholique &
„ l'Empereur; mais s'il ne plait pas
„ à Sa Majesté Catholique d'accep-
„ ter la Médiation du Roi notre
„ Maître ni ses offices amiables, &
„ qu'Elle persiste dans la résolution
„ que ses Troupes ataquent *les*
„ *Etats de l'Empereur en Italie*, je
„ dois vous dire, qu'en ce cas-là
„ j'ai ordre du Roi, notre Maître,
„ de me servir de toute la Flote
„ & de ces Troupes, que j'ai avec
„ moi, pour maintenir autant qu'il
„ sera possible *la neutralité*, & y de-
„ fendre *les Etats de l'Empereur*, en
„ m'oposant à toutes les forces qui
„ entreprendroient de l'ataquer
„ dans *ses dits Etats*.

Cette létre qui étoit conforme à ce que les Ministres de *Londres* avoient toûjours répondu au Marquis de *Monteleone*, lorsqu'il deman-

1718. doit la destination de cette Flote, ne fit point changer le Cardinal de dessein, jugeant que l'Espagne n'avoit rien à craindre de cette Flote Angloise, puisque la sienne étoit destinée contre les Etats d'un Prince qui n'étoit allié ni avec le Roi de la Gr. Bret. ni avec l'Empereur; ainsi il ne répondit autre chose aux dépêches de l'Amiral Anglois, sinon *qu'il pouvoit exécuter les ordres du Roi son Maître & agir comme il aviseroit.* Cette reponse qui passa pour une bravade dans l'esprit de plusieurs, n'avoit rien que de fort simple & de fort naturel dans le sisteme de celui dont elle partoit, puisque comme il s'en est expliqué depuis il regardoit l'armement de Sa Majesté Britannique moins comme une suite de son titre de garand de la neutralité d'Italie que comme l'acomplissement du traité de 1716. puisqu'il ne pouvoit croire que l'Angleterre voulut prendre la defense de la neutralité, suposée violée par l'Espagne, après avoir soufert patiemment

Reponse du Card. à l'Amir. Bingh.

ment & tranquilement toutes les infractions, qu'il lui sembloit y avoir été faites par les Gouverneurs, les Généraux & les Conseillers de la Cour de Vienne. Mais la suite fit bien voir que le Cardinal avoit pensé d'une maniére & le Conseil de Londres d'une autre toute diferente. 1718.

Negociations par raport à la Quadruple Alliance.

Pendant que cela se passoit dans la Méditerranée, les Ministres de Londres & de Madrid se donnoient des mouvemens extraordinaires dans les Cours de Paris & de la Haïe; les uns pour faire passer le traité de la Quadruple Alliance les autres pour en empêcher, ou du moins en diferer la conclusion, autant qu'il leur seroit possible. Le Cardinal bien instruit que c'étoit au hazard que le préambule du *projèt* renfermoit le nom de leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies, comme si elles avoient concouru à son edifice, dont il n'y avoit que les Ministres de Londres

1718. qui avec M. l'Abbé du Bois en eussent tracé tout le plan, se persuada sans peine que ces prudens Republicains donneroient encore moins les mains au Traité qu'on vouloit bien nommer Quadruple Alliance quoi qu'elle ne renferma que la France l'Angleterre & l'Empereur; ainsi toutes les Instructions que cette Eminence envoïa au Marquis de *Beretti Landi*, ne tendoient qu'à entretenir leurs Hautes Puissances dans cet éloignement pour tout ce qui avoit le moindre air de rupture avec l'Espagne. Cet Ambassadeur, dont l'habileté a été reconnuë & louée chez les Vénitiens & chez les Suisses, où il avoit été emploïé avant de passer à la Haïe, donna dans ces circonstances delicates de nouvelles preuves de sa dextérité dans la conduite des affaires les plus dificiles; & força même ses Ennemis d'avouër que le Roi d'Espagne avoit peux de Ministres & plus zélez & d'une politique plus delicate. En effèt il avoit non seulement à de-

detruire les inſinuations de quatre 1718.
Miniſtres qui ne lui cedoient en rien & pour le zèle & pour l'adreſſe, Meſſieurs de *Chateau-Neuf* & de *Morville* pour la France, & Meſſieurs de *Cadogan* & de *Witworth* pour l'Angleterre, ſans parler du Marquis *de Prié*, qui peu après ſe joignit à ceux ci, comme nous le dirons ci après. Mais même il étoit obligé de s'opoſer à une partie de la République, dans le Conſeil de laquelle, comme cela arrive dans tous les gouvernemens democratiques, tous les Membres n'étoient pas également opoſez aux vuës de la Cour de France & du Miniſtére de Londres.

Le Conſeil de Régence, témoignoit autant d'averſion que leurs Hautes Puiſſances à donner les mains au traité de la Quadruple Alliance, c'eſt pourquoi le Conſeil de Londres eut recours à un dernier moïen ce fut d'envoïer Mylord *Cadogan* à la Haye & Mylord *Stanhope* à Paris; Celui-ci chargé de nouvelles inſtruc-

1718. tions avoit ordre de se joindre à Mylord *Stairs*, & de solliciter puissamment les Membres du Conseil de Régence. Ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ce qui se passa, il suffit, pour ce qui regarde l'Histoire du Cardinal *Alberoni*, de remarquer qu'enfin Mylord *Stanhope* eut la gloire de faire molir cette resistance, & que le Traité d'Alliance pour faire accepter le *projet d'accommodement* fut signé & presqu'en même tems ratifié.

Arrivée de Milord Cadogan à la Haïe.

Mylord *Cadogan* n'étoit parti de Londres qu'aprés avoir été élevé à la qualité de Comte : arrivé à la Haïe, il donna ses premiers soins aux preparatifs d'une entrée magnifique ; il n'épargna rien pour donner au Public une haute idée des bonnes intentions du Roi son Maître pour la Republique, mais la harangue, qu'il fit aux Etats Generaux, le jour de son Entrée publique, & les demarches qui la suivirent, convainquirent tout le monde que le seul motif de son retour étoit

étoit d'engager la Republique à adherer au Traité que le Roi son Maître venoit de conclure avec Mr. le Duc Regent de concert avec l'Empereur. 1718.
„ Comme le Roi, mon maître, *dit il alors*, fait consister principalement sa gloire & sa grandeur dans le bonheur de ses Peuples & à les faire joüir d'une Paix solide & d'une tranquilité parfaite; aussi n'a-t-il pas cessé, depuis son avénement à la Couronne de chercher par toutes sortes de voïes à conserver & à affermir le repos de l'Europe: & il ne doute point que vos Hautes Puissances, aiant les mêmes vuës, ne *concourent* à ce grand ouvrage & qu'elles ne veuillent *se joindre* à lui, pour parvenir à un but si salutaire & si désirable „ *&c.*

Ceux qui savoient la situation des affaires d'alors, entendirent parfaitement bien ce que signifioient ici les mots de *concourir*, & de *se joindre* à Sa Majesté Britannique; mais on

1718. on trouva fort singulier qu'on voulût exiger de haute lute ce *concours*, dans une affaire de cette importance, & dans laquelle on avoit fait parler leurs Hautes Puissances comme si tout s'étoit reglé avec leur participation & de concert avec leurs Députez: Le Marquis *Beretti Landi* ne s'endormoit pas dans une circonstance si importante & il n'y eut aucune raison qu'il n'emploïa dans les conférences publiques & particuliéres pour insinuer à leur Hautes Puissances, combien il étoit de leur intérêt de persister dans le sage parti de la neutralité, qu'elles paroissoient avoir choisi, & combien leur gloire étoit interessée à rejeter une adhesion qu'on sembloit vouloir leur extorquer. Ce Ministre eut la satisfaction de reussir du moins en partie. La bonne politique veut qu'on ne neglige pas la moindre ocasion de procurer l'utilité & l'avantage de la Patrie: Il y avoit déja quelques années que leurs Hautes Puissances avoient conclu à *Anvers* le

Redressement du Traité de la Bariere.

Traité

Traité de la Barriere avec l'Empereur comme Souverain des Païs-Bas Catholiques, sous la garantie de Sa Majesté Britannique. Ce Traité n'avoit pas encore été executé à cause de plusieurs dificultez formées, disoit-on, par les peuples & les Etats de Flandres & du Brabant. Leurs H. H. P. P. crurent que l'ocasion étoit favorable pour obtenir de l'Empereur ce qu'il ne se pressoit pas de leur accorder, c'est-à-dire l'execution du traité d'*Anvers*; ainsi ils se servirent habilement de cet incident & pour menager leurs interêts de la Baricrre, & pour faire taire les plaintes du Ministre Anglois, qui disoit hautement que leurs H. H. P. P. ne pouvoient refuser l'adhesion, que le Roi son maitre desiroit, sans temoigner un mepris injurieux pour les bonnes intentions d'un si bon Allié: outre que les negociations, où l'on voïoit bien qu'il en faudroit venir pour ajuster les affaires de la Barriere, consommeroient beaucoup de tems, pendant lequel la 1718.

Paix

1718. Paix pouvoit se faire ; ou la face des affaires changer par quelque Evenement imprévû. Leurs H. H. P. P. declarérent qu'elles ne pouvoient rien resoudre ni sur le Projèt, ni sur le Traité qui l'accompagnoit, que l'affaire de la Barriere, dont Sa Majesté Britannique étoit garante, ne fut entierement reglée ; Cette déclaration donna autant de joie au Ministre d'Espagne & au Cardinal, qui en fut aussi tôt informé, qu'elle chagrina ceux qui suivoient les insinuations contraires.

Mylord Cadogan n'y trouva d'autre reméde qu'un voïage qu'il fit à *Anvers* où le Marquis de *Prié* se rendit de *Bruxelles*. Le fruit de cette conférence fut le depart d'un Courier pour Vienne, d'où l'on envoïa aussi tôt au Marquis de *Prié* les instructions necessaires pour donner aux Etats Generaux la juste satisfaction, qu'on ne pouvoit leur refuser en toute autre ocasion, & qu'il n'étoit pas permis de leur trop faire atendre dans la circonstance présente.

My-

Mylord *Stanhope* avoit reçu, en 1718. partant de Londres, d'amples inſtructions pour tout ce qui concernoit l'affaire dont il étoit chargé; ainſi auſſi-tôt qu'elle fut reglée à *Paris*, s'imaginant que le Cardinal *Alberoni*, voïant l'Union des plus puiſſans Etats de l'Europe pour s'oppoſer à ſes Projèts, en abandonneroit l'exécution & prendroit des ſentimens de Paix, il prit la poſte pour ſe rendre à *Madrid*, avec le Traité de la prétenduë Quadruple Alliance; mais comme il avoit lui même expedié les ordres du Chevalier Bingh, & qu'il n'ignoroit pas que, puiſque la Flote étoit arrivée dans la Méditerranée, il pourpit y avoir quelque action violente, qui pouroit être cauſe, qu'il ne ſeroit pas en ſureté à *Madrid*, il eut la précaution de ſe munir d'un bon paſſeport, & arriva ainſi à la Cour de 12. d'Août. Le Cardinal lui avoit fait meubler un château à une mille de *l'Eſcurial*, où il conféra avec lui, mais quel fut ſon étonnement lorſque

Voïage du Lord Stanhope à Madrid.

1718. lorsque Mylord *Stanhope* ne balança pas à l'assurer lui-même de ce dont le Marquis de *Monteleone* lui avoit déja donné avis, c'est à dire que le Traité de la Quadruple Alliance étoit enfin signé, & que l'Empereur même, aïant aprouvé le Projèt, s'étoit joint au Rois de *France* & *d'Angleterre* & aux *Etats Generaux* pour engager *l'Espagne* à l'accepter! Son Eminence fut d'autant plus surprise, qu'elle n'avoit reçu aucun avis du Marquis *Beretti Landi* du concours des *Etats Généraux* avec la France & l'Angleterre dans la negociation de cette Alliance que le Cardinal traitoit de *violence inouie.*

Le Cardinal frappé de cette formidable jonction de tant de forces, commença à desesperer du succès de ses projèts & écouta avec quelqu'atention les propositions du Ministre Anglois, de sorte que celui-ci conçut d'abord dès grandes esperances du succés de sa negociation, jusque la même qu'il en écrivit à Mylord *Stairs* dans des termes à faire

re croire qu'il étoit certain de réüssir. Le Roi le reçut avec un acueil très favorable, & quoique ce Prince ne put s'empêcher de se plaindre de la conduite de Sa Majesté Britannique, à qui il n'avoit donné aucune ocasion de traiter ainsi la Nation Espagnole, il le fit dans des termes si modérez, que Mylord *Stanhope* crut s'apercevoir que Sa Majesté Catholique n'étoit pas éloignée des voïes de la douceur & de la Paix & qu'il n'y avoit que le Cardinal à vaincre: 1718.

On peut même assurer que ce Lord auroit reussi & que la Paix auroit été faite, s'il ne se fut pas si-tôt servi du Traité de la Quadruple Alliance pour intimider le Cardinal, qui a reconnu depuis qu'il ne trouvoit pas impraticables les conditions du *projèt* mais que la *maniére* de le presenter, sur tout à un Monarque des Espagnes l'un des plus puissans Princes de l'Univers, étoit insuportable.

Son Eminence assista à toutes les au-

1718. audiences que le Comte de *Stanhope* eut du Roi, & eut plusieurs conférences particuliéres avec lui. Enfin les choses sembloient prendre un assez bon train lorsque l'arrivée d'un exprès changea tout d'un coup la face des affaires, il avoit été dépêché par le Cardinal *Aquaviva*, & il aportoit la nouvelle de la prise de Messine & de la soumission de la plus grande partie de la *Sicile*: Cette bonne nouvelle fut suivie d'une autre, l'heureuse arrivée des *Gallions* qui étoient chargez de plus de douze millions. Ces succès chassérent de l'Esprit du Cardinal toute la crainte, qu'y avoit jetté le Traité de la *Quadruple Alliance*. Et s'imaginant qu'on pouroit avoir conquis la Sicile & la meilleure partie du Roïaume de *Naples*, où les Peuples n'atendoient qu'une descente pour se déclarer, avant que ces formidables Alliez pussent reünir leurs forces, il parut d'abord moins traitable, & sans refuser absolument la Paix, il rejetta toutes les propositions

tions de Mylord *Stanhope* en se recriant comme auparavant, contre la forme de cette négociation, qui étoit injurieuse au Roi son Maitre, s'il sembloit y donner les mains, il n'y avoit personne qui ne fut en droit de dire, qu'il avoit été contraint d'accepter le Projèt d'acommodement; & sur la demande que lui fit Mylord *Stanhope*, d'une derniére Résolution, il lui avoua, „ que le Roi son Maître avoit fort „ à cœur la conquête de ses Etats „ en *Italie*, mais qu'il n'y avoit rien „ qu'il ne sacrifiât au bonheur de „ la Paix & de la tranquilité publi„ que, si on vouloit entrer d'une „ maniére honorable dans une né„ gociation, qui put conduire à „ une si bonne fin: & pour cet effet il delivra à Mylord *Stanhopo* ces huit Articles en forme de Prélimi- naires, sur lesquels on pouroit statuër. 1718.

Propositions faites à Madrid à Md. Stanhope.

I. Que la Sicile & la Sardaigne „ resteroient à perpetuité à la Cou„ ronne d'Espagne.

„ II.

1718. „ II. Que l'Empereur donneroit
„ au Duc de Savoie un équivalent
„ dans le Milanez.

„ III. Qu'on satisferoit aux pré-
„ tentions & aux Griefs des Prin-
„ ces d'Italie.

„ IV. Que les Troupes qui mar-
„ choient vers l'Italie, seroient in-
„ cessamment contremandées.

„ Qu'à l'avenir l'Empereur n'au-
„ roit qu'un certain nombre de
„ Troupes dans ses Etats d'Ita-
„ lie.

„ VI. Qu'on ne parleroit point
„ de la succession de Toscane & de
„ Parme.

„ VII. Que l'Empereur renon-
„ ceroit à ses prétentions sur ces
„ Etats, comme prétendus Fiefs
„ de l'Empire.

„ VIII. Que l'Angleterre rapel-
„ leroit incessamment son Escadre
„ de la Méditerranée.

Le contenu de ces Articles, la lenteur du Cardinal, l'ambiguité de ses réponses, tout enfin convain-

quit

quit le Miniſtre Anglois, que Son Eminence, Maître de l'eſprit du Roi & de la Reine, les entretenoit dans l'éloignement d'une Négociation, qui pouvoit ſe terminer à une bonne Paix; ainſi ne gardant plus de meſures, & ſe doutant de ce qui ſe ſeroit paſſé ſur les Côtes d'Italie, ſi les deux Flotes s'étoient rencontrées, il reſolut de partir; & il délivra au Cardinal Miniſtre un écrit qui contenoit, „ que les Puiſ- 1718.
„ ſances Alliées, en conſéquence du
„ Traité ſigné & communiqué à
„ Mr. le Cardinal *Alberoni*, étoient
„ convenu des meſures ſuivantes.

Propoſitions delivrées au Cardinal par Myl: Stanhope.

„ Que le Roi Catholique auroit
„ trois mois pour accepter ce Trai-
„ té, à compter du jour de la ſigna-
„ ture.

II. Que ſi Sa Majeſté Catholique
„ ne l'acceptoit pas dans ce terme,
„ les Contractans fourniroient à
„ l'Empereur les ſecours ſtipulez
„ dans l'Alliance.

„ III. Que ſi à l'ocaſion des ſe-
„ cours ſtipulez dans l'Alliance &

1718. „ fournis à l'Empereur, le Roi d'Es-
„ pagne déclaroit ou faisoit la Guer-
„ re à ceux des Contractans, soit
„ en ataquant ses Etats, soit en
„ saisissant ses Sujèts, Vaissaux ou
„ Effets, les autres Contractans dé-
„ clareroient & feroient incessam-
„ ment la Guerre à Sa Majesté Ca-
„ tholique, & la continueroient
„ jusqu'à ce que satisfaction fut fai-
„ te à leur Allié lézé.

„ IV. Qu'en cas que Sa Majesté
„ Catholique refusât d'accepter le-
„ dit Traité, les Contractans dispo-
„ seroient de concert des expecta-
„ tives pour les Etats de *Parme* &
„ de *Toscane*, en faveur de quelque
„ autre Prince.

„ V. Que l'Empereur n'agira
„ point pendant ledit terme de trois
„ mois, pourvû que le Roi d'Es-
„ pagne n'agisse pas de son côté,
„ mais que si Sa Majesté Catholi-
„ que exerçoit quelque hostilité
„ pendant ce terme, tendantes à
„ empêcher l'execution de quelques
„ conditions de ce Traité, les Con-

„ trac-

„ tractans fourniroient, ſans aten- 1718.
„ dre l'expiration de ce terme, in-
„ ceſſamment à l'Empereur le ſe-
„ cours ſtipulé.

La lecture de cet Ecrit confirma le Cardinal dans le ſentiment où il étoit, qu'il y alloit de la *Gloire* du Roi ſon Maître, s'il écoutoit des Propoſitions de Paix, faites d'une maniére qui reſſentoit le Commandement Deſpotique & la contrainte; le Roi même entra dans la penſée de ſon Miniſtre, & reſolut de tout ſacrifier plûtôt que de faire la moindre démarche, où ſon honneur & celui d'une Nation, ſi délicate ſur cet article, pût être expoſé.

Le Comte de *Stanhope* fut à peine parti, que le Cardinal ſe douta bien que le Miniſtére d'Angleterre ne manqueroit pas de ſe ſervir de cette rupture des Négociations, pour inſpirer au Public, qu'il n'avoit tenu qu'à la Cour d'*Eſpagne* qu'on eut conduit les choſes à une bonne Paix; c'eſt pourquoi il jugea qu'il devoit informer lui même le

1718. Public des motifs, qui avoient porté Sa Majeſté Catholique à rejetter les propoſitions de ce Miniſtre Anglois. Il écrivit pour cet effet la Létre ſuivante au Marquis *Beretti Landi*, avec ordre de la communiquer à Leurs Hautes Puiſſances.

Létre du Card: touchant la nég ciation de Myl: Stanhope.

„ Je fais ſavoir à vôtre Excellen-
„ ce que le 26. de ce mois Mylord
„ Stanhope partit de l'Eſcurial pour
„ Madrid, d'où il devoit continuer
„ ſon voïage pour Paris, après avoir
„ eu pendant ſon ſejour ici des preu-
„ ves ſuffiſantes de la conſtance &
„ de la fermeté avec laquelle le Roi
„ a rejetté le Projèt des Princes
„ Mediateurs, & la ſuſpenſion d'ar-
„ mes qu'on avoit propoſée. Il a
„ apris de la bouche même de Leurs
„ Majeſtez, dans deux longues con-
„ ferences auxquelles il a eu l'hon-
„ neur d'être admis, qu'elles re-
„ gardoit ce Projèt, comme in-
„ juſte, *préjudiciable & portant at-*
„ *teinte à leur honneur*. Je lui ai dit,
„ que je ne pouvois pas compren-
„ dre

„ dre ce qui pouvoit porter les Puis- 1718.
„ sances confederées; à admetre le
„ Duc de Savoïe dans leur Allian-
„ ce; non seulement parce qu'on
„ ne voit pas qu'il puisse leur être
„ de quelque utilité, mais parce
„ aussi qu'il est certain que ces Puis-
„ sances n'ont pas besoin des Trou-
„ pes Piemontoises, à moins que
„ ce Prince ne veuille les entrete-
„ nir à ses depens, ce qui sera très-
„ difficile à obtenir.

„ A l'égard de la Sicile, j'ai dé-
„ claré à Mylord Stanhope, en pré-
„ sence du Marquis de Nancré,
„ que la France & la Grande-Bre-
„ tagne, & nul autre, avoient d'el-
„ les-mêmes porté le Roi à repren-
„ dre ce Roïaume; car ces deux
„ Cours avoient assuré à Sa Majes-
„ té, *que le Duc de Savoïe étoit en*
„ *traité avec l'Archiduc, pour lui re-*
„ *mettre cette Isle, si ce Prince vouloit*
„ *l'accepter*; mais qu'il l'avoit refu-
„ sé, considérant qu'il lui convien-
„ droit mieux d'en être mis en pos-
„ session par la disposition des Puis-

1718. „ sances Médiatrices, & du con-
„ sentement de l'Espagne; parce
„ que, dans ce cas-là, il auroit l'a-
„ vantage de l'obtenir, par un Ti-
„ tre plus juste & plus autentique,
„ outre l'assurance de la conserver
„ par la faveur d'une si puissante
„ Garantie. J'ai aussi fait voir à
„ Mylord Stanhope; que l'Archi-
„ duc étant Maître de la Sicile,
„ toute l'Italie tomberoit sous le
„ Joug des Allemans, & que tou-
„ tes les Puissances de l'Europe ne
„ seroient pas capables de lui rendre
„ sa Liberté. Que dans la dernie-
„ re Guerre les Allemans, avec
„ un petit Corps de Troupes,
„ avoient fait tête & disputé le ter-
„ rain à deux Couronnes, qui avoient
„ des Armées formidables en Lom-
„ bardie, & s'étoient rendus Maî-
„ tres du Païs & d'un grand nom-
„ bre de Places considerables. Je
„ lui ai aussi representé fort claire-
„ ment que de faire la Guerre en
„ Lombardie, c'étoit la faire dans
„ un Labirinte, & que c'étoit le

„ su-

„ funeste Cimetiere des François & 1718.
„ des Anglois. Que chaque année
„ de la derniére Guerre avoit coûté
„ à la France 18. à 20. mille hom-
„ mes de Recruës, & plus de 15.
„ Millions: Que le Duc de Ven-
„ dôme, dans le tems que les af-
„ faires étoient dans la prosperité,
„ avoit dit que si la Guerre conti-
„ nuoit en Italie, les deux Cou-
„ ronnes devoient, indispensable-
„ ment abandonner cette Province,
„ parce qu'elle les exposoit à de
„ trop grandes dépenses: Que sui-
„ vant les engagemens qu'on pro-
„ posoit aujourd'hui, les secours
„ de la Grande-Bretagne étoient
„ fort éloignez, & impratiquables,
„ & que le moindre coûteroit tout
„ un *Potosi*, & seroit capable de
„ ruïner tout un Roïaume: Que
„ pour le présent ceux de France
„ étoient impossibles, & que la Na-
„ tion en géneral s'y opposeroit, que
„ l'Archiduc triompheroit avec
„ tous ses avantages, & que l'An-
„ gleterre ne pourroit jamais ob-

1718. „ tenir le moindre remboursement;
„ lors qu'au contraire elle pouvoit
„ gagner considerablement en se
„ joignant à l'Espagne. Enfin, j'ai
„ dit clairement à Mylord Stanho-
„ pe, *que la Proposition de donner la*
„ *Sicile à l'Archiduc* étoit absolu-
„ ment fatale, & que de vouloir
„ metre ensuite des bornes à ses
„ vastes desseins, n'étoit qu'un son-
„ ge & une illusion; puisque ce
„ Prince, étant en possession de la
„ Sicile, n'auroit plus besoin ni
„ de la France ni de l'Angleterre,
„ pour soûmetre d'abord le reste
„ de l'Italie, & qu'il n'y avoit point
„ de Puissances qui fût alors en état
„ de s'y opposer. C'est-là la sub-
„ stance de toutes les Conferences
„ qu'on a euës avec Mylord Stan-
„ hope, & vôtre Excellence en peut
„ faire usage, suivant que l'oca-
„ sion s'en présentera.

Cependant le Cardinal instruit, & par l'Ecrit du Comte de *Stanhope*, & par les discours de ce Minis-

tre,

1718.

tre, de ce que l'Eſpagne devoit attendre des Puiſſances entrées dans l'Alliance, ne perdit point de tems à donner de nouveaux ordres pour preſſer les ſecours qu'il devoit envoïer en *Sardaigne*, dont l'Armée de *Sicile* devoit tirer ſes renforts, il donnoit en même tems tous ſes ſoins à l'expédition des inſtructions & des ordres aux Miniſtres de Sa Majeſté Catholique à *Londres*, à *Paris* & à la *Haie*, pour tout metre en œuvre, afin de rompre les meſures des Alliez, & informé par une Létre du Marquis de *Beretti Landi*, des bonnes diſpoſitions où paroiſſoient être Leurs Hautes Puiſſances d'obſerver une exacte neutralité, il tournoit toute ſon atention de ce côté-là, afin de ménager cette République, à la Médiation de laquelle on pouroit toûjours remetre les intérêts de Sa Majeſté Catholique, au cas qu'il arrivât quelque revers, qui l'obligea à en paſſer par les Loix qu'on vouloit lui impoſer.

1718. Le Cardinal toûjours atentif aux évenemens où l'autorité du Roi son Maître étoit intéressée, avoit pris à cœur l'affaire du réfus de ses Bulles, pour l'Archévêché de *Seville*, moins pour son propre intérêt, que parcequ'il y alloit de l'honneur de Sa Majesté Catholique, dont il sembloit que la Cour de Rome respectoit peu les droits; ainsi après plusieurs representations soumises & respectueuses, il crut que l'intérêt de la Couronne vouloit un coup d'éclat dans cette ocasion, qui pouvoit tirer à conséquence pour l'avenir, c'est pourquoi après plusieurs insinuations faites au Nonce *Aldovrandini*, de la maniére dont on seroit obligé de se conduire, si le St. Pére, continuant à déferer aux instances des Ministres d'Autriche, diféroit plus long-tems à acorder à Sa Majesté Catholique ce qu'il n'avoit aucune raison de lui refuser, il envoïa au Cardinal *Aquaviva* de derniéres Instructions sur cette affaire. Ce Ministre ne les eut pas plû-

Les Espagnols sortent de Rome.

plûtôt reçû, qu'avant d'en venir à 1718.
l'execution. il les communiqua au Cardinal Neveu, afin que Sa Sainteté ne pût pas lui reprocher d'avoir porté les chosos à l'extrémité, sans l'en avoir averti. Le St. Pére sçût aussi-tôt ce qui se passoit, & le Cardinal Neveu, après plusieurs allées & venuës du Vatican au Palais du Cardinal *Aquaviva*, obtint enfin que celui-ci suspendroit l'execution de ses ordres jusqu'au prochain Consistoire. Le Ministre d'Espagne y consentit d'autant plus volontiers, qu'il se persuadoit que Sa Sainteté embrasseroit cette ocasion, pour éviter une rupture entre les deux Cours, telle que celle qu'on avoit eu tant de peine à racommoder, il n'y avoit pas deux ans. Cependant il fut trompé dans son atente, les menaces du Ministre Impérial l'emporterent encore sur les bonnes dispositions de Sa Sainteté, & le Consistoire se tint sans qu'on y parla de l'Archévêché de *Seville*: c'est alors que le Cardinal *Aquaviva*

1718. renouvela la protestarion qu'il avoit faite au commencement de ce refus, déclarant en substance „ que „ Sa Majesté Catholique aïant nommé le Cardinal *Alberoni* à l'Archévêché de *Seville*; les informations „ ordinaires aïant été faites devant „ le Nonce, on les avoit produites „ avec le Brevet de la nomination „ de Sa Majesté, qu'après toutes „ ces formalitez selon les régles, „ le Roi d'Espagne avoit été surpris, que le Pape réfusât de proposer cette Eglise, suivant les réquisitions qui lui en avoient été „ faites de sa part. Que le droit „ de nommer aux Evêchez étoit „ aquis aux Rois d'Espagne depuis „ plusieurs Siécles, par les grands „ services que cette Couronne avoit „ rendu à l'Eglise, aïant ramené „ une infinité de Peuples à la foi „ Catholique; Que Sa Majesté Catholique étoit résoluë de maintenir ses anciens droits, qui n'avoient jamais été contestez; que „ Sa Sainteté ne pouvoit réjetter

„ la

„ la presentation d'un Sujèt dont 1718.
„ elle connoissoit la régularité des „ mœurs de la Doctrine & l'Orthodoxie, puisque le St. Père „ avoit assez fait connoître qu'il ne „ trouvoit aucune incapacité en lui, „ l'aïant élevé l'année derniére au „ Cardinalat, & lui aïant depuis „ accordé les Bulles pour l'Evêché „ de Malaga, &c.

Ces raisons, quelques fortes qu'elles fussent en elles mêmes, n'eurent pas un autre effet, étant réïtérées, qu'elles avoient eu au mois de Février précedent. Ainsi le Cardinal *Aquaviva* fit publier un Décret, par lequel il ordonnoit de la part du Roi Catholique à tous les Espagnols de quelque rang, qualité, & condition qu'ils fussent de quitter *Rome*, & de se retirer dans la marche d'*Ancone*, leur expediant des sauf-conduits à cet effet, & faisant distribuër de l'argent à ceux qui en avoient besoin; & pour donner l'exemple il sortit lui même de *Rome*, & se retira à *Albano*. Plus de 4000.

1718. Espagnols l'imitérent ; & il ne resta de cette Nation dans *Rome* que ceux qui n'avoient rien à perdre ou rien à espérer dans les Etats de cette Couronne. Qui n'auroit crû qu'un pareil procedé dût brouiller pour toûjours deux Cours si fiéres de leurs prérogatives, sur tout le Nonce *Aldovrandini* aïant en même tems reçû ordre de sortir d'Espagne : Cependant on verra dans la suite que la correspondance n'en a été en aucune maniére altérée, ce qui a donné lieu à bien des raisonnemens sur les motifs de la conduite des deux Cours.

Ces diférens évenemens, dont le Cardinal étoit le prémier mobile, fixoient l'atention de toute l'Europe sur la conduite de ce Ministre, dont la renommée prenoit plaisir à faire retenir le nom, lorsque l'Amiral Anglois fit changer d'objet aux raisonnemens des Politiques, par une action la plus éclatante qui se soit passée depuis long-tems.

Depuis la Réponse que le Roi

Catholique avoit faite aux dépêches 1718.
de cet Amiral, celui-ci, après avoir renforcé la Garnison de *Gibraltar*, fait eau à *Malaga*, sans qu'on l'inquiétât en aucune maniére, & débarqué quelques Troupes à *Port-Maon*, avoit fait force Voiles pour venir au secours du Roïaume de *Naples*. Jamais Anglois n'a été si galamment reçû en Italie que cet Amiral le fut à *Naples* par le Viceroi Comte de *Thaun*, qui lui rendit presque les mêmes honneurs qu'il auroit rendu à un Prince Souverain: Cependant on ne perdit pas tout le tems en cérémonies, en complimens, & à envoïer dans le Vaisseau de l'Amiral des presens aussi riches que magnifiques; Le Viceroi eut à peine representé à l'Amiral Anglois, combien il étoit important de secourir les *Piémontois* qui étoient en *Sicile*, que celui-ci s'offrit pour escorter les plus puissans secours.

Le Duc de Savoïe entre dans la Quadr. Alliance.

Le Duc de *Savoïe* avoit à peine apris ce qui s'étoit passé dans ce Roïaume, que jugeant bien qu'il ne pou-

1718. pouroit seul l'empêcher de tomber sous la domination de ses anciens Maîtres, il s'étoit fait un mérite auprès de l'Empereur de lui en faire un don pur & simple, se reposant sur les bonnes intentions de Sa Majesté Imperiale, pour ménager ensuite ses intérêts lorsqu'on viendroit à traiter avec *l'Espagne*. Cet acte de rétrocession avoit aussi-tôt été envoïé au Viceroi de *Naples* pour le faire passer en *Sicile*, afin que les Generaux *Savoïars* s'y conformassent: & c'étoit en vertu de cette cession, que le Viceroi de *Naples* avoit tant à cœur le secours de cette Isle, qu'il régardoit déja comme patrimoine de l'Empereur son maître.

L'Amiral Anglois seconda parfaitement bien les intentions du Viceroi, puisqu'aïant embarqué quelques milles Allemans, il les débarqua heureusement à *Messines*, sans aucune oposition, parceque la Flote Espagnole n'avoit pas ordre d'ataquer celle d'Angleterre; & que bien loin delà elle cherchoit à s'en éloigner.

Combat de Siracuse.

L'ar-

L'arrivèe de ce secours rendit le Courage à la garnison de Messine, sans abatre l'ardeur de l'Armée Espagnole. 1718.

Cet Amiral, aussi-tôt son arrivée sur les cotes de Sicile, avoit écrit au Marquis de *Leede* que ses instructions l'obligeant à maintenir la neu-
„ tralité d'Italie, il ne vouloit rien
„ entreprendre avant de l'en avoir
„ averti, que pour cet effet il lui
„ proposoit une suspension d'ar-
„ mes & que bien-tôt il recevroit
„ sur cela des ordres de Madrid.
Le General Espagnol n'étant chargé d'aucune instruction sur un pareil cas, lui repondit que la proposition d'une suspension d'armes étant au delà de ses instructions, il ne pouvoit rien lui repondre sur cet Article que prealablement il n'eut envoïé un exprès au Roi son Maitre pour savoir ses intentions.

Depuis cette réponse l'Amiral Anglois avoit toujours tenu aux aguets quelques uns de ses Vaisseaux, qui lui rendoient comte de tous

1718. tous les mouvemens de la Flote d'Espagne. Enfin le 10. Août une *corvette* lui aïant raporté qu'elle avoit aperçû cette Flote qui faisoit voile dans le Canal de Messine vers *Siracuse* ou *Catanea*, il fit toute le dispositions pour l'aller attaquer; on peut l'en croire sur sa parole. Voici la relation du combat naval qui se donna le lendemain à la Hauteur de Syracuse, telle que cet Amiral l'envoïa au Roi son maître par le Capitaine Bingh son Fils.

Rélation du Combat de Syracuse

„ LE 10. Août. de grand matin „ comme je faisois voile vers „ *Messine*, je vis dans le *Fare* deux „ Vaisseaux de garde de la Flote „ Espagnole, à peu de distance de „ moi. En même tems une Felou„ que de la Côte de Calabre vint „ m'avertir qu'on decouvroit des „ montagnes de cette Côte la Flo„ te Espagnole qui se tenoit en pan„ ne,

„ Sur ces avis je passai le *Fare* en„ sui-

„ ſuivant les Vaiſſeaux de garde, 1718.
„ comptant que ces Vaiſſeaux me
„ conduiroient à leur Flote, ce qui
„ arriva: car avant midi je vis tou-
„ te la Flote d'Eſpagne qui ſe met-
„ toit en ordre de bataille.

„ A mon aproche la Flote Eſ-
„ pagnole mit le bord au large,
„ mais toûjours en ordre de batail-
„ le, elle conſiſtoit en 26. Vaiſſeaux
„ de guerre tant grands que pe-
„ tits, 2. Brûlots. 4. Galiotes à
„ Bombes, 7. Galeres, & pluſieurs
„ Vaiſſeaux de charge.

„ J'ordonnai aux Vaiſſeaux le
„ *Kent*, le *Superbe*, le *Grafton*, &
„ *Lorford*, qui ſont les quatre meil-
„ leurs voiliers de la Flote, de
„ faire toute la diligence poſſible
„ pour joindre les Eſpagnols, &
„ que les Vaiſſeaux qui ſeroient à
„ la tête de ces quatre, porteroient
„ les feux que j'ai accoûtumé de
„ porter moi-même, afin de ne
„ point perdre la Flote Eſpagnole
„ pendant la nuit: Je ſuivis dili-
„ genment avec le reſte de la Flo-

„ te.

1718. „ te. Comme il faisoit peu de vent,
„ les Galeres remorquerent pen-
„ dant la nuit les plus lourds de leurs
„ Vaisseaux.

„ Le lendemain 11. aussi-tôt qu'il
„ fit jour, les Espagnols nous voïant
„ aprocher près de leurs Flote, leurs
„ Galeres & quelques uns des
„ moindres Vaisseaux de guerre
„ avec les Brûlots & les Galiottes
„ à Bombes, se separerent de leur
„ Amiral, & des gros Vaisseaux,
„ & firent route vers la Côte.

„ Je détachai le Capitaine Wal-
„ ton dans le *Cantorbery* pour les
„ suivre avec 7. Vaisseaux. Dans
„ le tems que ce Capitaine les apro-
„ choit avec ce Detachement, un
„ Vaisseau de guerre Espagnol tira
„ toute une bordée contre l'*Argyle*,
„ suivant ce qui m'a été mandé par
„ la Létre du Capitaine Norbury
„ qui commande le Vaisseau.

„ Comme je vis nos Vaisseaux
„ commandez par le Capitaine Wal-
„ ton aux mains avec les Espagnols
„ j'envoïai lui donner rendez-vous

„ à

„ à *Syracuse*, & j'envoïai le même 1718.
„ ordre au reste de la Flote.

„ Nous continuâmes toûjours à „ suivre l'Amiral Espagnol avec ses „ 3. Contre Amiraux, & les plus „ gros Vaisseaux qui resterent au„ près de leur pavillons jusqu'à nô„ tre aproche,

„ Le *Kent*, le *Superbe*, le *Grafton* & *Lorford* qui avoient eu or„ dre de forcer les voiles, furent „ les premiers qui joignirent leur „ Flote, contre lesquels les Espa„ gnols commencerent à tirer les „ Canons de la poupe.

„ J'envoïai ordre aux Vaisseaux „ de ne point tirer contre les Espa„ gnols, à moins qu'ils ne conti„ nuassent à tirer sur eux ; mais „ comme les Espagnols redouble„ rent leur feu, *Lorford* attaqua la „ Sainte *Roses*, dont il se rendit le „ maitre en peu de tems: ensuite „ le *S. Charles* baissa le pavillon au „ *Kent*, qui s'en saisit.

„ Le *Grafton* attaqua vivement „ le *Prince des Asturies* autrefois le

„ *Cum-*

1718. „ *Cumberland*, qui étoit monté par
„ le Contre-Amiral Chacon ; mais
„ le *Breda*, & le *Capitan* arrivans,
„ le *Grafton* quitta le *Prince des Asturies*, dont les deux Vaisseaux se
„ rendirent maitres.

„ Le *Grafton* s'attacha à un autre
„ Vaisseau de 60. pieces de Canon.
„ qui étoit à sa droite, & qui avoit
„ tiré contre lui pendant qu'il at-
„ taquoit le *Prince des Asturies.*

„ Environ une heure aprèt midi
„ le *Kent* & le *Superbe* attaquerent
„ l'Amiral Espagnol, lequel avec
„ deux autres Vaisseaux tirerent
„ contr'eux, & maintinrent une
„ espece de combat en fuyant jus-
„ que vers les 3. heures après midi,
„ que le *Kent* portant sur l'Amiral,
„ sous la poupe, lui rira une bor-
„ dée. Le *Kent* tomba ensuire sous
„ le vent ; le *Superbe* joignit l'Ami-
„ ral après, & l'aborda du côté du
„ vent ; mais l'Amiral Espagnol
„ aïant donné un coup de gouver-
„ nail, desaborda, & le *Superbe* s'é-
„ tant mis à portée de la prolonger

„ à

„ à l'autre bord, força l'Amiral Ef- 1718.
„ pagnol de fe rendre.

„ Le *Barfleur* étoit au même tems
„ à portée, un peu de l'arriere au
„ deffus du vent; en ce tems là un
„ des Contre-Amiraux Efpagnols
„ avec un autre Vaiffeau de 60.
„ pieces de Canons, qui étoit au
„ deffus du vent, arriverent fur le
„ *Barfleur*, & nous tirerent leurs
„ bordées, mais immediatement
„ après ils retinrent le vent.

„ Je les fuivi jufqu'à la nuit, mais
„ comme il y avoit fort peu de vent,
„ ils gagnerent fur moi, & je re-
„ vins joindre la Flote deux heures
„ après la nuit.

„ *L'Effek* prit le *Junon*, Le *Mon-*
„ *taigu* & le *Rupert* prirent *l'Anne*
„ *volante*.

„ Le Vice Amiral Cornowaill fui-
„ vit le *Grafton* pour le foûtenir,
„ mais comme il y avoit peu de
„ vent, & que la nuit aprochoit,
„ les Vaiffeaux Efpagnols qu'ils
„ pourfuivoient s'échaperent.

„ Le Contte Amiral de la Val
„ &

1718. „ & le *Chene Royal* pourſuivirent „ deux Vaiſſeaux qui fuïoient ſous „ le vent, dont l'un fut pris par le „ Contre-Amiral ſur le *Dorſetshire*.

„ Le Capitaine Walton qui avoit „ été detaché au commencement „ du Combat, prit le *Royal* de 60. „ pieces de Canon, monté par le „ Contre Amiral le Marquis Mari: „ ce Marquis ſe ſauva avec ſa vaiſ- „ ſelle, & ſes meilleurs effets, les „ autres Vaiſſeaux qui étoient avec „ le Contre-Amiral Mari, furent „ tous pris, brûlez ou coulez à fond.

„ Suivant le détail porté par la „ Létre du Capitaine Walton du „ 16. Août, ſur le *Cantorbery* à la „ hanteur de *Syracuſe*, dans tout „ le combat nous avons pris ſur les „ Eſpagnols 11. Vaiſſeaux, trois „ autres ont été brûlez, & un cou- „ lé à fond, outre cela il y a une „ Galiote à bombe priſe, un Brû- „ lot & une Galiote à bombe, avec „ un autre Batiment, brûlés,

„ Des 21, Vaiſſeaux dont la Flo- „ te de la Grande Bretagne étoit

„ com-

„ composée, nous n'en avons per- 1718.
„ du aucun, le seul *Grafton* est un
„ peu endommagé.

Ainsi la Flote Espagnole, qui étoit forte de 30 Vaisseaux de Guerre & Fregates, 7 Galiotes & 4 Balandres, perdit dans cette action 23 Vaisseaux; sçavoir, Perte des Espagnols.

Le *St. Isidore*, portant 46 canons & 300 hommes, brulé.

L'*Herminia*, portant 44 canons & 300 hommes, brulé.

Le *Procuperne*, portant 44 canons & 250 hommes, brulé.

Une Galiote à Bombes, un Brulot & une Tartane eurent le même sort. Les Anglois prirent

Le *Philippe Roïal* de 74 canons & 650 hommes, qui étoit monté par l'Amiral Castagneta, qui fut blessé dans l'action, & qui mourut quelques jours après.

Le *Pr. des Asturies*, de 70 canons & 650 hommes.

Le *Roïal*, de 60 canons & 400 hommes.

1718. Le *St. Charles*, de 60 canons & 400 hommes.

La *Ste. Elizabeth*, de 60 canons & 400 hommes.

La *Sta. Rosa*, de 56 canons & 400 hommes.

La *Perle*, de 50 canons & 300 hommes.

Le *Volant*, de 44 canons & 300 hommes.

La *Surprise*, de 44 canons & 250 hommes.

La *Junon*, de 36 canons & 250 hommes.

L'*Aigle*, de 40 canons & 240 hommes.

Le *Comte de Toulouze*, de 30 canons & 200 hommes.

Une Galiote à Bombe & une Tartane. Ce qui fait, comme on a déja dit, 20 Vaisseaux, 5390 hommes, & 728 pieces de canon; de sorte qu'il ne resta aux Espagnols de tout leur grand armement que 15 Vaisseaux & quelques Galeres, que Dom *Chacon* & Dom Baltazar de *Guevara* sauvérent, soit en se refugiant sur les

Cô-

Côtes de Malte, ſoit en gagnant la pleine mer. Pour ce qui eſt des Vainqueurs, ils conduiſirent leurs priſes à Port *Maon*; & maitres de la Mer ils tranſportérent en Sicile, depuis ce tems-là, tel ſecours qu'ils voulurent fait-à-fait qu'ils arrivoient dans le Roïaume de Naples, ou qu'ils alloient même embarquer ſur les Côtes de la République de Génes. 1718.

Fin du premier Tome.

